

CONSEIL MUNICIPAL DU

11 OCTOBRE 2022

PROCÈS-VERBAL

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 6 octobre 2022 à 14h00, suivant la convocation en date du 30 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel BLUTEAU. Le quorum n'étant pas atteint, le conseil municipal a été ajourné conformément aux termes de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales. Il est ainsi permis de convoquer à nouveau un conseil municipal au moins à 3 jours d'intervalle du précédent. Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont discutées et votées sans conditions de quorum lors de la séance du 11 octobre 2022 à 10h00, suivant la convocation en date du 6 octobre 2022.

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire abroge à partir du 1er août 2022 les dispositions du code de la santé publique relatives à l'état d'urgence sanitaire, créé au printemps 2020, ainsi que le régime de sortie de crise sanitaire dit « transitoire », qui a pris fin le 31 juillet 2022. Ainsi, la séance s'est tenue en public et a été retransmise en direct sur le site Youtube de la Ville. Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. PRINCE Patrick, M. GERBAUD Jean-Christophe (jusqu'à 16h10), Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme LEFEBVRE Concetta, M. LABRO Philippe, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy (jusqu'à 15h04), M. CEDECAS Arlette, M. FITAMANT Alain, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMEJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Mme VERBEQUE Sandrine, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS : M. BOULON Alex représenté par Mme VENACTER Jeannine, M. MAHMOUD Riad représenté par M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme HECK Isabelle représentée par Mme FITAMANT Patricia, M. MALLET Eric représenté par M. GERBAUD Jean-Christophe, M. GERBAUD représenté par M. ZARLOWSKI Serge (à partir de 16h11), M. ROLLAND Guy représenté par Mme PAOLANTONACCI Pascale (à partir de 15h05), M. AVRAMOVIC Jovan représenté par Mme POLONI Françoise, Mme GALEY Louise représentée par Mme LEFEBVRE Concetta, Mme MELART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, M. HADAD Hubert représenté par Mme VERBEQUE Sandrine, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. LE MASSON Gilbert, Mme LEFEVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMEJANE Patrice, M. BANCEL Nathanaël représenté par M. Jean-Marc MINETTO, Mme LECOEUR Anne représentée par M. BIYOUKAR Lahoussaine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BIYOUKAR.

SOMMAIRE

🔗 Élection d'un Secrétaire de séance.....	4
🔗 Approbation des procès-verbaux des 23 juin et 7 juillet 2022.....	5
1. Élection de deux adjoints au Maire suite à vacances de postes	9
2. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.....	13
3. Approbation de la Décision Modificative n° 1 du budget de la Ville	15
4. Admission en non valeur des créances éteintes	45
5. Admission en non-valeur des produits irrécouvrables.....	45
6. Fixation des tarifs du stationnement payant sur voirie et du forfait post-stationnement à compter du 1 ^{er} janvier 2023	45
7. Subventions d'un montant inférieur à 23 k€ attribuées aux associations, au titre de l'année 2022.....	52
8. Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville.....	56
9. Cession d'une parcelle de terrain sise 45 à 49 Grande Rue à Villemomble, cadastrée section R numéro 40, d'une contenance de 839 m ² (ancien conservatoire).....	58
10. Approbation de la vente d'une partie de la parcelle sise 29 rue de la Carrière à Villemomble, cadastrée section AD numéro 306 d'une contenance de 04a28ca	70
11. Dénomination du Gymnase de l'Est situé 47 bis avenue des Roses à Villemomble en « Gymnase Thomas Bouhail »	74
12. Heures supplémentaires des personnels d'enseignement artistique.....	76
13. Statut de collaborateur occasionnel de service	78
14. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixe au 24 mars 2022.....	79
15. Approbation du projet de convention relatif à la mise en place du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi	80
16. Adoption du règlement intérieur des cimetières	81
17. Mise à la réforme et cession de véhicules appartenant à la Ville via la plate-forme de vente aux enchères par internet dénommée « Agosrastore.fr ».....	84
18 et 19 : Protection fonctionnelle au bénéfice de Monsieur Lahoussaine BIYOUKAR et Madame PRIEUR-GUICHAOUA.....	85
20. Adhésion aux missions de médiation à l'initiative du juge ou des parties mises en oeuvre par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) Petite Couronne	92
21. Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en oeuvre par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) Petite Couronne	92
22. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).....	93
23. Adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).....	93



☒ Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville	93
☒ Questions orales	99
☒ Vœux	109

(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, à 10 h 00.)

M. le Maire.- Bonjour à toutes et à tous, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 6 octobre 2022 à 14 h 00, suivant la convocation en date du 30 septembre. Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil municipal a été ajourné, conformément aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT.

Il est ainsi permis de convoquer à nouveau un Conseil municipal à au moins trois jours d'intervalle du précédent. Je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022, également convoqué le 6 octobre dernier.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont discutées et votées sans condition de quorum.

La séance se tient en public et est retransmise sur la chaîne YouTube de la Ville.

Le caractère obligatoire du port du masque n'est plus imposé.

Dans le prolongement des précédents conseils municipaux, les délibérations feront l'objet d'un vote électronique, je vous invite effectivement à ouvrir vos tablettes et surtout à les mettre à jour. C'est la DINSI qui nous accompagne dans le processus de cette séance.

Il est rappelé que les membres du Conseil municipal voteront sur la tablette mise à disposition et sur laquelle l'application « Nomad » est installée.

Pour le bon déroulement des séances, chaque membre de l'Assemblée doit disposer du matériel nécessaire à sa participation.

Conformément au CGCT, le principe et les conditions de mise en œuvre du scrutin public et du scrutin secret seront respectés.

Il est procédé à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.

🗳 Élection d'un Secrétaire de séance

M. le Maire.- Il convient de procéder à l'élection d'un ou une Secrétaire de séance. Traditionnellement, c'est le benjamin de notre Assemblée qui est proposé pour remplir ce rôle. Selon mes informations, cela doit être M. BIYOUKAR.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non.)*

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité.

M. Lahoussaine BIYOUKAR est donc déclaré Secrétaire de séance, c'est un vote unanime.

Je remercie l'Administration présente, qui nous accompagne également pour cette séance.

Nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour.

M. BIYOUKAR.- J'aimerais faire un petit préambule avant de commencer l'ordre du jour.

M. le Maire.- Nous approuvons d'abord les comptes-rendus.

🗨️ **Approbation des procès-verbaux des 23 juin et 7 juillet 2022**

M. le Maire.- Approbation du procès-verbal du 23 juin 2022 : séance du Conseil municipal extraordinaire qui avait été convoqué à 19 h 00 et qui avait duré quatre heures.

M. BIYOUKAR.- Je vous remercie. Avant de procéder au vote, j'aimerais faire un petit préambule sur le magazine de la ville qui est sorti il y a maintenant quelques semaines.

M. le Maire.- Non monsieur BIYOUKAR, nous traitons là du compte-rendu de la séance du 23 juin.

M. BIYOUKAR.- C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé la parole avant de procéder au vote.

M. le Maire.- Et c'est moi qui donne la parole et qui ai la police de l'Assemblée. Dans ces conditions, j'avais bien précisé, monsieur BIYOUKAR, que vous alliez avoir une courte intervention, je considère que court, ce n'est pas plus de deux minutes.

M. BIYOUKAR.- Monsieur le Maire, dans le dernier magazine de la ville qui est sorti il y a maintenant quelques semaines, 52 pages ont été utilisées pour satisfaire votre ego. Je vous rassure, pour les points négatifs de votre bilan et la gestion désastreuse de votre équipe, il aurait fallu plus de 100 pages pour en faire la description.

Ce qui m'a frappé, monsieur BLUTEAU, c'est la dernière page : la tribune de votre groupe *Réussir Villemomble ensemble*. D'ailleurs, cette tribune n'a été ni rédigée ni signée par M. GERBAUD, qui n'était pas présent à la conférence des présidents de groupe. Je demanderai à la fin de mon propos s'il a démissionné de sa fonction de Président du groupe RVE.

Monsieur le Maire, je vous cite : « *ne vous laissez pas abuser, ces gens sont dangereux* ». Vous osez qualifier les groupes d'opposition de « *dangereux* », vous osez insulter 55 % des électeurs inscrits, qui ont voté pour les listes de M. CALMÉJANE et de M. MINETTO. Mieux encore, vous osez insulter vos propres électeurs puisque les élus du groupe *Alliance démocratique à Villemomble* ont grandement contribué à la victoire de votre liste et cela, tout le monde le sait.

Alors, monsieur BLUTEAU, je vous demanderai un peu de décence et surtout de la dignité lorsque vous qualifiez de « *gens dangereux* » vos opposants, vous siégez dans l'opposition au Conseil départemental ; vous avez vous-même été conseiller municipal d'opposition en 2019. Pourtant, personne ne vous qualifie ou ne vous a qualifié de « *dangereux* ».

Je termine en disant que, si être dangereux, c'est de défendre le pouvoir d'achat des Villemomblois ; si être dangereux, c'est de défendre les agents de la Ville qui - je le rappelle - sont en grande souffrance ; si être dangereux, c'est de dénoncer vos malversations, alors, oui, je suis fier d'être considéré comme étant un dangereux élu.

Je vous le dis les yeux dans les yeux, monsieur BLUTEAU, ce n'est ni la mauvaise gestion des affaires de la Ville, ni la gestion désastreuse de votre équipe municipale, ni le combat politique qui doivent vous permettre de tenir de tels propos.

Je termine par un conseil, monsieur BLUTEAU : contentez-vous de répondre aux besoins des Villemomblois, de défendre l'intérêt général et de réaliser votre programme électoral, vous en êtes bien loin.

M. ZARLOWSKI.- Il s'agit de faire court, je vais donc faire très court monsieur BIYOUKAR : juste se mettre en scène sur des vidéos en boxeur et expliquer que l'on va en Conseil municipal, je trouve cela moyen en termes de pacification.

M. CALMÉJANE.- Premier élément, pourquoi nous retrouvons-nous ce matin alors que nous aurions dû siéger jeudi dernier ? C'est simplement le constat que vous êtes dans l'incapacité de réunir votre majorité pour avoir le quorum et que nos séances puissent se tenir normalement.

Deuxième élément, c'est le constat que, comme les différents groupes l'ont demandé, les horaires que vous souhaitez imposer pour la tenue des conseils municipaux sont complètement aberrants : en milieu de semaine, le jeudi à 14 h 00, et on a vu ce que cela donnait la semaine dernière puisque vous n'aviez pas le quorum ; vous remettez cela à 10 h 00 ce matin en milieu de semaine, alors que soit nous demandons de commencer à 18 h 00, voire 19 h 00, soit nous avons même proposé le samedi pour permettre non seulement aux élus mais aussi au public de venir.

C'est le constat de votre échec dans l'organisation des conseils municipaux.

Puisque c'est le point que vous avez mis en débat, je reviens sur le compte-rendu du Conseil municipal du 23 juin, en rappelant qu'il s'était tenu à la demande des groupes d'opposition, en respectant l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et que, cette fois, vous aviez pris la précaution de le tenir à 19 h 00, ce qui avait permis d'une part à tous les conseillers municipaux de la majorité ou de l'opposition d'être présents en nombre suffisant pour avoir un quorum, d'autre part à un public nombreux de venir. C'est bien le constat que cela peut fonctionner.

Autre élément par rapport à ce compte-rendu, vous avez peut-être trouvé les débats trop longs mais, engageant plus de 70 propriétés dans un secteur où vous voulez imposer votre vision de l'urbanisme, il était important d'en débattre. Le problème est que, à l'issue de ce Conseil, nous ne connaissions toujours pas le périmètre de la ZAC. Il a fallu attendre le lendemain...

M. le Maire.- Monsieur CALMÉJANE, afin qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité, oui, je vous ai coupé la parole tandis que vous digressiez, j'avais laissé deux minutes à M. BIYOUKAR qui les a respectées, dans ces conditions, je vous redonne la parole mais finissez.

M. CALMÉJANE.- Je termine sur le compte-rendu mais je vais être obligé de reprendre mon propos pour que cela ait une certaine cohérence : je rappelle que, à l'occasion de ce débat, nous avons demandé des précisions sur le périmètre de la ZAC, que vous avez comme d'habitude sorti des choses qui ne tenaient pas et qu'il a fallu attendre 48 heures pour que, dans un communiqué Facebook, qui n'est pas un organe de communication officiel de la Ville, vous annonciez à nouveau un périmètre différent.

Je souhaite aussi que vous ayez une position claire sur cette ZAC par rapport à ce débat qui permettait d'éclairer non seulement les conseillers municipaux de la majorité et de l'opposition sur vos intentions dans ce secteur mais aussi et surtout les propriétaires concernés par la ZAC Guérin. Quel est le devenir et quel est le périmètre de ZAC vous souhaitez gérer à l'avenir ? Il est intolérable de maintenir une incertitude vis-à-vis des différents propriétaires de ce secteur.

M. MINETTO.- J'ai une remarque sur le compte--rendu et sur les documents publiés, après un texte court sur la tenue de ce Conseil municipal.

M. le Maire.- Dans les deux minutes que je vous alloue.

M. MINETTO.- Premier élément, le compte-rendu date du 23 juin, nous en avons un deuxième du 7 juillet, nous souhaiterions les avoir à l'avance. Autrement dit, le jour où vous les recevez et où vous les avez relus, nous aimerions avoir la possibilité de les relire lorsque l'on a en tête le Conseil municipal et non pas nous refaire le film trois mois après. Cela ne me semble pas très compliqué et vous pourriez faire preuve de bonne volonté.

Deuxième élément concernant les conseils municipaux, vous indiquez partout que les conseils municipaux sont filmés, même si le public peut être présent, pourtant, les vidéos sont systématiquement effacées. Évidemment, que font les Villemombois ? Ils vont sur notre page Facebook pour avoir la totalité. Nous aimerions comprendre.

Dernier élément s'agissant de la tribune du journal municipal, cela fait deux ou trois fois que votre groupe majoritaire répond à nos tribunes. Il suffit de les lire pour constater que votre groupe y répond. Il y a donc une iniquité totale. Lorsque vous rédigez votre tribune majoritaire, vous n'avez pas à avoir nos documents, ou alors vous envoyez les documents à tout le monde dès que vous les recevez. Sinon, c'est inacceptable.

Je reviens enfin très rapidement sur la présente séance du Conseil municipal : parmi les élus du Conseil, monsieur le Maire, beaucoup travaillent. C'est vrai pour l'opposition et pour la majorité. Nous le voyons bien aujourd'hui. L'autre jour, il manquait sept personnes parmi votre majorité, dont quatre adjoints, là, je compte de nouveau sept personnes absentes et de nouveau quatre adjoints.

Malgré les demandes réitérées, vous vous obstinez à fixer les réunions de Conseil municipal dans la journée. Cette petite mesquinerie vous amuse peut-être, ce n'est absolument pas notre cas. Vos élus aussi puisqu'ils ne sont pas là.

Le 6 octobre, les élus des différents groupes d'opposition ont dit stop, nous ne voulons pas être les supplétifs qui constituent le quorum d'un Conseil municipal où la majorité part en lambeaux avec des démissions successives. Ce qui devait arriver arriva, la majorité n'était pas là. Faute de quorum, le Conseil municipal n'a pas pu se tenir.

Je rappelle que, au lendemain des élections municipales, vous aviez 26 sièges, soit une large majorité ; c'est la loi qui vous la donne. Aujourd'hui, vous n'en avez plus que 22 suite aux démissions d'adjoints et de conseillers de votre groupe...

M. le Maire.- Jusqu'ici, vos collègues avaient respecté ce que j'avais indiqué, je vous demande d'avoir un traitement équitable.

M. MINETTO.- Je continue si vous le voulez bien. Vous remarquerez que le début de mon intervention était sur le point de l'ordre du jour. Les deux minutes ne sont donc pas entamées aussi largement que cela.

Bien sûr, vous pouvez vous offusquer et nous donner de grandes leçons de responsabilité et de démocratie. Rappelons que, lors du Conseil municipal du 12 avril 2018 et du 7 octobre 2017, alors que, encore allié de M. CALMÉJANE, vous aviez refusé de siéger, entraînant déjà un report de deux conseils municipaux. Aujourd'hui, monsieur BLUTEAU, on pourrait imaginer que vous êtes l'arroseur arrosé. Je rappelle que, à l'époque, vous disiez dans *Le Parisien* : « *il faut bien montrer ses muscles par moments* ».

Concernant l'horaire, nous pensions que vous aviez compris le message. Eh bien non ! Vous reportez le Conseil municipal d'aujourd'hui à 10 h 00. Pour un CM à 14 h 00, il faut prendre une demi-journée, pour un CM à 10 h 00, il faut prendre une journée complète. Je constate que, de nouveau dans votre majorité, il y a sept personnes absentes, si l'opposition n'avait pas siégé et si nous avions eu une exigence de quorum aujourd'hui, de nouveau le Conseil municipal ne se serait pas tenu. Est-ce votre politique de faire systématiquement des conseils municipaux sans quorum ?

Encore une fois, si l'opposition n'avait pas été là aujourd'hui et s'il avait fallu le quorum, il n'y aurait pas eu de Conseil municipal. Je réitère ce que j'ai dit l'autre jour : monsieur le Maire, vous n'avez plus de majorité pour gérer la Ville.

M. ZARLOWSKI.- Concernant le quorum de jeudi, je vous remercie tous en tout cas pour votre compassion pour nos collègues qui soit étaient malades soit ont perdu un proche, qui n'ont donc pas pu venir. Ils apprécieront justement votre comportement.

Vous avez donné la réponse dans vos demandes : pourquoi cet horaire de 14 h 00 ou 10 h 00 ? Justement parce que la durée est insupportable, il n'y a pas de séance comparable autour. Qu'il y ait des débats, vous évoquez les sujets type ZAC Guérin, c'est entièrement d'accord, qu'il y ait un débat alors que l'on n'a pas attaqué l'ordre du jour et que l'on ne va démarrer qu'à 10 h 30 sur de nombreux sujets connexes, dont le magazine de la Ville, cela me paraît extraordinaire. Peut-être arriverons-nous à démarrer l'ordre du jour.

Vous évoquez les absences du jour, je note simplement que, proportionnellement, nous sommes bien plus nombreux puisqu'il vous manque un tiers de votre équipe et 50 % d'autre part, ce qui n'est pas le cas chez nous. Peut-être est-ce l'avantage de la majorité mais c'est ainsi.

Enfin, sachez que nous aussi prenons des journées et pas seulement pour les conseils municipaux, nous les cumulons avec nos activités professionnelles. C'est donc une contrainte pour tous et pas uniquement pour l'opposition.

Quant à M. GERBAUD, il vous répondra directement mais, en effet, du fait de ses activités professionnelles, nous sommes tous très pris, cela justifie tout à fait la demande de M. BIYOUKAR.

Mme POCHON.- Deux minutes, monsieur GERBAUD, pas plus.

M. GERBAUD.- J'ai un chronomètre malgré mon état grippal ; j'ai fait un test et je n'ai pas le Covid-19. Concernant la présidence de groupe, je suis dans une phase de réappropriation professionnelle, j'ai donc beaucoup de choses à faire. En conséquence, j'ai décidé de faire peu de choses mais bien, plutôt que de me disperser sur de nombreux sujets.

J'ai pris 27 secondes.

M. MINETTO.- Donc vous n'êtes plus président du groupe ?

M. le Maire.- Donc M. GERBAUD n'est plus président, pour des raisons professionnelles, du groupe de la majorité, mais je pense que cela ne remet pas en cause sa cohésion.

Mme VERBEQUE - C'était la question que je voulais poser, je suis un peu surprise des propos de M. GERBAUD mais je m'arrête là. Je pense qu'il y a deux poids et deux mesures.

M. le Maire.- Je mets aux voix le compte-rendu de la séance du 23 juin.

(Problème du système de vote électronique.)

Mme POCHON.- La mise en place du vote électronique nous aura fait perdre énormément de temps ces dernières séances.

M. CALMÉJANE.- À combien de repas de cantine ces problèmes équivalent-ils ?

M. le Maire.- Nous remercions une nouvelle fois les collègues des services de la DINSI qui nous accompagnent pour la bonne prise en main de Nomad. Je ne pense pas qu'il faille être désagréable à l'endroit du service public.

Mme POCHON.- Ce sont les ficelles habituelles de M. BLUTEAU.

M. MINETTO.- Finalement, nous aurions dû prendre la parole pendant le vote, nous aurions gagné du temps.

Mme POCHON.- Si on retirait le temps où il a fallu s'occuper de vos bisbilles, je vous assure que les conseils municipaux auraient pu être réduits de facilement une heure à chaque fois.

M. MINETTO.- Vous ne voulez vraiment pas que l'on procède à un vote à main levée ? Vous corrigerez après.

M. le Maire.- Je mets fin au suspens, comme nous avons l'avantage d'avoir la DINSI avec nous, cela permettra d'enregistrer nos votes dans les tablettes, exceptionnellement, je vous propose que nous votions à main levée. Je sollicite donc les suffrages pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin.

Il est procédé au vote – Résultat : 25 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL), 4 voix contre (Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR) et 6 abstentions (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU).

Nous passons à l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 juillet.

Concernant votre remarque, monsieur MINETTO, sur le délai d'envoi du compte-rendu, sachez que ces comptes-rendus finalisés suite au travail énorme de sténotypie nous ont été transmis quelques jours avant qu'ils vous soient communiqués. C'est un travail considérable. Sachez par exemple qu'il n'était pas prévu au budget de tenir une séance exceptionnelle le 23 juin et qu'il a donc fallu prévoir un budget en complément pour assurer le travail de la sténotypie et la rédaction du compte-rendu ; c'est une somme de pas loin de 4 000 €.

C'est un travail conséquent et nous saluons une nouvelle fois la qualité de sa réalisation.

M. MINETTO.- Nous également.

M. le Maire.- Avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote – Résultat : 25 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL), 4 voix contre (Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR) et 6 abstentions (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU).

1. ÉLECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE SUITE À VACANCES DE POSTES

M. le Maire.- Il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection du 12^e et 13^{ème} adjoint, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence.

Pour rappel, le CGCT prévoit que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, le nôtre étant arrêté à 35 sièges. De plus, conformément aux articles L143-1 et L122-1 du CGCT, il est autorisé de dépasser le plafond fixé par la loi de 30 % afin d'instituer les postes d'adjoint de quartier, situation dans laquelle nous nous trouvons.

Je demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

M. CALMÉJANE.- Je signale que je suis toujours dans l'attente de la date d'attribution et de retrait des délégations des adjoints depuis juillet 2020. Cela fait deux conseils municipaux que je demande ce tableau. Je souhaite aussi avoir les formations effectuées par les élus en 2020 et 2021.

Puis, je rappelle à tous que le vote de ce matin n'est pas conforme à l'article L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales puisqu'il prévoit que, en cas de démission ou annulation d'élection, le remplacement des adjoints doit se faire dans les 15 jours. Or, les démissions des adjoints ont eu lieu en juin, nous avons eu une séance en juillet et, là, nous nous retrouvons au mois d'octobre pour élire à nouveau des adjoints. Pour moi, cette Délibération n'est pas conforme au Code Général des Collectivités Territoriales. Nous ne présentons pas de candidat, nous vous laissons avec vos morceaux de majorité, ayant constaté les démissions depuis 24 mois et les absences de certains la semaine dernière, qui n'ont pas permis d'avoir le quorum.

M. MINETTO.- Chers collègues du Conseil municipal, depuis plusieurs mois nous n'avons plus d'adjoint à l'Urbanisme et à l'Événementiel. Surtout, depuis maintenant plus d'un an, nous n'avons plus d'adjoint au Social et à la Santé. Alors que les Villemomblois vivent des moments difficiles (Covid-19, inflation, augmentation des prix, et la liste pourrait être encore très longue), ce poste d'adjoint au Social et à la Santé nous paraît primordial. Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas immédiatement renommé quelqu'un. Il est vrai que vous avez préféré nommer un adjoint à la Cause animale.

Lors de la Saint-Fiacre, nous avons longuement discuté avec M. le Maire de Bonn-Hardtberg qui nous expliquait que, en Allemagne, on avait la politique du compromis, la recherche du consensus obligeant au dépassement des différences politiques. Il nous indiquait que, chez lui, il travaillait avec les oppositions. Il ne comprenait pas qu'en France, lorsqu'une majorité dirigeait une Ville, elle ne donnait pas de responsabilité à l'opposition et ne travaillait pas avec elle.

Au vu de ce que nous avons ressenti au dernier Conseil municipal et au fait que vous n'avez plus de majorité, nous nous sommes dit que vous auriez pu, depuis longtemps, donner une délégation aux oppositions.

Cela vous ennuie ce que je dis, monsieur le Maire, j'aime beaucoup votre sourire, vous avez un sourire très particulier que les Villemomblois apprécient.

M. le Maire.- C'est une écharpe que cela cherche.

M. MINETTO.- Vous ne l'avez pas fait, depuis maintenant un an en ce qui concerne le social. Évidemment, nous ne candidaterons pas mais, monsieur le Maire, vous auriez pu le faire. Si pour vous la Cause animale est plus importante...

M. le Maire.- Deux minutes monsieur MINETTO.

Mme POCHON.- Ce n'est pas dans le règlement.

M. le Maire.- Vous avez indiqué votre orientation qui est de ne pas proposer de candidat. Je demande à savoir s'il y a d'autres candidats.

Mme POCHON.- Ce n'est pas dans le règlement !

(Interventions multiples. Inaudible.)

M. MINETTO.- Il n'y a pas de problème, nous sommes très calmes. Vous nous coupez la parole et vous appliquez un règlement qui n'existe pas.

Mme PAOLANTONACCI.- Pour la liste *Réussir Villemomble ensemble*, nous proposons la candidature de Mme Françoise SERONDE en qualité de 12^e adjoint et de M. Alain FITAMANT en qualité de 13^e adjoint.

M. BIYOUKAR.- J'avais simplement une question et une remarque.

Ma question : quelles délégations seront-elles données à M. FITAMANT et à Mme SERONDE ?

Ma remarque : je suis très content pour Alain FITAMANT et Françoise SERONDE. Il ne vous a pas échappé que j'ai fait partie de la liste RVE pendant deux ans, or, il me semble que l'alliance que vous aviez passée en 2020 avec le parti *La République en marche !* prévoyait deux écharpes d'adjoint au maximum pour ce parti. Si M. FITAMANT récupère une écharpe, je suis très content pour lui, cela fera trois écharpes d'adjoint pour le parti *La République en marche !* Qu'en est-il de cette alliance et de ce que vous aviez négocié avec ce parti lors de la campagne de 2020 ?

M. ZARLOWSKI.- Les discussions qui peuvent se passer lors d'une campagne électorale et les rapprochements de listes qui peuvent intervenir ne préjugent absolument pas du fonctionnement ensuite d'une équipe. Chacun est donc nommé en fonction de ses compétences, ce qui n'a peut-être pas été toujours le cas.

Mme VERBEQUE - Je vous remercie monsieur ZARLOWSKI, nous comprenons que vous êtes le nouveau Maire de Villemomble.

Mme POCHON.- C'est le porte-parole.

M. le Maire.- Nous devons nécessairement voter à bulletins secrets, il requiert que vous vous prononciez sur les candidatures de Mme Françoise SERONDE et de M. Alain FITAMANT afin d'occuper les postes de 12^e et 13^e adjoints.

M. BIYOUKAR.- Qu'en est-il des délégations ?

M. le Maire.- J'ai la parole, monsieur BIYOUKAR et, pour le moment, je la conserve.

Il est donc nécessaire de constituer un bureau pour la bonne tenue du vote, je demande au Secrétaire de séance de remplir cette fonction et je propose de lui adjoindre Mme POLONI ainsi que Mme POCHON ?

Mme POCHON.- Non.

M. le Maire.- Monsieur MINETTO ?

M. MINETTO.- Moi également, je vous laisse vous débrouiller.

M. le Maire.- Donc vous voudriez bien avoir une écharpe mais cela...

M. MINETTO.- Vous n'avez pas bien compris le message, monsieur le Maire, vous m'attaquez, rendez-moi la parole.

M. le Maire.- Donc je prends quelqu'un de confiance : M. Philippe LABRO.

M. LABRO.- Je vais le faire, je suis constructif.

M. le Maire.- Très bien, nous aurons ainsi l'ancien et le nouvel adjoint aux Sports.

M. BIYOUKAR.- J'ai simplement posé la question des délégations. Qu'en est-il ?

M. le Maire.- Vous n'avez pas la parole. Nous procédons au vote.

M. BIYOUKAR.- J'aimerais voter pour mais il me faut les délégations.

Mme BERGOUGNIOU.- Comme l'a indiqué M. CALMÉJANE précédemment, cette élection n'étant pas conforme, nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire.- Donc l'ensemble du groupe UAV ne prend pas part au vote.

Monsieur MINETTO ou madame POCHON, voulez-vous participer au vote ?

Mme POCHON.- Devant cette parodie, nous ne prenons pas part au vote également.

M. le Maire.- C'est noté.

Monsieur BIYOUKAR et madame LECCEUR ?

M. BIYOUKAR.- Pareil.

M. le Maire.- Dans ces conditions, le scrutin est clos.

(M. BIYOUKAR et M. LABRO procèdent au dépouillement du vote à bulletins secrets.)

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Votes blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 20

Mme Françoise SERONDE et M. Alain FITAMANT ayant recueilli la majorité absolue, ils sont proclamés respectivement 12^e et 13^e adjoints ; ils sont immédiatement installés.

M. le Maire remet les écharpes d'adjoint à Mme SERONDE et à M. FITAMANT.

M. le Maire.- Bravo à nos chers collègues.

Pour M. BIYOUKAR ou Mme VERBEQUE qui sollicitez la parole, si c'est pour la question concernant les délégations qui vont leur être confiées, je vous rappelle que, le 5 juillet 2020, à aucun moment il n'avait été indiqué qui aurait quoi comme délégation. Précédemment, lorsque nous avons installé, et j'en suis particulièrement heureux, Mme Concetta LEFEBVRE et M. Philippe LABRO, nous ne l'avions pas non plus précisé.

Maintenant, je vous rassure, ils auront effectivement des rôles importants dans la majorité, précisément sur la dimension sociale que j'ai modestement assurée depuis l'éviction de Mme Anne LECCEUR, suite à l'audit qui avait révélé une gestion calamiteuse et catastrophique du centre médico-social Marcel Hanra...

Mme POCHON.- Dont vous étiez administrateur.

M. MINETTO.- Vous avez tous levé la main en disant « *on vote le budget* ».

M. CALMÉJANE.- C'est du grand n'importe quoi.

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas la parole. Comme seul le Social vous intéresse, je pense que nos deux nouveaux collègues pourront remplir ces missions en ce domaine d'une façon particulièrement efficace.

Mme VERBEQUE - Puisque nous avons quitté nos postes d'adjoint, pouvons-nous avoir nos petits pin's de conseillers municipaux ? Aujourd'hui, nous n'en avons plus.

M. le Maire.- Sans aucun souci, une fois que nous aurons récupéré tout ce qui vous a été confié au préalable. Il a tout de même fallu que j'adresse des courriers en recommandé pour récupérer certains attributs. Une fois que nous aurons tout récupéré, vous aurez peut-être des pin's.

M. BIYOUKAR.- J'ai reçu le courrier vendredi.

Mme VERBEQUE.- Attendez-vous quelque chose de ma part ? Je ne le pense pas.

M. le Maire.- Non mais M. BIYOUKAR a répondu, c'est lui que cela concerne.

Donc, Monsieur BIYOUKAR, vous serez bien gentil de nous rendre tout ce qui vous a été confié, notamment les clés des établissements sportifs dont vous disposez encore.

Mme VERBEQUE - Je suis conseillère municipale depuis le mois de mars. Depuis, je suis en attente. Il y a eu à plusieurs reprises des manifestations. J'apprécierai, avant la fin du Conseil, d'avoir un pin's que votre Directeur de cabinet peut nous donner sans aucun problème.

C'est réglementaire, je demande juste que vous me le fournissiez.

M. le Maire.- Chère collègue, vous réclamez un pin's, il n'est absolument pas réglementaire. D'une part, je suis sincèrement désolé. D'autre part, nous vous donnerons votre pin's sans souci.

2. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. ROLLAND.- Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le CGCT dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonctions, dans la limite de l'enveloppe, au Maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation.

Le montant plafond des indemnités allouées au Maire est déterminé par référence aux montants indiqués à l'article L.2123-23 du CGCT. Pour une commune d'une population de 20 000 à 49 999 habitants, il est de 90 % de la rémunération afférente à l'indice brut 1015.

L'octroi d'une indemnité de fonction aux adjoints est prévu dans la limite de 33 % de l'indice brut 1015 et dans la limite de 6 % de l'indice brut 1015 aux conseillers municipaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués de la ville de Villemomble dans les limites et les modalités d'attribution définies par le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de déterminer les bénéficiaires des indemnités de fonction, ainsi que leur niveau conformément au tableau figurant en annexe,

- d'autoriser le Maire à actualiser le montant des indemnités de fonction des élus en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique.

J'ajoute que cela n'a aucune incidence budgétaire puisque cette enveloppe est prévue pour l'ensemble du nombre d'adjoints.

M. CALMÉJANE.- Tout à fait paisiblement après l'intervention de M. ROLLAND et dans le sens de mon interpellation au point n° 1 « *élection de deux adjoints* », pour la « *fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints* », je répète la question que j'ai posée tout à l'heure : je demande la date d'attribution et de retrait de délégation des adjoints depuis juillet 2020. Ce n'est pas compliqué de faire un tableau avec nominativement la date d'attribution de la délégation et la date de retrait.

Vous l'avez rappelé, un certain nombre de personnes ont vu leur délégation être retirée, d'autres ont démissionné, je souhaite donc avoir un point précis de 2020 à aujourd'hui, 11 octobre, et peut-être les deux délégations des deux adjoints qui viennent d'être élus dans votre majorité...

M. le Maire.- Cela vous sera transmis. Je propose que ce soit transmis à l'ensemble du Conseil.

M. CALMÉJANE.- Je peux finir ma phrase ? C'est pénible de se faire interrompre. C'est devenu systématique.

M. le Maire.- Vous répétez quelque chose que vous avez déjà dit. Je vous réponds que l'ensemble des élus de cette auguste Assemblée sera destinataire de ce que vous réclamez administrativement parlant.

M. CALMÉJANE.- Explication de vote : concernant le vote de cette fixation des indemnités, nous nous abstiendrons.

M. le Maire.- Ce n'est pas une explication de vote, vous indiquez votre vote.

Mme POCHON.- D'abord, nous n'avons pas participé à l'élection de ces adjoints, donc nous ne participerons pas davantage au vote de cette Délibération. Sachez simplement que, *a priori*, on peut être content puisque, quand on a vu dans le journal à quel point vous figuriez en photo dans diverses rubriques Urbanisme, Événementiel, etc. on s'est dit « *ce Maire a une capacité de vote qu'on ne lui soupçonnait pas* ». En revanche, je fais remarquer que nous avons à peu près consacré encore une heure du Conseil municipal, que vous trouverez forcément trop long, sur des histoires qui ne devraient pas exister dans un Conseil municipal qui aurait fonctionné normalement depuis le début de la mandature.

Depuis le début de la mandature, à chaque Conseil municipal, nous avons un temps terrible consacré à vos bisbilles.

M. le Maire.- Sur les indemnités, que voulez-vous nous dire ?

Mme POCHON.- Nous ne voterons pas non plus.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Je le mets aux voix.

De vous à moi, j'ai l'impression que la majorité est forte puisque nous en sommes déjà à 24 voix pour. Ce n'est pas mal pour une majorité qui serait en minorité.

Mme POCHON.- Pour 12 présents, cela fait effectivement beaucoup.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 26 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART ; Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR, à noter que 9 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU).

3. APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA VILLE

M. ROLLAND.- Chers collègues, nous avons eu une Commission des Finances le 3 octobre. Je vais reparcourir un certain nombre d'éléments et vous présenter l'enjeu de cette DM. Je vous rappelle que, depuis que nous sommes dans un cycle budgétaire avec un Budget primitif intégrant les enjeux des résultats de l'exercice précédent, la DM a pour fonction une phase d'ajustement.

Introduction

Le BP 2022 voté le 24 mars 2022 a été construit avec la visibilité jusqu'à fin février 2022 des conditions économiques de coûts impactant le budget de fonctionnement de la commune, notamment en matière de fluides,

Le déclenchement fin février de la guerre en Ukraine qui conduit à une inflation plus forte que prévue sur de nombreux postes (énergie, transport, restauration scolaire, ...), inflation à laquelle s'ajoute l'augmentation non prévue de +3,5 % du point d'indice sur la rémunération des agents de la commune nécessite, sans remettre en cause le niveau des moyens financiers prévus au BP 2022 pour relancer toutes les activités de la commune, notamment en matière de vie locale, de proposer un ajustement budgétaire sous forme de DM1 2022,

Les résultats de clôture du compte administratif 2021 ayant été intégrés dans le BP 2022, la proposition de DM 2022 n'a qu'un caractère d'ajustement, aussi bien en fonctionnement (augmentation du budget de dépenses inférieure à 2,7 %) qu'en investissement (stabilité apparente avec l'obligation liée à la nouvelle norme M57 d'intégrer des investissements pour leur totalité, même si une partie est seulement engagée en 2023, mais baisse réelle hors M57 de 14 %),

2

Le projet de DM 2022, construit sur les principes évoqués précédemment, a pris en compte les points suivants :

1. Intégration des impacts liés à l'inflation galopante sur le coût de certaines prestations et à l'ajustement décidé par le gouvernement de +3,5 % sur les salaires, intervenus après l'établissement du BP 2022, et connus à fin septembre 2022
2. Ajustement des niveaux de recettes, en intégrant l'impact des notifications reçues (recettes fiscales, subventions,...) et de la variation de certains tarifs municipaux
3. Intégration en fonctionnement des économies de dépenses prévues et de certains reports (hausse du FCCT reportée en 2023,...)
4. En dépenses d'investissements, prise en compte du respect de la M57 pour les investissements 2022/2023 (+3100 k€), de quelques dépenses nouvelles (280 k€) et des annulations, économies ou reports (- 3 280 k€)

La présentation qui vous est faite examine dans le détail les flux réels de dépenses et de recettes, après le calage de l'équilibre global.

3

DM 2022 – Equilibre global

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement				
Nouvelles propositions				
- Réelles	1 113 146,00 €	dont + 780 400 € masse salariale +315 000 fluides - 364 224 annulations	237 586,00 €	dont + 214 586 recettes fiscales et dotations
- Ordre - Divers			77 958,00 €	Travaux en régie virés en invts
- Ordre - Virement de la section de fonctionnement	- 815 602,00 €			Réduction du virt fait au BP2022
Total	315 544,00 €		315 544,00 €	
Investissement				
Nouvelles propositions				
- Réelles	18 064,00 €	dont - 3 282 041€ annulations + 3 100 000€ impact M57	+911 624,00 €	Subventions clocher de l'Eglise 909 657
- Ordre -divers	77 958,00 €			
- Ordre - Virement de la section de fonctionnement			- 815 602,00 €	Réduction du virt reçu au BP2021
Total	96 022,00 €		96 022,00 €	
TOTAL	411 566,00 €		411 566,00 €	

Sur les dépenses réelles, nous y reviendrons dans le détail. En fonctionnement, c'est pour tenir trois enjeux majeurs :

- un impact sur la masse salariale (780 400 €),
- sur les fluides (315 000 €),
- des reports/annulations (364 224 €).

En investissement, nous n'avons pratiquement pas de variation de dépenses réelles d'investissement (18 000 €). Cela recoupe les deux mouvements que j'ai évoqués : +3,1 M€ avec la mise en place de la M57 et -3,282 M€ de reports/annulations.

En contrepartie, nous avons eu en subventions notifiées complémentaires concernant le clocher de l'église 909 657 €, l'écart correspond à une opération de plus-value sur une cession.

Vous avez une écriture d'ordre correspondant de 815 602 €.

Voilà l'équilibre global. Maintenant, rentrons dans le détail des dépenses de fonctionnement.

DM2022 Dépenses de fonctionnement

Dépenses nouvelles	1 495 370	
dont dépenses contraintes	1 175 400	
DRH + 3,5%	430 000	hausse du point d'indice sur 6 mois
DRH Vacataires + HS	350 400	activité plus élevée
Electricité	130 000	
Gaz	80 000	
Eau	30 000	
Fioul + carburant	75 000	hausse de prix plus fortes que prévues
Hausse SODEXO fin 2022	35 000	provision 4 mois + 9%
Régularisation rattachements	45 000	
dont autres causes	319 970	
Prestations sociales	73 800	
Conseils juridiques + frais	86 000	
Annulation de dépenses	- 364 224	FCCT - 145 000
Montant net	1 131 146	

5

- DRH vacataires + HS : nous sommes un peu victimes d'une activité plus élevée que prévu au BP sur un certain nombre de points, que ce soit Corrençon ou le fort développement de la partie événementielle et culturelle.
- Électricité : c'est à plus de 80 % l'ajustement d'une consommation un peu plus forte que prévu. Nous avons émis dans le BP l'hypothèse de cadrage du SIPPEREC (+30 % du kilowatt).
- Gaz : nous n'avons pas complètement prévu cet effet prix.
- Eau : la consommation est un peu plus forte que prévu mais nous revenons non loin à un niveau antérieur.
- Fluides/carburants : la hausse est plus forte que prévu.
- Restauration scolaire : nous avons une renégociation très forte et, au stade où nous en sommes, nous arrivons au moins à 9 %.

Le point suivant a été évoqué en commission, ce que l'on appelle les régularisations de rattachement, retenez que c'est lié à un phénomène que l'on rencontre souvent maintenant : on peut avoir des subventions déposées sur le principe sur lequel on a un accord mais la notification réelle est plus basse. Comme nous avons ce type de problème en 2021, cela nous amène à réguler des rattachements dans le budget 2022. En gros, ces 45 000 € correspondent à deux ajustements :

- sur la subvention attendue pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans (-26 772 €),
- sur les aides Covid-19 (-18 000 €).
- Prestations sociales : il y a une volonté d'aller plus loin, notamment sur des chèques cadeaux,
- Conseils juridiques + frais : un pilotage doit être fait pour assurer les recours juridiques de manière à instruire correctement les dossiers en limitant les risques, plus un aspect statistique.

Vous constatez que, très majoritairement, ce sont des dépenses contraintes que nous ne pouvions pas complètement prévoir, notamment avec ce qu'il se passe depuis février.

Détails Nouvelles Dépenses Fonctionnement

Fluides et carburant hors voirie (gaz, électricité, eau, fioul)	315 000 euros
Charges de personnel	780 400 euros
Entretien de la balayeuse	10 000 euros
Externalisation des marchés publics et AMO	19 400 euros
Progiciel de gestion des marchés public MARCO	11 000 euros
Consommations électriques (feux tricolores, ponts, borne du marché)	8 860 euros
Conseils juridiques	43 000 euros
Frais d'actes et contentieux	43 000 euros
Frais d'affranchissement et de sténotypie	8 440 euros
Achat de billets JO Paris 2024 et compléments crédits service des sports	12 250 euros
Frais séjours Noël et nouvel An Corrençon	30 330 euros
Projet enfance Développement durable	2 000 euros
Entretien d'instruments et accessoires de musique	865 euros
Crédits complémentaires restauration scolaire (augmentation des effectifs)	3 500 euros
Augmentation du contrat restauration scolaire SODEXHO	35 000 euros

6

Comme d'habitude, je vous présente l'ensemble de façon complètement transparente.

- Externalisation des marchés publics et AMO : nous avons des fins d'accompagnement sur un certain nombre de marchés.
- Progiciel de gestion des marchés publics MARCO : c'est sur recommandation de notre directeur juridique que nous prenons ce logiciel pour améliorer les ponts d'instruction côté administration de nos passations de marchés publics, le gain en efficacité est significatif.
- Conseils juridiques : soyons clairs, c'est pour la gestion de marchés spécifiques. Cela sort des compétences juridiques générales. Tous les autres marchés sont gérés et suivis par des sources internes. Là, c'est une dépense nécessaire, même avec une direction juridique complètement structurée, c'est pour être efficace dans les passations de marchés spécifiques dans les domaines un peu pointus.
- Frais d'actes et contentieux : il s'agit essentiellement, dans les dossiers concernant l'Urbanisme et au regard du nombre de délivrances de permis de construire, d'avoir une assistance *ad hoc* sur le sujet ce qui nous évite potentiellement plusieurs centaines de milliers d'euros de frais de poursuite.
- Frais d'affranchissement et de sténotypie : il y a l'impact d'un peu plus de frais d'affranchissement et celui du Conseil municipal complémentaire évoqué tout à l'heure.
- Achat de billets JO Paris 2024 et compléments crédits service des sports : il a été décidé d'acheter un certain nombre de billets supplémentaires et nous avons quelques compléments de crédit.
- Frais séjours Noël et nouvel An Corrençon : au BP 2022, je rappelle que, en termes de crise sanitaire, nous étions encore dans un contexte tel que nous n'avions pas encore statué sur ces sujets. Maintenant que le sujet est levé, nous allouons un budget de 30 000 €.
- Augmentation du contrat restauration scolaire SODEXHO : c'est un montant pour quatre mois, cela équivaut donc à plus de 110 000 € en année pleine.

Crédits complémentaires pour transports collectifs	8 167 euros
Taxes foncières, charges et loyers	24 195 euros
Entretien des espaces verts Saint-Brévin et installation de végétaux rond-point Bonn-Hartberg	7 509 euros
Prestation sociale pour personnel communal	73 800 euros
Régularisation d'écritures de rattachements	45 000 euros
Médiation contrat PIMMS	5 000 euros
Subventions aux associations	8 450 euros
Coordination Petite Enfance	204 euros

7

- Crédits complémentaires pour les transports collectifs : cela peut vous choquer mais nous avons repassé le marché des transports, en revanche, même verrouillé, nous nous retrouvons dans des contraintes au cas par cas.

- Taxes foncières, charges et loyers : soyons clairs, pour les préemptions intervenues après le BP, il n'y a pas de souci. Si je ne me trompe pas, cela concerne deux sujets : 2, Grande Rue et le 39, avenue Outrebon.

- Entretien des espaces verts Saint-Brévin et installation de végétaux rond-point Bonn-Hartberg : nous sommes obligés de faire un minimum pour être en conformité.

- Prestation sociale pour personnel communal : ce sont essentiellement des dispositifs d'accompagnement en fin d'année sous forme de bons. *Grosso modo*, nous les porterons de 40 € à 100 € par personne.

- Médiation contrat PIMMS : c'est un reliquat.

- Subventions aux associations : en gros, il y a deux enveloppes, l'une que nous évoquerons tout à l'heure pour la deuxième phase de subvention aux associations non conventionnées de moins de 23 000 €, la seconde pour la quote-part de la commune dans la Politique de la Ville.

Après, il y a de vraies économies et un peu de reports :

Détail des économies et annulations de dépenses de fonctionnement

Secteur Petite Enfance	-2 370 euros
Annulation du concert « Pierre et le Loup »	-6 498 euros
Annulation séjours ski et classes de découvertes à Corrençon	-31 350 euros
Reliquat enveloppe séjours été	-85 000 euros
Reliquat enveloppe dédiée à la « Villemombloise »	-2 000 euros
Etude de fleurissement	-20 000 euros
Consommables informatiques et abonnements téléphonie et internet	-10 000 euros
Centres de loisirs et scolaire	-3 340 euros
Taxes foncières et charges locatives	-23 666 euros
Prise en charge MOD2 par GPGE	-29 200 euros
Registres et abonnement urbanisme	-1 800 euros
Maintenance de l'éclairage public	-4 000 euros
FCCT 2022	-145 000 euros

8

- Taxes foncières et charges locatives : je fais le pendant de ce que nous évoquions tout à l'heure avec, d'un autre côté, 24 195 € de taxes foncières et de charges associées à des préemptions post-BP, de l'autre côté, au BP nous avons budgété sur l'ensemble de l'année les taxes foncières et charges locatives des préemptions de la commune. Naturellement, c'est ensuite recalé sur la date effective des préemptions. Sur ce poste, si vous faites les plus et les moins, c'est un enjeu de 1 000 €.

- Prise en charge MOD2 par GPGE : après des débats un peu longs au Territoire, des interventions en CLECT, GPGE a confirmé *in fine* qu'il prenait bien à sa charge le coût de la MOD2 que nous avons prévu dans notre budget.

- FCCT 2022 : M. CALMÉJANE va être content, l'enveloppe initiale montait à plus de 300 000 €, cette hausse ne sera pas appliquée cette année, nous récupérons 145 000 €.

Détail recettes de fonctionnement

Fiscalité	117 000 euros
Fonds de Solidarité Région Ile de France	63 673 euros
Dotations Globales de Fonctionnement	34 848 euros
Dotations de Solidarité Urbaine	-935 euros
Travaux en régie	77 958 euros
Hausse des recettes cantines	23 000 euros

9

Commentaire pour répondre à une question que pourrait poser M. CALMÉJANE : nous suivons toujours la même prudence sur nos recettes fiscales et, chaque fois que nous regardons, nous avons un plus, léger mais nous n'avons pas de risque avec nos hypothèses de recettes fiscales.

Impact DM 2022 sur résultat autofinancement brut

Synthèse des impacts en terme d' autofinancement brut

	Recettes réelles	Dépenses réelles	Autofinancement brut
Recettes nouvelles	+ 237 586		
Dépenses contraintes		1 175 400	
Autres dépenses nouvelles		319 970	
Economies et annulations de dépenses			- 364 224
TOTAL	+ 237 586	1 131 146	- 893 560

10

En synthèse, nous avons subi 1 495 000 € de dépenses contraintes que nous sommes arrivés à compenser par des économies/annulations/reports. *In fine* nous avons certes une dégradation de 893 560 € en autofinancement brut mais nous l'amortissons grâce à notre prudence en recettes pour près de 237 000 €. C'est la première étape en fonctionnement.

Passons maintenant aux dépenses nouvelles d'investissement.

Détails Nouvelles Dépenses Investissement

Rénovation du clocher de l'Eglise	1 600 000 euros*
Poste de Police Municipale	1 500 000 euros*
Mobilier tous services	8 482 euros
Travaux 43 avenue Outrebon + Hôtel d'entreprise	20 000 euros
Remise en état du pavillon 122 rue de Neuilly	57 000 euros
Matériel sportif et d'entretien des sites sportifs	16 430 euros
Instruments de musique	1 853 euros
Complément de crédits secteur scolaire	2 200 euros
Divers pour piscine	2 630 euros
Mobilier urbain	34 160 euros
Installation de 2 portiques fixes pour accès parking Mauriac	3 600 euros
Remplacement de guirlandes détériorées	2 000 euros
Régularisation de virements de crédits	51 750 euros
Travaux en régie	77 958 euros

*opérations engagées en totalité d'ici 2023 et qui par anticipation du passage en M57 nécessitent l'inscription dès 2022 de l'intégralité des crédits (pas d'AP/CP).

11

- Rénovation du clocher de l'église/Poste de Police municipale : au BP, nous avons prévu la tranche de 400 000 € en 2022 pour le clocher. Je réponds tout de suite à un point évoqué en Commission des Finances : nous envisagions une AP/CP pour le poste de PM et la rénovation du clocher de l'église. Nous ne le faisons pas parce que ce sont des opérations à cheval sur deux années (2022-2023) et nous avons réservé nos AP/CP pour des programmes pluriannuels au moins sur trois ans. Puis, nous essaierons d'ajuster, nous présenterons un certain nombre de sujets dès le BP 2023.

Là, nous mettons la totalité de l'enveloppe avec le reliquat 2023 pour le clocher (400 000 € + 1,6 M€) et pour le poste de Police municipale (700 000 € prévus au BP + 1,5 M€). Fondamentalement, nous suivons la recommandation de la nouvelle norme comptable M57, en termes d'engagements réels sur 2022, peut-être cela nous permettra-t-il d'accélérer mais, normalement, cela devrait être assez marginal.

- Remise en état du pavillon 122, rue de Neuilly : logement destiné au gardien du stade Pompidou.
- Matériel sportif et d'entretien des sites sportifs : *grosso modo*, 9 500 € pour stocker dans une structure en dur du matériel de saut et athlétisme/remplacement de panier de basket, le reste étant sur d'autres items.
- Divers pour piscine : remplacement d'un toboggan et des cartes d'accès aux vestiaires.
- Mobilier urbain : mise en place de dix bancs conformément à notre programme. Il y a cinq autres assis-debout, ainsi que des barrières et des balises. Nous ne faisons que concrétiser au budget ce que nous avons envisagé.
- Travaux en régie : c'est le pendant de ce que nous avons vu tout à l'heure en dépenses de fonctionnement.

Dépenses d'investissements : reports ou annulations

Provision foncière pour collège intercommunal	-1 600 000 euros
Plantation arbre de voirie avenue de Rosny	-80 000 euros
Réserve foncière extension Bel Air école Mauriac	-246 000 euros
Reserve foncière terrain Hôtel d'entreprise	-542 720 euros
Diagnostics amiante et étude habitat indigne	-30 000 euros
Installation de ruches et animation	-5 000 euros
Lutte contre l'habitat indigne	-99 000 euros
Aménagement du parking crèche Saint-Charles	-100 000 euros
Transformation terrain de tennis en résine	-300 000 euros
Rampe d'accès petit bassin piscine, syphons et skydomes	-57 000 euros

*prise en charge par Grand Paris Grand Est

12

Sécurisation des accès aux bâtiments communaux et chaufferies	-28 500 euros
Mise aux normes de l'armoire électrique RDC de l'Hôtel de Ville	-10 000 euros
Evacuation des eaux de pluies en toiture	-45 000 euros
Agrès de fitness au stade Mimoun*	-52 000 euros
Matériels professionnels services restauration, petite enfance	-34 921 euros
Lanternes parkings platane, médiathèque, Saint-Charles et parc de la Garenne	-25 000 euros
Borne foraine et de comptage électrique avenue G.Rodet	-23 500 euros
Panneaux pour affichage horaires des parcs	-3 400 euros

*prise en charge par Grand Paris Grand Est

13

- Provision foncière pour collège intercommunal : nous avons intégré dans le débat d'un nouveau collège intercommunal une hypothèse où la commune préemptait un terrain. Cette option n'a pas été retenue par le Département.
- Plantation arbres de voirie avenue de Rosny : nous n'avons pas eu l'accord du Département. Ce n'est pas de notre fait mais nous sommes obligés d'annuler cette opération.
- Réserve foncière extension Bel Air école Mauriac/Réserve foncière terrain Hôtel d'entreprises : nous sommes en discussion, nous allons regarder comment effectuer réellement ces opérations sachant que quelques problèmes de vérification de parcelles sont en cours.

- Diagnostics amiante et étude habitat indigne : c'est en cours d'instruction, ce sera fait en 2023.
- Installation de ruches et animation : c'est une économie, nous avons fait l'opération pour 5 000 € de moins.
- Lutte contre l'habitat indigne : en cours d'instruction.
- Aménagement du parking de la crèche Saint-Charles : nous pensons pouvoir le réaliser pour beaucoup moins cher que prévu au BP.
- Transformation en terrain de tennis en résine : nous n'avons pas eu le temps de l'engager, donc nous le reportons.

Sur 1,6 M€, plus de 150 000 € constituent donc de réelles économies.

- Sécurisation des accès aux bâtiments communaux et chaufferies : la procédure de marché public n'est pas finalisée mais c'est engagé.
- Mise aux normes de l'armoire électrique RDC de l'Hôtel de Ville : ce n'est pas indispensable, nous traiterons le problème autrement.
- Évacuation des eaux de pluie en toiture : c'est une économie de 45 000 €.
- Agrès de fitness au stade Mimoun : cela a été réalisé mais cela rentre dans le périmètre de Grand Paris Grand Est qui prend donc en charge.
- Lanternes parkings platane, médiathèque, Saint-Charles et Parc de la Garenne : c'est une économie globale par rapport à l'enveloppe prévue.
- Borne foraine et de comptage électrique avenue G. Rodet : c'est abandonné. Le coût prévu ne tient pas, les devis sont beaucoup trop chers.

Impact DM2022 sur Résultat section Investissement

Synthèse des impacts en terme de variation sur les flux réels de la section d'investissements

Recettes réelles		911 624
dont Subvention DRAC pour le Clocher	609 657	
Subvention Fondation du Patrimoine	300 000	
Plus value cession véhicule	1 967	
Dépenses réelles		18 064
dont M57 Rénovation clocher de l'église	1 600 000	
M57 Poste de PM	1 500 000	
Dépenses nouvelles	182 041	
Economies ou annulations de dépenses	- 3 282 041	
Résultat		+ 893 560

14

Je précise que nous avons une chance d'arriver à financer près de 80 % de l'opération de la rénovation du clocher par des subventions.

Par ailleurs, nous commençons à engager des opérations sur des véhicules dont nous n'avons plus l'utilité et qui sont trop chers à entretenir.

Bilan global DM 2022

	Dépenses	Recettes
Investissement	96 022€	96 022€
Fonctionnement	315 544€	315 544€
Total	411 566€	411 566€

15

Synthèse Dépenses & Recettes réelles

CONSOLIDATION BP + DM 2022 DEPENSES REELLES ET RECETTES REELLES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BP	42 381 883	42 102 739	21 499 379	8 372 192
DM y compris M57	1 131 146	2,66% 315 544 0,74%	18 064	0,08% 911 624 10,88%
DM hors M57	1 131 146	2,66% 315 544 0,74%	- 3 081 936	-14,33% 911 624 10,88%

16

En synthèse, l'ajustement ne représente pas 1 % puisqu'il est de 0,65 % du budget global voté au BP.

Conclusion

La proposition de DM 2022 présentée permet de :

- Intégrer les impacts liés à l'apparition d'une inflation galopante non prévue au BP 2022 et se traduisant par la hausse de coût de fluides et de prestations, et aussi par une augmentation de la masse salariale à partir de juillet 2022
- Assurer le traitement des actions engagées pour l'amélioration des prestations de la commune (écoles,...) et pour la réalisation du programme de la municipalité (sécurité, propreté, urbanisme maîtrisé,...)
- Maintenir toutes les actions en matière de relance de la vie locale ; culture, événementiel, enfance, séjours ...
- Garder une grande prudence sur l'équilibre global en intégrant bien tous les risques non évalués au BP 2022 sur les postes de dépenses, et en ne prenant en matière de recettes complémentaires que celles qui sont formellement notifiées.

17

Je vous remercie de votre attention, je suis prêt à répondre à vos questions.

M. le Maire.- Merci, cher collègue, pour ce développement circonstancié et d'un niveau de détail qui nous permet de bien saisir la qualité du travail préalable lors de l'élaboration du Budget Primitif. D'ailleurs, je veux saluer ici même, sous la conduite de Guy ROLLAND, l'ensemble des services de la collectivité qui a permis d'avoir une excellente base de travail. Le retournement de calendrier que nous avons souhaité dès le début de la mandature fait sa démonstration : nous avons une excellence dans les appréciations et évaluations pour monter le budget.

Le corollaire est justement cette Décision Modificative qui, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, représente un total d'ajustement uniquement de 400 000 €. Autrement dit, nous débattons d'un budget communal global de 50 M€ et nous faisons un ajustement qui représente à peine 1 %, ce qui révèle la très grande qualité des estimations, des évaluations et surtout de la mise en œuvre ; le taux de réalisation étant également là pour démontrer que notre budget est bien entendu équilibré, parfaitement tenu, bien calibré et en ligne avec le programme sur lequel nous avons été élus, ce qui permet de faire voir aux Villemomblois des réalisations et, quoi que l'on en dise, la très bonne tenue de la gestion financière de notre collectivité.

J'ouvre l'échange.

Mme VERBEQUE.- Comment voulez-vous procéder ? Est-ce que je pose toutes mes interrogations ?

M. le Maire.- Vous avez la parole, vous en disposez.

Mme VERBEQUE.- Déjà, je remercie M. ROLLAND pour ses explications qui sont toujours assez complètes. Cependant, nous voudrions quelques précisions.

En section fonctionnement :

- Conseils juridiques : pourrions-nous avoir un peu plus de détails sur les marchés prévus dans les 43 000 € ? Quel est le type de marché ?

Idem pour les frais d'actes et contentieux, j'ai bien compris que c'est pour l'assistance et l'urbanisme, est-ce que ce sera avec le cabinet dont fait partie Me PEYNET, puisque je sais qu'à la suite un autre contrat doit être passé, ou est-ce complètement pour autre chose ?

- Taxes foncières, charges et loyers (24 195 €) : M. ROLLAND nous a confirmé que c'était pour le 39, Outrebon et le 2, Grande Rue, pourrai-je avoir le détail ? En effet, il me semblait que les deux avaient été achetés, or je vois qu'il y a des loyers. C'est pour la précision.

- Achat de billets pour les JO Paris 2024 : je comprends que c'est l'acquisition ou le tirage au sort (je ne sais pas comment cela fonctionnera) mais quel est le point de vue de la municipalité ? Est-ce pour récompenser des élèves, pour faire une loterie ? Quel sera le but réellement de l'achat de ces billets ?

- Annulations de dépense : concernant la prise en charge de la MOD2 par GPGE, pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de la MOD2 et non pas du PLU ?

M. ROLLAND.- Oui.

Mme VERBEQUE.- Parfait.

En investissement :

- Travaux du 43, avenue Outrebon/Hôtel d'entreprises (20 000 €) : quelle est la ventilation ?

- Remise en état du pavillon 122, rue de Neuilly (57 000 €) : je m'étonne de ce poste. Quelque chose est-il prévu derrière vis-à-vis de ce gardien ? Est-ce juste parce que ce logement n'était pas aux normes ou parce que le gardien a laissé son logement dans un état déplorable ?

- Régularisation de crédit : je m'étonne aussi de ce poste, nous n'avons pas eu d'explication pour les 51 750 €.

- Installation de ruches et animations : j'ai bien compris que l'on avait fait une économie de 5 000 € mais j'aimerais connaître le coût total, la date de déploiement et le lieu.

M. le Maire.- Nous avons noté l'ensemble des questions, nous y répondrons en bloc.

M. CALMÉJANE.- J'associe mes remerciements aux services mais, monsieur ROLLAND, même si la présentation qui nous est faite est complète, vous subissez les décisions de votre groupe, et elles ne vont pas dans le bon sens. Quand on regarde globalement la DM1, vous avez fait le choix de présenter un budget tardif puisqu'il faut attendre pratiquement la fin du premier trimestre pour avoir un budget à Villemomble et nous constatons ce qui en découle sur cette DM1, et surtout sur la capacité de faire par rapport aux crédits votés.

En juillet, vous vous étiez engagé à faire des AP/CP, entre-temps vous dites que, la M57, ce n'est plus la peine, on considère que les deux chantiers à entamer (Police municipale et église) auront lieu sur seulement deux années mais c'est aussi le rôle des AP/CP. Vous auriez très bien pu faire des AP/CP, le seul problème est que cela vous oblige à afficher dès le départ le montant maximum des travaux que vous souhaitez engager. Or, nous ne connaissons toujours pas le coût de ces deux projets et ce ne sont pas vos ajustements en crédits d'investissement qui vont nous éclairer.

Concernant des points de détail, je voudrais rappeler à M. le Maire qu'il a annoncé au moment de l'inauguration du City-stade à Mimoun, en partie financé dans le cadre de l'opération ANRU via Grand Paris Grand Est, un autre City-stade à Bénoni. Or, je ne vois aucun crédit alors que cela devait être fait dès l'automne 2020 d'après vos documents de propagande électorale. Nous sommes à l'automne 2022 et il n'y a pas un bout de crédit sur le sujet. C'est un peu particulier.

Beaucoup plus inquiétant, c'est la faiblesse des investissements qui engage l'avenir. Là, vous faites un élément d'affichage avec une augmentation importante des crédits pour la rénovation du clocher de l'église et le poste de Police municipale mais toutes les personnes un peu sensées sont bien conscientes que vous ne dépenserez pas les 3,1 M€ sur l'exercice 2022. Si à la fin de l'année, et je pense que le compte administratif nous apportera un éclairage sérieux du sujet, vous dépensez 20 % de la somme (environ 600 000 €), nous serons au bout du compte alors que vous faites affichage de 3,1 M€.

En réalité, vous réduisez énormément l'investissement annoncé au Budget Primitif voté il y a un peu plus de six mois. C'est extrêmement pénalisant pour l'avenir de la commune.

Encore plus grave, vous l'avez déjà écrit dans le PP et là vous le réécrivez, certes en donnant des motifs (guerre en Ukraine, taux d'indice) mais c'est aussi vos propres actions avec l'explosion des frais de fonctionnement, vous annoncez une dégradation supplémentaire du budget de fonctionnement de la Ville (-815 000 €), sachant que nous avons déjà perdu 20 % au stade de la présentation du BP. C'est un vrai problème.

Avec les annonces d'augmentation du prix de l'énergie, et autres domaines de frais de fonctionnement de la commune, j'ai de sérieuses craintes sur l'équilibre du budget de fonctionnement sur l'année 2023.

Pour poursuivre mes questions, ou mes observations, vous avez essayé de cacher le sujet mais, quand on voit l'augmentation du prix de l'eau par rapport aux estimations, c'est le juste retour de l'augmentation de 100 % de la taxe d'assainissement communale, votée à la demande de M. BLUTEAU, au niveau de Grand Paris Grand Est pour amender le budget d'assainissement du Territoire. Cela impacte les factures d'eau des Villemomblois et celles de la commune. Donc ne vous étonnez pas d'être obligé d'abonder, ce n'est pas un facteur de consommation. Regardez les factures entre 2021 et 2022, vous constaterez que le montant est équivalent. Je suis prêt à le faire avec vous.

Concernant les annulations, vous nous avez fait un effet d'image en annonçant « *je vais mettre un terrain à disposition pour un collège* », etc. Les gens à peu près conscients savaient que le projet n'irait pas jusqu'au bout. En revanche, je vous pose clairement la question : la Ville avait la possibilité de préempter un pavillon juste à côté de l'école Foch (75, rue Bernard Gante), l'avez-vous fait ? Ainsi, sera-t-il possible un jour d'avoir

une réserve foncière dans ce secteur pour envisager, non seulement pour l'école mais également pour la partie cantine ou centre de loisirs, l'extension de ce groupe scolaire ?

Puisqu'il y a une pancarte à vendre, la Ville a-t-elle fait jouer son droit de préemption ? Sachant que vous aviez ouvert des crédits pour de possibles préemptions.

Quant aux inquiétudes évoquées par M. ROLLAND, toutes les communes en font part. Il suffit de prendre les journaux et autres en ce moment, je rappelle non seulement le groupe LR mais aussi la majorité des associations d'élus, qu'elles soient communales, départementales ou régionales ont demandé des aides particulières pour faire face soit à l'explosion des coûts énergétiques soit, suite aux décisions de l'État, aux augmentations du coût d'indice parce que, une fois de plus, l'État décide mais c'est aux autres collectivités de payer. D'une part, des annonces ont déjà été faites sur des subventions reçues par anticipation, à condition de fournir les bons documents et de ne pas avoir fait exploser les frais de fonctionnement les années précédentes, ce qui ne va pas être le cas de votre gestion depuis deux ans. D'autre part, on sait très bien que, dans le cadre du budget 2023, il y aura des ajustements au niveau des collectivités parce que tout le monde sait que ce n'est pas tenable à cette cadence pour Villemomble et l'ensemble des collectivités françaises. En revanche, le Gouvernement ne donnera pas tout de suite ces éléments, au risque d'une surenchère permanente au Parlement.

Pour terminer mon intervention, je trouve extrêmement inquiétante la façon dont vous gérez la commune depuis deux ans, puisque les frais de fonctionnement, en dehors des phénomènes extérieurs que tout le monde connaît, explosent, les investissements baissent et les bons investissements ne sont pas faits dans le bon temps.

D'ailleurs, à l'occasion de la présentation de ce DM1, comme l'ont fait un certain nombre de collectivités, soit en préambule, soit en accompagnant des décisions modificatives, j'aurais voulu avoir des éléments concernant un plan de sobriété énergétique que vous auriez pu nous présenter ce matin : « *on a pris acte d'un certain nombre d'augmentations ou d'évolutions, voilà les propositions* ». Les familles aimeraient savoir à quelle température seront chauffés les écoles, les sportifs, les gymnases, piscines, etc. Comment va se terminer l'année ? Y aura-t-il des illuminations de Noël ? Des diminutions d'éclairage sur la commune ?

Nous n'avons aucune information sur tout cela alors que, pour moi, c'est lié à cette Décision Modificative. En effet, les consommations seront liées à vos décisions et auront un impact sur la DM qui nous est présentée aujourd'hui.

Vous nous demandez une fois de plus de voter un budget ou une Décision Modificative alors que vous nous donnez très peu d'éléments. Ce n'est pas la gentille voix de M. ROLLAND qui peut sembler apaiser le débat en déroulant un certain nombre de chiffres, je rappelle mon propos liminaire : lui est bien gentil par rapport à sa présentation mais il subit les décisions que vous lui demandez de transformer en chiffres...

M. le Maire.- C'est mal connaître M. ROLLAND de dire qu'il subit quoi que ce soit.

M. CALMÉJANE.- Je termine. C'est le sentiment que nous avons à la vue de tout cela. En revanche, il sera aussi comptable, comme vous tous de la majorité, des décisions que vous avez prises et des mauvaises décisions par rapport aux éléments budgétaires. Nous le reverrons tout à l'heure avec le règlement du stationnement payant, vous êtes en train de faire les poches des Villemomblois, que ce soit dans les tarifs de cantine, les taxes d'assainissement ou d'enlèvement des ordures ménagères que vous faites voter à l'échelon territorial et, tout doucement, vous préparez les Villemomblois à une future augmentation de la taxe foncière « *ce n'est pas de ma faute, c'est celle d'un phénomène extérieur, je vais avoir besoin de recettes* » alors que c'est contraire à tous vos engagements de programme électoral.

Je dis que l'on dégrade fortement le budget de la commune, ce qui n'avait pas été le cas pendant les vingt années précédentes. C'est extrêmement grave, d'autant que ce n'est même pas compensé par des

investissements qui pourraient être intéressants pour la collectivité. Nous reviendrons tout à l'heure aux ventes que vous avez programmées qui sont, à mon avis, complètement dépassées.

Je rappelle par exemple pour en revenir à la restauration que vous annoncez des augmentations de tarif du prestataire Sodexo, vous avez fait le choix du prestataire le plus cher, que vous vous êtes fait vendre un joli petit catalogue de promesses de services et de qualité, et que nous verrons bien que ce ne sera pas tenu, et que, en parallèle, vous avez perdu la redevance que nous versait le précédent délégataire pour utiliser nos installations. Dans votre gestion, vous êtes non pas dans le gagnant-gagnant mais dans le perdant-perdant et, malheureusement, ce sont les Villemombois qui paieront l'addition dans les prochaines années.

M. MINETTO.- Un problème de fond, dont nous avons parlé en Commission des Finances, je reviens sur ce que disait le Maire de Bonn-Hardtberg qui disait qu'il fallait faire participer son opposition, d'autant plus dans les temps actuels. Le jour où vous nous présentez le budget en opposition, vous nous présentez un document finalisé et, finalement, la commission n'est qu'un pré-Conseil municipal où nous vous indiquons, parce que nous sommes bien gentils, les questions que nous poserons en Conseil municipal. Pour nous, une Commission des Finances vise à faire travailler l'ensemble des membres du Conseil municipal sur ce qu'est le budget, d'autant plus quand il s'agit d'un budget modificatif. C'est une première remarque. Finalement, ces Commissions des Finances ne servent à rien.

Concernant le budget que vous nous présentez, vous indiquez un ajustement de moins de 1 %. Oui, une fois de plus, vous arrangez la réalité, c'est comme le Conseil municipal de l'autre jour où votre majorité était présente et vous mentiez sur les réseaux sociaux.

Mme POCHON.- Majorité au complet.

M. MINETTO.- Lorsque vous parlez de 1 % d'ajustement, c'est avec -3 M€ d'annulations de dépense. Donc - 3 M€. *In fine*, ce n'est qu'un jeu d'écriture. Par conséquent, ne parlez pas d'une régularisation de moins de 1 %. Ce n'est pas vrai, vous avez enlevé 3 M€ sur un budget de 63 M€, comme le disait M. ROLLAND. Donc ne jouez pas avec les chiffres.

J'ai quelques questions concernant le budget qui nous a été présenté.

- Frais juridiques et d'actes contentieux : comme nos collègues, nous aimerions connaître le détail mais nous aborderons tout à l'heure les marchés que vous avez passés, de mémoire on est à 130 000 € de marchés de frais d'avocat et, pire que cela, à un engagement de 520 000 € sur quatre ans. On en est donc à plus d'un demi-million de dépenses en frais d'avocats sur les quatre années à venir. Ce chiffre nous interpelle. Je n'ai plus en mémoire ce qu'étaient les précédents budgets mais c'est tout de même plus d'un demi-million.

M. le Maire.- C'est bien dommage, cela vous aurait donné une partie de la réponse.

M. MINETTO.- Justement, vous allez nous donner la réponse.

Plus de 1 M€ sur...

Je vous vois grimacer ?

M. le Maire.- Poursuivez, à moins que vous ayez fini mon cher collègue ?

M. MINETTO.- Non, je n'ai pas fini, j'ai d'autres questions auxquelles j'attends des réponses.

C'est donc plus de 1 M€ de frais d'avocat sur les quatre années à venir.

- Sodexo : vous avez négocié ce contrat il y a moins d'un an. Autrement dit, moins d'un an après le passage du marché, vous acceptez 35 000 € d'augmentation. Au moment où vous avez passé ce contrat, avez-vous oui ou non négocié une stabilité des prix comme cela se fait partout au moins sur une première année ?

- Régularisations d'écriture de rattachement : M. ROLLAND nous a expliqué en commission que cela comprenait une partie de non-rétrocession de la part de l'État par rapport à la scolarisation des enfants de trois ans, pourquoi y a-t-il eu cette non-rétrocession ? Est-ce parce que vos calculs étaient mauvais au départ ? Est-ce parce que, finalement, le gouvernement Macron, et je m'adresse à vos trois adjoints macronistes, n'a pas tenu ses engagements ? Donc pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été reversée par l'État ?

- M. CALMÉJANE a parlé du plan de sobriété de la Ville, sauf erreur, nous avons posé une question (et j'espère que vous répondrez en fin de Conseil municipal) sur votre engagement à faire baisser les dépenses de la Ville.

- Les annulations : vous parlez de 1,6 M€ d'annulation pour le collège intercommunal. À quel moment avez-vous su que ce collège ne se situerait pas à Villemomble ? L'avez-vous su ces derniers mois ou avant ? Auquel cas, pourquoi l'avoir mis au budget ? En fait, cette somme de 1,6 M€ constituait-elle simplement une variable d'ajustement vous permettant de rattraper des dépenses supplémentaires ? À quel moment avez-vous su que le Conseil départemental n'achèterait pas le terrain ? Surtout, pourquoi ne vous a-t-il pas acheté le terrain ? Pourquoi le Conseil départemental n'a-t-il pas retenu votre projet ? Il me semble que vous êtes conseiller départemental, vous devez donc avoir cette information.

M. le Maire.- Nous notons vos questions au fur et à mesure, celle-ci vise à savoir pourquoi le Conseil départemental n'a pas acheté le terrain.

M. MINETTO.- Non, c'est très drôle, dès que nous vous demandons des choses gênantes, vous ne répondez pas.

M. le Maire.- C'est pour comprendre, donc précisez.

M. MINETTO.- À quel moment avez-vous su que le Conseil départemental ne retiendrait pas votre projet ? Pourquoi ne l'a-t-il pas retenu ? Et pourquoi avez-vous budgété 1,6 M€ alors que vous saviez peut-être que le Conseil départemental ne retiendrait pas votre projet ?

- Réserve foncière de l'école Mauriac : M. ROLLAND a indiqué tout à l'heure que vous continuiez à investir, etc. Nous entendons parler de ce projet d'extension de l'école Mauriac depuis des années. Pourquoi le reporter l'année suivante ? Êtes-vous si proche de problèmes de déficit dans votre budget que vous en soyez à reculer un projet de 246 000 € ?

- Lutte contre l'habitat indigne : je ne comprends pas. Lorsque vous nous avez présenté ce projet, nous pouvons reprendre les comptes-rendus, qui sont plutôt précis et respectueux de ce qui se dit, nous vous avons indiqué « *enfin un bon projet ! C'est une bonne idée, on applaudit des deux mains* ». Or, en ce moment, c'est -100 000 € sur l'habitat indigne. C'est-à-dire zéro, il ne reste rien. Pourquoi avoir enlevé ces 100 000 € ? Êtes-vous à 100 000 € près ? Le ministre des Finances a dit que le budget de l'État était à l'euro près, visiblement vous aussi puisque vous allez jusqu'à enlever 100 000 € à l'habitat indigne. À moins qu'il n'y ait pas d'habitat indigne dans Villemomble ou que les Villemomblois n'en aient pas besoin. Pourtant, il me semblait, Messieurs, Mesdames que, au regard de l'augmentation de l'ensemble des coûts, il y avait certainement quelque chose à faire.

- Dépenses annulées : M. ROLLAND a précisé qu'il y avait 150 000 € de vraies économies. Sur les 3,2 M€, arrondissons, il reste environ 3 M€. Vous aviez donc prévu 3 M€ dans vos dépenses mais vous n'arrivez pas à les assumer. Pourquoi ? Avez-vous besoin de tant d'argent ? Quand on voit les délibérations suivantes avec la vente des bijoux de famille (conservatoire, deux pavillons), sincèrement, nous sommes inquiets des finances de la Ville.

Pour terminer, je n'ai pas vu de points sur les séminaires de formation des élus et des billets ratés. Les trains en retard, les trains pas pris à l'heure, dans quel budget cela apparaît-il ? Les cars de la Ville utilisés pour amener les élus à Corrençon. Où cela apparaît-il ?

Je souhaite, monsieur le Maire, avoir des réponses précises à mes questions et non pas un gros mélange comme vous le faites parfois et des réponses sur le fait que les Commissions des Finances ne sont en réalité qu'un pré-Conseil municipal.

M. BIYOUKAR. - Annulation -2 000 € pour la Villemomboise : à quoi cela correspond-il ? Pourquoi cela a-t-il coûté moins cher ?

- Mobilier urbain (34 160 €) : avez-vous travaillé sur les futurs emplacements dans la Ville ?

- Même question que M. MINETTO : pourquoi avoir inscrit au budget 80 000 € pour la plantation d'arbres sachant qu'il vous fallait l'autorisation du Conseil départemental ? Pourquoi le Conseil départemental vous a-t-il refusé cette autorisation ? M. ROLLAND parlait d'un programme électoral suivi à la lettre, je vous en fais un point :

Ce programme prévoyait 400 arbres jusqu'en 2026, à ce jour, deux ans après votre élection, seulement 57 arbres ont été plantés. À la fin du mandat, cela sera-t-il la faute du Conseil départemental si vous ne réalisez pas cet objectif ? Objectif qui semble irréalisable selon votre propre service Espaces verts et selon votre adjoint aux Espaces verts.

M. GERBAUD. - N'importe quoi.

M. BIYOUKAR. - Donc le mobilier, pourquoi avoir inscrit les 80 000 € et les -2 000 € de la Villemomboise, uniquement pour compléter ce qui a été dit auparavant.

M. le Maire. - Je ne vois pas d'autres prises de parole. Je recède volontiers le micro à M. ROLLAND pour quelques réponses qui pourront être complétées par nos collègues et enfin par moi-même.

M. ROLLAND. - Mme VERBEQUE a posé la question des 43 000 € pour les marchés de conseils juridiques. Je redis ce que j'ai indiqué : je n'ai pas à l'instant le détail des marchés concernés mais je redonne leur typologie : ce sont des marchés tout à fait spécifiques et non pas de juridique général. Par exemple, nous avons en ce moment le renouvellement des marchés d'assurance. Cela rentre dans ce poste. Nous n'avons pas complètement la compétence.

M. MINETTO. - M. ACQUAVIVA ne sait pas faire ? C'est son métier pourtant.

M. ROLLAND. - Nous n'avons pas complètement la compétence dans nos équipes juridiques. Il s'agit d'un certain nombre de marchés spécifiques avec des compétences notoires. Ce n'est pas nouveau, nous l'avons déjà utilisé.

Concernant les frais d'actes et contentieux, je répète ce que j'ai déjà dit : il y a une partie purement frais d'actes mais c'est surtout pour les contentieux en urbanisme avec des économies potentiellement conséquentes à la clé. Après, si vous voulez la liste.

Mme POCHON. - Oui.

M. ROLLAND. - C'est cela le sujet.

Sur les taxes foncières, Mme PAOLANTONACCI répondra.

S'agissant de l'achat des billets des JO 2024, je laisserai peut-être M. le Maire donner des éléments d'intention en termes de déploiement.

Concernant les travaux du logement du gardien, cette personne au 15 octobre doit utiliser ce logement. Or, nous devons mener des travaux de rénovation à Pomicidou pour remplir le contrat vis-à-vis de cette personne et lui fournir un logement habitable et décent. Il est là le sujet. Il n'était malheureusement pas entretenu jusqu'à présent.

J'en viens aux questions de M. CALMÉJANE :

Sur les AP/CP, c'est possible quand on a tous les éléments calés en termes d'évaluations. Je précise que nous connaissons parfaitement le montant global maintenant pour le clocher et pour le poste de Police municipale, j'ai précisé tout à l'heure 2 M€ pour l'un et 2,2 M€ pour l'autre. Nous engageons sur cette base.

Sur la faiblesse de nos investissements, je rappelle tout de même que nous avons écrit 23 M€ d'investissement au BP.

M. CALMÉJANE.- C'est écrit, oui.

M. ROLLAND.- 21,5 M€. Il y a une partie en préemption pour 6 à 7 M€, le reste étant en investissement.

Pour répondre en même temps à la question de M. MINETTO, qui nous dit que la stabilité de l'enveloppe d'investissements est apparente mais, même si je reprends votre argument, les -3 M€ qui sont des économies, des annulations et des reports représentent 14 %. Cela signifie que, à ce stade, nous annonçons la réalisation de 86 % du budget d'investissement. Ce n'est tout de même pas un taux que vous pouvez critiquer. Quand on regarde les taux moyens d'exécution des enveloppes d'investissement sur 10 ans, on dépassait faiblement les 50 %, hormis une année particulière. Je ne vois donc pas bien le procès disant que nous baissons complètement l'investissement alors que nous ne sommes que sur de l'ajustement.

Si je mets de côté les 1,6 M€ (je réponds par anticipation), qui représentaient l'ambition et l'intention de la commune de proposer au Département une solution, en assumant le financement de l'acquisition de ce terrain, nous sommes sur un ajustement de 1,6 M€ sur 21 M€, c'est-à-dire à peine 7 %.

Sur la partie budget 2023, je puis vous dire que nous nous en préoccupons déjà, nous lançons les réflexions de cadrage. Nous tiendrons compte du contexte et nous avons un plan d'action ambitieux sur le sujet.

Vous parlez des tarifs municipaux mais l'ambition sur la partie parking est de respecter une promesse de campagne ; nous verrons le sujet après.

Quant au plan de sobriété énergétique, il y a une question n° 2 de M. MINETTO à laquelle j'apporterai des éléments de réponse. Si vous me le permettez, je répondrai à ce moment-là.

M. CALMÉJANE.- Si nous avons le temps.

M. ROLLAND.- Alors j'accélère.

M. CALMÉJANE.- Je ne vise pas vos propos. C'est simplement que, parfois, nous n'avons pas le temps de poser toutes nos questions avec le régime que nous a imposé M. le Maire.

M. ROLLAND.- Monsieur CALMÉJANE, reconnaissez que j'essaie de répondre à toutes vos questions.

M. CALMÉJANE.- Non, vous les reportez.

M. BIYOUKAR.- En commission d'ailleurs.

M. CALMÉJANE.- Parlez de la sobriété alors.

M. ROLLAND.- Monsieur MINETTO, concernant le problème de fonctionnement de la Commission des Finances, je vous fais remarquer que le calendrier est très serré et que c'est moi qui ai insisté pour le préparer. Pour un document, qui n'est qu'un document d'ajustement, très honnêtement, nous avons l'ensemble des éléments à peine quatre jours avant. Quant à votre remarque sur la phase d'élaboration globale du budget, nous en reparlerons peut-être au moment du ROB mais, là, c'est vraiment de l'ajustement.

Vous dites que c'est faux et que ce n'est pas un ajustement de moins de 1 %. Si je prends votre remarque et si je fais des mathématiques jusqu'au bout, j'enlève 1,6 M€ et cela fait même encore baisser le pourcentage : 0,65 % sur le budget global avec 400 000 €, retraité des 1,6 M€, je propose non pas une augmentation au titre de la DM mais une baisse.

M. MINETTO.- Pas du tout.

M. ROLLAND.- Si vous avez +1 131 000 € en dépenses et si, au lieu d'avoir 18 000 là, ce qui fait 0,55, je n'en prends que la moitié, donc -1,6 M€ et +1,1 M€, cela signifie que nous proposons une baisse de 500 000 € et non pas une augmentation de 1 %. 500 000 € sur 63 M€, en gros je propose une baisse de 0,67 % et non pas +0,65 %. Je ne comprends pas le raisonnement mathématique.

Pour le contrat Sodexo, je laisserai M. ZARLOWSKI le préciser. J'ai indiqué tout à l'heure que nous étions en négociation avec un risque de rupture d'un partenaire qui veut sortir du contrat. C'est extrêmement difficile avec une volonté de nous faire payer un maximum. En termes de gestion, j'ai donc mis le risque de négociation de ce contrat.

Sur les histoires de correction de rattachement de subventions demandées à différentes instances de l'État, là, il y a l'Éducation nationale, notamment la C.A.F. En réalité, le vrai sujet n'est pas tout à fait celui-là. Vous avez un certain nombre de cas où les dossiers sont complètement instruits, nous avons fait une demande de près de 80 000 €, il y a un accord de principe, puis vous avez une notification sans justification « *on ne vous accorde pas la totalité* ».

M. MINETTO.- La question est de savoir pourquoi.

M. ROLLAND.- Faites-moi grâce que nous les relançons. Pour l'anecdote, nous avons relancé l'Éducation nationale pendant 2 ans concernant le dossier des moins de 3 ans. Nous avons reçu une réponse au bout de ces deux ans indiquant que l'on nous accordait ce montant. Avec la C.A.F., nous avons des sujets similaires.

Sur le collègue, je laisserai M. le Maire répondre.

Vous abordez les aspects de l'habitat indigne, je répète que c'est en cours d'instruction, que ce n'est pas une annulation, nous avons bien l'intention de le faire. Nous l'instruisons et nous l'engagerons mais ce ne sera pas réellement réalisé sur 2022. Je l'ai précisé tout à l'heure.

Maintenant, sur les autres points que M. BIYOUKAR a évoqués, je ne vois pas bien les compléments. Les 2 000 € sur la Villemomblaise sont une réelle économie ; M. LABRO répondra.

Pour les autres points, je n'ai pas d'autres éléments.

Maintenant, pardonnez-moi, chers collègues de l'opposition mais ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas écrire n'importe quoi dans vos éditoriaux. Vous nous dites « *la commune est en faillite* ». Je suis désolé mais je vais être obligé de vous rappeler quelque chose : admettons que nous ne savons pas gérer mais les chiffres

que je montre là sont le résultat des clôtures des comptes administratifs de la commune avec iso méthode d'affectation des résultats puisque, jusqu'en 2018, il n'y avait pas affectation en réserve et, à partir de 2019, c'est mis globalement en réserve. Où est l'erreur ? 2017 : cumul des excédents en section de fonctionnement de 9 502 640 € ; 2018, 9 467 806 €, 2019, 10 361 151 € ; 2020 10 327 183 € ; 2021, 12 071 000 €.

Je veux bien prendre toutes les leçons de gestion, certes, nous n'avons pas tout traité mais comment pouvez-vous affirmer que nous sommes en faillite ? J'ai fait le nécessaire, contrairement à ce que dit M. CALMÉJANE, nous ne brûlons pas la caisse. J'ai un dispositif complémentaire où je suis la trésorerie parce que nous avons quelques problèmes avec tous ces braves gens qui nous promettent des subventions et qui les paient trois ans plus tard.

Monsieur CALMÉJANE, malgré tout ce que vous aviez instruit, sur les dossiers de l'école Anne Franck et autres, nous avons 1,2 M€ dehors avec des gens qui nous disent « *la huitième version est la bonne, vous aurez peut-être la subvention avant le 31 décembre* ».

Les chiffres sont factuels. Donc la prochaine fois que vous voulez écrire dedans, je vous conseille de retourner sept fois la plume dans votre encrier et de m'appeler. Je suis joignable de 8 h 00 à 22 h 00, vous serez en tort si vous ne m'appelez pas. La fois suivante, ce sera non pas simplement une contestation mais une volée de bois vert si vous continuez à écrire des choses inexactes.

Mme BERGOUGNIOU.- Il nous menace.

M. ROLLAND.- Ce n'est pas une menace.

M. CALMÉJANE.- Une volée de bois vert, vous menacez tout de même de frapper les gens.

M. ROLLAND.- Non, c'est une remontrance.

Mme BERGOUGNIOU.- C'est une précision.

Mme POCHON.- En tout cas, c'est chic.

M. ROLLAND.- Je vous donne des éléments factuels. Si vous n'êtes pas dans le débat contradictoire permanent et si vous avez des doutes, vous avez les éléments du compte administratif ; ce sont les chiffres apparus dans les Décisions, les comptes-rendus et les notes de synthèse. Après, je veux bien accepter toutes les critiques mais non, nous ne sommes pas en faillite. Certes, monsieur CALMÉJANE, toutes les communes auront un choc d'une violence inouïe l'année prochaine, c'est clair mais, avec ce niveau d'excédent cumulé, nous avons tout de même les moyens d'absorber ce choc.

Par ailleurs, nous avons pris les dispositions, nous travaillons déjà au cadrage et à essayer de bâtir les plans d'action, y compris en matière de sobriété énergétique.

M. le Maire.- Madame VERBEQUE, s'agit-il de sujets auxquels nous n'avons pas encore répondu ? On ménage nos effets, tout a été noté, je pense que d'autres collègues voudront répondre à vos questions. Maintenant, si vous avez des points supplémentaires, n'hésitez pas.

Mme VERBEQUE.- C'était juste pour rappeler deux points que M. ROLLAND n'a pas répondu et sur lesquels il n'a pas spécifié qu'un adjoint répondrait : le montant total des ruches et leur emplacement (M. BOULON n'est pas là) et la ventilation des 20 k€ pour le 43, Outrebon et l'hôtel d'entreprises.

M. ROLLAND.- Sandrine, je suis désolée, je ne peux pas vous donner la réponse.

Mme VERBEQUE.- C'était pour savoir si c'était un adjoint ou un oublié.

M. le Maire.- Nous répondrons.

Y a-t-il d'autres interventions à ce stade de l'ensemble des oppositions ?

Monsieur ACQUAVIVA, commençons le train de réponses pour les délégations spécifiques.

M. ACQUAVIVA.- Je ne vais pas parler des assurances, nous participons en effet à la Commission des Assurances. Dans le cadre d'appels d'offres, j'apporte ma connaissance mais il est normal qu'il y ait le rôle des services et d'un consultant extérieur pour organiser l'appel d'offres.

Je voulais simplement vous répondre par rapport à l'habitat insalubre. Pour moi, c'est un domaine très important. Ce n'est pas parce que, sur un plan budgétaire, nous enlevons une ligne de crédit que nous arrêtons l'action en direction de l'habitat insalubre, qui n'existait pas auparavant. C'est une nouveauté que nous essayons d'introduire. Dans l'habitat insalubre, il existe plusieurs degrés.

Mme POCHON.- La Loi ALUR si chère à M. BLUTEAU, que j'ai votée ; je le revendique.

M. ACQUAVIVA.- Entre nous, quand on parle, il serait bien...

Mme POCHON.- Vous avez plus souvent le micro que nous.

M. ACQUAVIVA.- Quand je parle, j'écoute les autres mais, quand les autres me coupent la parole, je trouve que c'est profondément désagréable, ne serait-ce que pour ajouter d'autres choses. Donc laissez-moi continuer à m'expliquer.

En ce qui concerne le logement insalubre, première chose, un travail se fait notamment avec l'État sur toute la partie des marchands de sommeil. C'est aussi un vaste problème dans des endroits où on a plus de boîtes aux lettres que d'espace à l'intérieur des logements.

Deuxième chose, c'est tout ce qui touche à la transition énergétique, ce que l'on appelle l'ensemble des vraies passoires. Une partie se travaille à l'échelon territorial parce que l'on a réalisé, par son intermédiaire et pris en charge par le Territoire, un diagnostic sur l'ensemble des lieux où sont situés les habitats insalubres, pour monter des dossiers comme on le fait pour le PREP sur la partie pavillonnaire et accompagner les transitions énergétiques. Cela se fait en collaboration avec l'ANAH, France Rénov' et tous les outils existants.

Il existe de nombreux outils ; la rénovation énergétique est un domaine excessivement complexe, que ce soit dans les petites copropriétés dégradées ou dans le tissu pavillonnaire. Il y a une soixantaine de mesures nationales et une dizaine de mesures locales. Là aussi, cela se met en place. Au PREP, nous avons eu environ 25 dossiers de Villemomblois venus nous consulter ; nous avons organisé par la suite un webinaire, à partir duquel un certain nombre de dossiers sont en cours de traitement, notamment par l'intermédiaire de l'Agence Locale Énergie et Climat, compétente dans le dossier, pour faire la partie France Rénov' et les diagnostics.

Pour vous tranquilliser, c'est un long chemin et le côté habitat indigne et insalubre fait partie d'une politique générale que nous mettons en place. Nous le verrons sur l'ensemble de la suite des budgets.

M. le Maire.- Merci cher François.

Monsieur MINETTO, il y a des questions pendantes. Donc nous allons y répondre.

M. MINETTO.- C'est pour reformuler une question par rapport à l'habitat insalubre. Pour mémoire, Villemomble a été une des premières villes à appliquer le permis de louer, qui était une loi que Elisabeth POCHON a votée. Il faut le rappeler.

Je vais la formuler autrement : on annonce ici -99 000 € pour la lutte contre l'habitat insalubre. Combien avez-vous mis sur la table par rapport à ce qui a été budgété ? 0, 2 000, 3 000, 50 000, 100 000 ?

De mémoire, c'était 100 000, donc n'avez-vous mis que 10 000 € sur l'habitat insalubre et avez-vous enlevé 90 000 ?

M. le Maire.- Je vous réponds, après je passerai la parole à M. GERBAUD sur les sujets de mobilier urbain, de plantation d'arbres et de ruches.

Concernant l'habitat indigne, le principe d'un budget est qu'il doit être sincère. Vous avez vu l'extrême détail dans lequel nous entrons, nous en arrivons pratiquement à des sommes à trois chiffres seulement. En effet et en toute honnêteté, d'ici la fin de l'année, engager quelque chose sur l'habitat indigne, avec ce qu'a souligné François ACQUAVIVA en partenariat avec Grand Paris Grand Est, n'est pas envisageable. En revanche, cela reste une priorité 2023.

Je passe la parole à M. GERBAUD pour les trois questions soulevées par Mme VERBEQUE et M. BIYOUKAR.

M. GERBAUD.- Concernant le mobilier urbain, il y a eu de nombreuses et longues séquences de travail avec les conseils de quartier, qui ont arpenté la Ville, émis un certain nombre de suggestions, que nous avons travaillées avec les services de la Voirie et de la Propreté urbaine. Oui, des bancs seront donc posés dans la Ville ou des assis-debout.

M. BIYOUKAR.- Où ?

M. GERBAUD.- Nous nous sommes assis autour de la table avec les Services techniques, les adjoints et les conseillers de quartier pour établir une liste d'endroits potentiels, qui n'entraîneraient pas de nuisance non plus pour les gens concernés par la zone d'implantation des bancs. De toute façon, si jamais nous avons une évolution négative, nous aviserions. Donc nous aurons des bancs.

Concernant les arbres, oui, nous restons sur l'ambition de planter 400 arbres et nous y arriverons, sans doute bien avant la fin du mandat. Non, ce ne sera pas la faute du Conseil départemental. Nous avons retiré parce que nous sommes toujours en discussion avec le Département, que nous n'avons pas encore accordé nos violons. Je vous rappelle l'existence du plan Canopée à l'échelon départemental qui, de toute façon, va dans le même sens que nous ; ils ont besoin de mettre des arbres. C'est la logique de la lutte contre le réchauffement climatique et nous arriverons à nos fins.

Concernant les ruches, ce n'est pas compliqué, nous faisons une économie de 5 000 € grâce à l'excellent travail de notre Directrice des Services techniques. Cette somme est maintenant équivalente à zéro parce que le prestataire mettra des ruches au Parc de la Garenne.

M. le Maire.- Différentes questions concernaient le périmètre de Mme PAOLANTONACCI : le 39, Outrebon ; le 2, Grande Rue ; la ventilation des 20 000 €.

Mme PAOLANTONACCI.- Concernant la ventilation des 20 000 € entre le 43, Outrebon et HEV, il s'avère que les bureaux, initialement entre 12 m² et 18 m², sont trop petits par rapport à la demande, nous sommes donc contraints d'abattre certaines cloisons entre des bureaux. Ce faisant, nous arriverons d'ici la fin de l'année à un taux de remplissage de l'hôtel d'entreprises de plus de 90 %. C'est une des motivations. C'est un budget, donc des prévisions.

Concernant le 43, avenue Outrebon, il ne vous a pas échappé dans les Décisions que nous avons préempté ce local, sur lequel nous envisageons un certain nombre de travaux à engager avant la fin de l'année. Nous venons d'apprendre que le vendeur a accepté.

Quant aux lignes budgétaires entre taxes foncières, charges, loyers, d'un côté +24 et, de l'autre côté, -23, nous sommes effectivement propriétaires d'un certain nombre de locaux, nous sommes également locataires. Les loyers restent des loyers, ils étaient prévus. Tout ceci constitue un équilibre budgétaire. Les charges sont souvent des régularisations de charge de copropriété ; pour les taxes foncières, c'est pareil, comme nous avons acquis, nous payons d'une année sur l'autre, ce sont donc aussi des régularisations de taxe foncière.

Ai-je répondu ?

Mme VERBEQUE.- J'aimerais connaître la ventilation des 20 000 €, même si ce n'est pas au centime près.

Mme PAOLANTONACCI.- Nous avons budgété environ 15 000 € pour le 43, Outrebon et 5 000 € pour l'hôtel d'entreprises.

M. le Maire.- M. Philippe LABRO pour la question concernant la Villemomboise : pourquoi 1 000 € ont-ils été retirés à cette excellente manifestation, qui s'est déroulée le 25 juin dernier ?

M. LABRO.- J'avais d'abord une question sur les billets des JO 2024, je me ferai un plaisir de répondre lors des questions orales.

Concernant les 10 000 € d'économie, je suis surpris que vous posiez la question. Il me semble que vous étiez Maire adjoint jusqu'à encore il y a quelques mois, vous devez donc savoir que la Villemomboise a été annulée l'année dernière et que, à cette époque, des achats avaient été faits pour la Villemomboise, raison pour laquelle nous ne les avons pas rachetés en 2022. Si vous le voulez, j'ai le détail.

M. BIYOUKAR.- Effectivement, elle avait été annulée faute de participants.

M. le Maire.- La parole est à M. ZARLOWSKI puisque M. MINETTO s'interrogeait sur la négociation du contrat Sodexo.

M. ZARLOWSKI.- C'était non pas M. MINETTO mais M. CALMÉJANE, c'était la même question indépendante mais elle allait un peu plus loin. Nous y reviendrons là aussi dans les questions, c'est le principe de répétition mais ce n'est pas un souci, je reviens sur le choix du contrat. Il est vrai que, plutôt que d'avoir une approche comptable et purement financière, nous avons privilégié la qualité. Veuillez nous en excuser mais c'est un choix politique qui nous appartient et qui nous semblait nécessaire.

Dire qu'il était plus cher est absolument faux. Quant à la non-utilisation ou la non-reconduction de la cuisine centrale, je vous renvoie aux investissements que vous auriez pu faire et qui nous auraient peut-être permis de la conserver ; c'est un peu comme le reste du patrimoine.

M. le Maire.- S'agissant de la dette non contractée par la Ville, au final, nous nous rendons compte chaque jour qu'elle correspond au fait que le patrimoine communal n'a pas été correctement entretenu. Nous avons parlé du 122, rue de Neuilly, voilà...

Mme POCHON.- Cela n'a-t-il pas été votre crédo « *la dette 0* » pendant 20 ans ?

M. le Maire.- Madame POCHON, vous n'avez pas la parole.

Dans ces conditions, nous nous retrouvons avec des surprises mais fort heureusement, concernant l'ancienne cuisine centrale, nous avançons à bon train pour avoir une nouvelle offre dans un tout autre domaine permettant de reprendre ce bâtiment, dans le respect du voisinage, et répondant à une très grande attente de l'ensemble de nos concitoyens dans le domaine de la santé.

M. PRINCE voulait compléter concernant Sodexo, après, nous passerons la parole une nouvelle fois à Mme VERBEQUE.

M. PRINCE.- Je viens de finaliser une tournée des écoles maternelles. Effectivement, nous avons posé la question puisque les ATSEM sont à même de voir ce que mangent les enfants, et il y a vraiment eu du mieux. Quand cela passe bien, il faut le dire, sur le plan qualitatif et autres. C'est une bonne nouvelle mais il faut rester vigilant, raison pour laquelle nous avons la commission des menus, des cahiers à disposition dans les cantines pour faire remonter les informations. En effet, que ce soit Sodexo ou un autre prestataire, il faut surveiller constamment.

Mme VERBEQUE.- Juste une petite précision sur le 122, rue de Neuilly : j'ai bien compris que c'était pour redonner une habitation au futur gardien mais il me semble que l'ancien est parti il n'y a pas très longtemps, et je m'étonnais juste du montant. Je voulais simplement savoir si c'était une remise en état, un coup de peinture ou si ce bâtiment présentait un défaut d'électricité ou d'amiante par exemple ? 57 000 €, cela me semble énorme sachant que le logement ne fait pas 300 m². Que comprend cette remise en état ?

M. le Maire.- Cela comporte bien d'autres choses qu'un simple coup de peinture. Nous étions quasiment en effet dans une situation d'insalubrité pour ce pavillon, qui n'était pas du tout entretenu. Une habitude n'avait pas été prise par les services, comme pour tout propriétaire, c'est de visiter au moins une fois par an un bien loué ou mis à disposition. C'est un principe que nous allons changer.

Vous avez raison, voilà de nombreuses années qu'il logeait dans ce pavillon, qu'il n'a pas entretenu lui-même, il n'a pas non plus signalé l'ensemble des désordres. Nous sommes véritablement sur une réfection très importante, non pas structurelle mais pour qu'une famille puisse vivre correctement à l'intérieur.

Au regard du montant estimé, nous nous sommes posé la question de savoir si cela valait ou non la peine de faire ces travaux. Nous avons considéré que le fait que le Parc des Sports Pompidou ait une présence physique par un gardien à proximité justifiait d'engager ces dépenses. Elles sont conséquentes. On apprend des erreurs commises par le passé. À partir de là, nous avons considéré que, régulièrement, sachant que plusieurs logements de fonction sur la commune sont très largement dédiés à nos gardiens d'équipements, nous nous astreindrons à passer et à entretenir pour ne pas avoir des sommes aussi conséquentes. En revanche, je maintiens qu'elle est nécessaire.

Mme POCHON.- Je voulais m'assurer qu'il y ait bien au compte-rendu mon intervention sur votre conversion tardive à vous, M. ACQUAVIVA, etc. au fait que la dette 0 n'était pas forcément une si bonne idée que cela et que l'on aurait pu un peu mieux entretenir les bâtiments en ayant de temps en temps recours à un emprunt de qualité.

Par ailleurs, j'entends M. PRINCE nous affirmer que les maternelles notamment sont très contentes. Pour notre part, nous étions relativement hostiles au fait que, dès la crèche, on habitue les enfants à une nourriture de collectivité, disons qui n'est pas la nourriture que nous appelons « maison ». Leur palais est donc maintenant habitué dès la crèche à subir, si je puis dire, les plateaux-repas.

J'attends de voir ce que cela donnera à long terme, ainsi qu'en termes de santé pour les enfants. J'espère que nous aurons parfois accès à ces moments de repas des écoles de façon à vraiment constater si les petits, les enfants et les élèves sont satisfaits de ce qu'on leur propose.

Puis, je vous rappelle tout de même que vous avez aussi augmenté ces tarifs dernièrement. Nous espérons qu'en plus la qualité augmentera. Vous nous parlez que qualité, monsieur PRINCE, mais c'est une question extrêmement personnelle de tester des choses.

Nous verrons. Nous suivrons les parents d'élèves, les rapports des uns et des autres mais, en tout cas, il est important que les enfants mangent bien, et que tous les enfants puissent manger également. Nous souhaitons que le moment du repas soit extrêmement important et que tout le monde y ait accès, et nous savons déjà que ce n'est pas le cas.

M. le Maire.- Je me permets de prendre la parole maintenant sur cette dernière remarque. Je ne sais pas si ce n'est pas le cas ni quelle boule de cristal vous avez mais pratiquement aucun conseil d'école ne s'est réuni. Aujourd'hui, les parents d'élèves...

Mme POCHON.- Inaudible

M. le Maire.- ...ont désormais leurs représentants, les conseils d'école auxquels vont s'astreindre de siéger, entre autres, Patrick PRINCE et différents membres de la majorité, ne se sont pas tenus. Pour le coup, nous n'avons pas encore de retour.

Je ne vais pas commencer par la fin. Néanmoins, concernant les tarifs municipaux, en vérité, sur les écoles, les accueils de loisirs, globalement et par tous les moyens de communication, nous avons très peu de retours. C'est sans doute parce que les facturations ne sont pas totalement tombées, ce que nous pouvons parfaitement comprendre mais, au moment où je vous parle, je sais qu'une pétition tourne sur les réseaux et que, au global, j'ai 170 signatures alors que 1 700 familles sont concernées par les accueils périscolaires.

Je ne dis pas qu'il n'y a rien et que nous ne répondrons pas, et toujours avec les mêmes arguments : sur les tarifs municipaux, nous avons agi en transparence en annonçant certes une augmentation mais une seule cette année, que nous avons raisonnée en nous comparant avec ce qu'il se passait ailleurs, que nous relevions que, sur les 10 communes alentour...

Mme POCHON.- Inaudible.

M. le Maire.- ... nous étions particulièrement bas jusqu'alors et même encore aujourd'hui suite à l'augmentation. À partir de là, nous avons aussi un principe d'équité, nous en avons fait la démonstration lors de la Commission des Affaires familiales que nous a proposée le vice-président BANCEL, nous avons fait la démonstration, sur laquelle je n'ai entendu aucune remarque de l'opposition, c'est bien sur la proportionnalité : le reste à charge aux familles sur le coût réel restait proportionnellement le même avant l'augmentation et avec celle-ci.

Enfin, M. ZARLOWSKI a souligné que nous avons la constance de vouloir toujours la qualité (pour cela, vous avez des indicateurs tout à fait neutres et objectifs) et les quantités. Je vois ailleurs certains collègues prendre la décision de supprimer l'entrée ou le dessert. Or, ce n'est pas non plus notre choix, c'est-à-dire que nous voulons conserver qualité et quantité.

Pour clore cet échange sur cette DM, je salue encore M. ROLLAND pour le travail d'explication à l'ensemble des collègues ce matin en séance, je reprends quand même les questions auxquelles il n'y a peut-être pas eu de réponse.

Mme VERBEQUE nous interroge à savoir si le cabinet Goutal est désigné ou non. Oui, entre autres, mais je vous laisse le lire dans les marchés, ils vous ont été envoyés avec l'ordre du jour. Sur chaque domaine du droit, il y a trois attributaires, dont notamment le cabinet Goutal. De fait, vous aviez déjà la réponse.

Concernant les questions de M. MINETTO portant principalement sur le collège intercommunal, sachez que c'est un travail que nous menons parce que nous avons pris l'engagement de trouver une solution à notre situation particulière avec d'un côté le grand succès du collège Pasteur, qui a accueilli à l'occasion de la rentrée dernière 660 élèves (cela tient mais c'est toujours un peu trop) et, de l'autre côté, la remontée en puissance du

collège Jean de Beaumont, auquel je suis particulièrement attaché, qui a compté un peu plus de 540 élèves. Nous revenons donc à une sorte d'équilibre entre nos deux collèges publics mais nous savons que gouverner, c'est prévoir. Depuis le début du mandat, c'était également un engagement de campagne des élections départementales 2021 de trouver une solution d'un collège intercommunal. La ville de Villemomble avec la ville du Raincy avait proposé une solution à la frontière des deux communes pour permettre la mise à disposition d'une parcelle de 8 000 m², un peu en dessous des critères départementaux, mais avec l'avantage d'avoir un emplacement utile pour le département, qui suit désormais une logique intercommunale.

Nous nous sommes rapprochés du propriétaire terrien, rue Charles Hildevert pour être tout à fait précis, nous avons fait différentes réunions. Le 24 mai dernier, Emmanuel CONSTANT, vice-président en charge de l'Éducation au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, m'a adressé un courrier indiquant que cette solution n'était pas retenue du fait de la particularité polluée des sols. Elle autorise la poursuite d'une exploitation comme aujourd'hui par Enedis, en revanche, il ne voulait pas prendre le risque vis-à-vis des communautés scolaires (ce que je peux comprendre) d'envisager un collège de 700 élèves à cet endroit. En effet, au-delà du coût, non pas celui de la Ville pour lequel nous avons une estimation à 1,6 M€, que nous avons de bonne foi inscrite en début d'exercice budgétaire, il y aurait en plus le surcoût de la dépollution. Emmanuel CONSTANT, avec lequel nous avons continuellement échangé, considérait dans sa réponse que ce n'était pas la même chose.

Qu'en est-il ? C'est la vraie question : allons-nous trouver une solution pour les familles et nos enfants ? La réponse est oui. Le Département a budgété sur sa mandature la réalisation de pas moins de trois nouveaux collèges dans le périmètre de Grand Paris Grand Est. Les choses sont particulièrement bien avancées du côté de Livry-Gargan. C'est à peu près la même chose, faut-il qu'il ait un attachement particulier à la ville de Noisy-le-Grand ?..., mais la réalisation du sixième collège serait en bonne voie de validation sur cette commune. Il reste à prendre une décision pour le troisième, tandis que, sur les rangs, vous avez des projets présentés par mon collègue Maire de Rosny-sous-Bois, qui continue à vouloir tenir alors qu'il a aussi dans sa solution des complications. Je parle donc de Rosny-sous-Bois aux portes de Villemomble et de Neuilly-Plaisance avec une solution sur le Plateau d'Avron. Là encore, les services de Emmanuel CONSTANT ont évoqué le fait que la teneur des sols et sans doute la nécessité de fondations spéciales sous-entendraient un surcoût dont le Département ne voudrait pas.

Au moment où je vous parle, la commune de Rosny-sous-Bois maintient sa volonté. Avec le Maire de Neuilly-Plaisance, celui de Noisy-le-Grand et moi-même avons très prochainement programmé de nous voir sur le sujet. Entre nous, je militerais plutôt pour une solution qui pourrait nous être plus profitable, c'est le scénario que défend la ville de Gagny avec un terrain mis à disposition à côté du pont des trois communes. Cela modifierait inmanquablement nos sectorisations mais elle pourrait avoir le grand avantage, pour les secteurs Clémenceau et Époque, pour trois ou quatre divisions, de basculer sur ce collège intercommunal.

Une fois que j'ai dit cela, il faut savoir que vous avez une poussée démographique un peu partout. À l'occasion de cette dernière rentrée scolaire, nous nous rendons compte que les choses sont maintenues, contenues, c'est-à-dire qu'il y a eu très peu de mouvements de fermeture/ouverture de classe dans le primaire. Dans le secondaire, je répète qu'il faut anticiper.

C'est vrai aussi à Neuilly-sur-Marne où le nouveau Maire pousse pour avoir sa propre solution et certainement pas celle (je ne rentre pas trop dans le détail s'agissant de sujets que vous connaissez moins) d'une expansion astronomique de Honoré de Balzac, collège déjà sur 33 000 m² de surface qu'il voudrait densifier. Je crois que personne n'est favorable à cela. Il n'empêche qu'il faut répondre à la poussée démographique permise par l'ancien Maire de Neuilly-sur-Marne ; plus de 4 000 logements ont été livrés du côté de Maison Blanche.

Également, la commune de Montfermeil qui constate aussi cette poussée. Pour le coup, Xavier LEMOINE porte un regard plutôt positif à la solution Gagny.

Enfin, au nord du département côté Vaujours, il y a eu là aussi près de 5 000 habitants supplémentaires en très peu de temps. Aujourd'hui, les familles et collégiens vont sur un collège à Tremblay-en-France.

Pour en revenir à nos sujets budgétaires, le fait de gommer 1,6 M€ est justifié avec l'information que nous avons eue post-vote du Budget Primitif. Nous sommes donc complètement dans la sincérité.

Je garde le meilleur pour la fin puisque des inepties ont été prononcées par M. CALMÉJANE, il faudra les corriger. Je ménage mes effets.

Mme POCHON.- J'avais juste une question non pas sur le projet mais sur l'éventualité Gagny, avez-vous une idée de la taille de la parcelle ?

M. le Maire.- 10 000 m².

Mme POCHON.- Je rappelle tout de même que l'on descend parfois à 8 000 m² comme on l'a fait pour Pasteur mais que c'est vraiment juste et difficilement vivable pour les collégiens et la communauté éducative. Il faudrait exiger un minimum de 10 000 m², voire 12 000 m².

M. le Maire.- Une fois n'est pas coutume, je suis entièrement d'accord avec vous, madame POCHON. Il est vrai que les temps périscolaires, les pauses méridiennes, les interours sont des solutions très complexes pour tout le monde, pour les enfants parce que ce n'est pas forcément agréable et pour la communauté éducative. Nous en parlions encore tout à l'heure avec Patrick PRINCE, le Département évolue et se rend compte désormais de la manière dont les enfants évoluent dans une cour de récréation. On peut le regretter, il y a moins de jeux de balles et de marelles et plus de Smartphones.

Mme POCHON.- C'est interdit normalement.

M. le Maire.- Plus sérieusement, un principe nous semble plutôt pas mal, qui est le principe de cours oasis. Malheureusement, avec ce que nous avons vécu ces derniers mois, cela a clairement du sens.

Concernant le questionnement de Jean-Marc MINETTO sur tous ces frais juridiques, des précisions de forme : il n'y avait pas de marché jusqu'alors. Ce sont des marchés assez singuliers qui couvrent l'ensemble du droit auquel nous pouvons être confrontés (droit des sols, droit public). En ces domaines, nous avons du coup par coup, c'est-à-dire que, si la Ville était attaquée, elle pouvait se défendre mais il n'existait pas un marché au long cours nous permettant d'avoir d'abord du conseil. Je considère que c'est une avancée et une amélioration pour notre collectivité.

Bien entendu, ce sont des montants maximums avec droit de tirage. Autrement dit, nous ne dépenserons pas tout cela, en tout cas, je ne le souhaite pas. Il n'empêche que nous sommes mieux équipés juridiquement parlant parce que notre bataille contre la bétonisation de notre ville passe malheureusement par là. Actuellement, je me tourne vers ma collègue qui suit les affaires juridiques, nous avons une quarantaine de contentieux dans différents tribunaux, principalement le tribunal administratif de Montreuil, justement pour des permis, parfois des absences de permis ; nous avons toutes les situations. Certes, cela a un coût mais c'est au mieux que nous défendons les intérêts de la Ville.

Nous parlerons peut-être plus tard de ce que vous évoquiez sur la vente de l'ancien conservatoire puisque nous avons un sujet sur le domaine.

Madame VERBEQUE, concernant votre interrogation à savoir si c'était le PLU et la MOD2, c'est bien sur la MOD2. Il n'y a pas de doute.

Concernant ce que nous a dit M. CALMÉJANE, vous vous inquiétez que les AP/CP ne soient pas prévues sur cet exercice au motif qu'elles ne seraient pas nécessaires. Votre question est surtout de combien cela coûte. Or, la vraie question n'est-elle pas plutôt : qu'est-ce que cela ne nous coûte pas ? À l'aune de cette Décision Modificative, c'est l'ensemble des subventions qui nous sont promises et qui nous permettent justement de dire que nous n'engagerons peut-être pas autant de dépenses. En effet, nous aurons les subventions non seulement de la DRAC mais également avec le Loto du patrimoine pour le campanile de l'église Saint-Louis. C'est aussi (cela figure dans les Décisions) concernant notre poste de police où nous demandons tour à tour au Conseil régional d'Ile-de-France et au ministère de l'Intérieur de nous subventionner chacun plus de 620 000 €. C'est là l'important, c'est-à-dire ce que cela ne nous coûte pas.

Concernant votre doute soit sur notre impossibilité à engager certains investissements, soit sur la bonne marche de notre commune, le fait qu'il y aurait une glissade en dépenses de fonctionnement, je vous réponds au contraire que nous optimisons notre budget, je martèle que nous maintenons particulièrement bien nos finances à l'euro près, que ce soit pour les dépenses auxquelles nous réfléchissons, nous regardons s'il est sincère et juste de les engager ou sur la justesse, la finesse de nos estimations.

Je ne vais tout de même pas me moquer, quoique, vous nous reparlez du City-stade. Il sera bien réalisé en fin d'année sur le quartier Bénoni Eustache. Qui est le propriétaire ? L'OPH Grand Paris Grand Est. Dans ces conditions, pourquoi voulez-vous que cette réalisation soit sur le budget de la commune ? J'ai peur que vous ayez encore des choses à saisir.

M. CALMÉJANE.- C'était dans votre programme.

M. le Maire.- Quant à l'impact sur les factures d'eau, régulièrement ici même, vous nous dites que le vice-président en charge de l'Assainissement Grand Paris Grand Est « *a augmenté votre facture d'eau par une taxe qui va augmenter de 100 %* ».

Aujourd'hui, j'ai pris ma facture comme chacun, j'ai regardé, j'ai une consommation exactement à la moyenne des foyers de notre territoire, quand Véolia ou le SEDIF évoquait une consommation de 120 m³ par an.

M. CALMÉJANE.- Inaudible.

M. le Maire.- J'ai fait le calcul. Jusqu'alors la redevance communautaire était pour la ville de Villemomble la plus basse des 14 communes. Il était visible que nous pouvions moins nous permettre de faire des investissements et de l'entretien avec ce tout petit taux, loin de la moyenne. Aujourd'hui, nous sommes à 0,70 €/m³. Donc avec cette augmentation qui s'est appliquée à la facture moyenne sur un trimestre, en passant de 0,31 € à 0,70 €, cela me coûte le prix d'un paquet de cigarettes en plus. Je sais que vous êtes un anti-tabac connu et invétéré. Je pense donc qu'il faudra effectivement demander à nos concitoyens fumeurs à fumer un paquet de cigarettes en moins sur trois mois pour supporter ce surcoût.

J'ai peur que, à force d'utiliser des pourcentages pour faire peur, vous vous fassiez peur tout seul. Cela me paraît assez inepte.

Concernant vos attaques sur l'État, je sais que vous avez été député, que le prochain Projet de Loi de Finances vous passionne...

M. CALMÉJANE.- Inaudible

M. le Maire.- ... je l'ai dit en début de mandature : ce ne sont pas nos sujets.

Enfin, sur l'aspect budgétaire, nous avons pris un peu de temps mais j'escompte que les points suivants ne soient pas aussi chronophages. Il y a une chose que je ne comprends pas, monsieur MINETTO, et je conclus

là : vous avez dit ici que vous regrettiez que les conseils municipaux soient trop longs mais « *monsieur le Maire, si vous réunissiez les commissions pour préparer les conseils municipaux, on irait plus vite* », ce n'était absolument pas ma volonté. Il y a deux ans, je vous ai écouté attentivement, c'était le 5 juillet 2020, l'un et l'autre, vous nous disiez « *nous escomptons être une opposition constructive* ». Je suis bonne fille, je vous ai crus, j'ai cru que nous pourrions construire ensemble. Certaines vice-présidences de ces conditions ont été proposées aux oppositions. Certaines de ces commissions se sont elles-mêmes réunies, vous ne compreniez pas le fait que ce soit totalement débranché du calendrier des conseils municipaux.

Et, tout à l'heure, vous nous avez dit : « *il faut faire travailler les groupes* ». J'ai bien compris votre appel du pied, vous auriez aimé avoir une écharpe et rentrer dans la majorité puisque l'opposition ne vous suffit pas, d'accord, le modèle allemand vous plaît sauf qu'il n'est absolument pas comparable, monsieur MINETTO. Les dévolutions et ce qui est possible pour une commune en France ne correspondent absolument pas à celles d'une commune d'arrondissement en Allemagne. Ils ne peuvent même pas célébrer les mariages, ils n'ont pratiquement pas de budget pour quoi que ce soit, ils ne s'occupent ni des transports, ni des écoles, etc. C'est Bonn qui s'occupe de tout. Donc comparons ce qui est comparable.

En revanche, je ne vous comprends définitivement pas, d'un côté, vous dites qu'il faut faire travailler les groupes, ce qui va exactement à l'inverse de préparer les conseils municipaux. Puis, quelques mois en arrière, vous disiez, pour que les conseils municipaux soient moins longs, il faut réunir les commissions.

Vous êtes très lecteurs de nos comptes-rendus, vous me rendrez grâce du fait qu'ils sont circonstanciés et détaillés sauf que relisez-vous vous-mêmes ; vous êtes à l'encontre de vous-mêmes, dans vos propres turpitudes.

Mes chers collègues, je laisse la parole aux trois groupes pour une orientation de vote.

M. MINETTO.- Non, vous nous interpellez, nous vous répondons monsieur le Maire.

M. le Maire.- Mon avantage en étant Président de séance est que je me permets de conclure et de mettre aux voix ; je suis magnanime en vous demandant une explication de vote.

M. MINETTO.- Vous n'êtes pas très honnête dans votre manière de gérer.

M. CALMÉJANE.- Premier point, c'est bien d'envoyer des postes pendant le Conseil mais je vous demande de rectifier : « *les élus de l'opposition demandent à être adjoints au Maire* », je n'ai jamais demandé que des gens de notre groupe soient adjoints au Maire.

M. MINETTO.- Moi non plus.

M. CALMÉJANE.- Au lieu d'écrire des inepties, occupez-vous du Conseil municipal pendant le temps du Conseil.

M. le Maire.- Concentrez-vous, ne regardez donc pas votre téléphone.

M. CALMÉJANE.- Deuxième point, je n'ai pas eu ma réponse concernant le 75, rue Bernard Gante. Ce serait bien que nous ayons les éléments : est-ce préempté ?

Troisième point, vous faites de la bouillie entre AP/CP et subventions alors que cela n'a rien à voir. Les AP/CP sont un plafonnement et un engagement de dépenses annuelles des crédits sur chaque opération spécifique. Vous avez mélangé les subventions, qui sont des recettes, et le projet global. Ce ne sont pas des réponses que vous pouvez faire, cela peut peut-être noyer un peu le poisson, si je peux me permettre, vis-à-vis de gens qui ne comprendraient pas les subtilités budgétaires d'une commune mais ce n'est pas notre cas.

Quatrième point, j'en reviens aux tarifs. Vous avez présenté en Commission des Affaires familiales votre objectif de remonter le reste à charge, nous n'avons effectivement pas réagi en réunion en disant que c'est un scandale, etc. Nous prenons acte que vous n'avez pour seul objectif que d'augmenter les tarifs parce que vous avez un réel problème de recettes face à toutes les dépenses que vous avez générées.

Autre élément, que nous avons déjà noté aussi, quand vous faites des comparaisons tarifaires avec d'autres communes, vous ne comprenez pas les quotients appliqués dans les différentes communes. Pourtant, ils sont complètement différents. L'important, comme vis-à-vis de l'impôt, c'est ce que les gens auront à payer réellement et en net en fonction de leur situation familiale. Il y a non seulement les tarifs mais aussi les avantages ou désavantages des familles.

Une fois de plus, nous constatons que vous ne répondez pas à nos questions et une dégradation des finances de la Ville. En conclusion, notre groupe votera contre cette DM1.

M. MINETTO.- Votre dernière intervention était très intéressante. En effet, elle montre bien que, pour vous, avoir des responsabilités consiste à porter une écharpe et toucher l'argent qui va avec. Vous aviez bien compris mon intervention du début mais vous passez votre temps à dénigrer, elle visait à donner des responsabilités à l'opposition comme d'autres le font parce que la situation nationale et municipale nécessite que vous ne gériez pas seul. Pendant un an et demi, vous n'avez pas eu d'adjoint au Social, vous rendez-vous compte ?

M. le Maire.- Mais je le fais en tant que président du CCAS, ce serait bien que vous ayez l'honnêteté de tout dire.

M. MINETTO.- S'agissant du fonctionnement des commissions, il ne s'agit pas de faire des pré-conseils municipaux. Vous rappelez-vous un soir, monsieur le Maire, où vous aviez réuni cinq à six commissions, chacune ayant duré une dizaine de minutes au maximum simplement pour nous lire le texte que vous n'avez pas eu le temps de lire au Conseil municipal ? Voilà ce qu'il en est et ce que les Villemomblois doivent savoir.

Pour nous, une commission est un lieu de travail, où on doit pouvoir apporter des idées et non pas avoir du prémâché.

M. le Maire.- Comme vous faites revirement sur revirement, nous aimerions comprendre.

M. MINETTO.- Dès que nous vous posons des questions, cela vous gêne.

M. le Maire.- Les oppositions sont différentes mais tout de même ensemble pour demander un Conseil municipal extraordinaire ou pour signer un communiqué de presse.

Mme POCHON.- Oui, nous pouvons effectivement avoir des intérêts communs.

M. le Maire.- Que voulez-vous pour les commissions municipales ?

M. MINETTO.- Prenez l'exemple du budget. M. ROLLAND nous a présenté un document, je pense que c'est à peu près la même chose que ce que vous avez présenté ce soir, il a eu l'élégance de nous l'envoyer. Il a tenu ses engagements. En revanche, il s'agissait simplement d'un pré-Conseil municipal, tout était ficelé. Si avant cette commission vous nous aviez annoncé -99 000 € sur le logement insalubre, nous aurions négocié : comment faire ? Sur quoi rogner ? Pour nous, c'est important, cela fait partie de notre ADN, comme le disent les Macronistes. Là, non, on nous a donné le document, c'est fini.

D'ailleurs, je vais plus loin : le document du budget était déjà envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux alors même que vous réunissiez la commission après. Ces commissions n'ont donc aucun intérêt, vous faites semblant. De toute façon, vous passez votre temps à faire semblant.

M. le Maire.- Quelle est votre orientation de vote ?

M. MINETTO.- Nous voterons évidemment contre. Nous ne pouvons pas voter pour un budget qui enlève 99 000 € sur le logement insalubre.

M. le Maire.- Nous allons bientôt passer aux voix mais je ne peux pas m'empêcher de réagir rapidement : quand à un moment donné j'ai considéré que nous pouvions, dans la concorde, nous pencher sur une situation dramatique, qui était celle de liquidation judiciaire du centre médico-social Marcel Hanra, les trois forces politiques (RVE, RGE, UAV) se sont retrouvées à l'Assemblée générale, il aurait semblé de bon aloi de ranger les couteaux et de travailler ensemble. Vous avez refusé. Un éminent membre de votre courant politique a longtemps conduit la Gauche en Conseil municipal mais cela a été la bronca « *vous voulez nous l'imposer* » « *vous ne lui demandez même pas son avis* ». C'était vraiment ouvert.

M. MINETTO.- Vous ne dites pas la vérité. Cela veut donc dire que vous intervenez dans une association libre.

M. le Maire.- Nous avons un Conseil d'administration qui est présidé par un membre de la liste UAV, et cela fonctionne.

M. CALMÉJANE.- Il a indiqué par courrier qu'il ne souhaitait pas siéger dans la liste.

M. le Maire.- Mme Christine PAGANELLI, qui était sur votre liste et ancienne membre de la majorité, est trésorière du CMS Marcel Hanra. Vous ne pouvez pas savoir à quel point j'ai eu plaisir à assister à un Conseil d'administration où les gens savent travailler ensemble. Vous, vous ne voulez pas travailler.

M. MINETTO.- Vos collègues commencent à se rendre compte que vous passez votre temps à mentir puisqu'ils vous quittent les uns après les autres. Ils voient votre vrai visage au fur et à mesure. Ils sont déjà six à vous avoir quitté et, aujourd'hui, il en manque sept.

Mme VERBEQUE.- Avant de donner notre consigne de vote, je souhaite reprendre un point posé par M. CALMÉJANE concernant le City-stade sur Bénoni Eustache. C'est effectivement l'OPH qui gère. De fait, je comprends l'interrogation de M. CALMÉJANE : nous n'aurions pas dû l'inscrire dans notre programme RVE puisque c'est l'OPH qui était maître du sujet. Je pense que la question de M. CALMÉJANE était plutôt : qu'est-ce que le programme RVE doit faire ? Donc si nous pouvions juste avoir confirmation là-dessus.

Notre groupe votera contre cette modification pour deux points particuliers.

Premièrement, concernant les billets des JO, on nous a dit que l'on nous répondrait à la fin mais nous n'avons pas eu les explications.

Deuxièmement, nous n'avons pas non plus eu de réelles explications sur l'insalubrité. Quand j'étais encore Maire adjointe à l'Urbanisme, je rappelle que, l'année dernière, j'ai réussi à faire revenir quelqu'un de notre équipe et qui s'occupait de ce point. Nous avons commencé à mettre en place un tableau de suivi avant son départ, qu'il devait reprendre à son retour. Il est resté pendant un peu plus de six mois. Ce point était donc déjà commencé, c'est juste dommage d'effacer ce point pour cette année, même si c'est remis l'année prochaine. Je pense qu'il aurait pu être travaillé pendant les six mois où cet agent est revenu au sein de la mairie, puisqu'il est de nouveau parti, pour avancer sur l'insalubrité, point effectivement très important de notre programme.

M. le Maire.- Je vous rassure, chère collègue, il l'est toujours puisque ce fameux tableau continue à fonctionner, à être mis à jour et suivi.

Je mets aux voix l'approbation de cette DM.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 22 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART et 13 voix contre (Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU).

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

5. ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

M. le Maire.- Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Mes chers collègues, vous avez le détail. Retenez que ces créances éteintes représentent un total de 915,68 €.

La Délibération n° 5 étant l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

Y a-t-il des interventions ?

M. ROLLAND.- Suite aux remarques des années précédentes, nous avons travaillé sur le sujet. L'an dernier, c'était 6 282,48 € et, cette année, 915,68 €. Dans le point 5, l'an dernier, c'était 6 996,85 €, cette année 1 404,48 €.

M. le Maire.- C'était effectivement important de le souligner, pardonne-moi mon cher collègue et merci de cette contribution. Nous saluons encore l'excellent travail effectué à la direction des Finances.

Nous lançons le vote de la Délibération n° 4 :

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

Même chose avec la Délibération n° 5.

M. MINETTO.- Comme habituellement, nous demandons que le compte-rendu officiel soit anonymisé. C'est tout.

M. le Maire.- Nous soumettons au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

6. FIXATION DES TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

M. ROLLAND.- La Délibération sur le stationnement actuellement en vigueur est la Délibération n° 3 du 16 novembre 2017, qui avait notamment institué la mise en place du forfait post-stationnement à compter du 1^{er} janvier 2018.

La volonté de l'équipe municipale de redynamiser le cœur de ville et de renforcer l'attractivité de ce dernier nécessite des ajustements en matière de tarification du stationnement.

Après étude auprès des communes voisines, il est proposé d'élargir les plages horaires de stationnement gratuit à 30 minutes sur l'ensemble des parkings, à l'exception des parkings Époque, République et Ducatte où la gratuité est d'une heure.

Compte tenu du coût facturé par le prestataire pour toute modification effectuée sur les horodateurs, il apparaît opportun d'ajuster les tarifs pratiqués actuellement et inchangés depuis 2018 de manière concomitante à l'élargissement des plages horaires.

Malgré les hausses proposées ci-dessous, les nouveaux tarifs demeurent inférieurs à ceux des communes alentour.

- Forfait résident mensuel (zone verte et orange/secteurs 1 ou 2) passe de 25 € à 26 €,
- Forfait résident trimestriel (zone verte et orange/secteurs 1 ou 2) passe de 61 € à 65 €,
- Forfait résident annuel (zone verte et orange/secteurs 1 ou 2) passe de 173 € à 182 €,
- Forfait non résident mensuel (zone verte secteurs 1 ou 2) passe de 50 € à 53 €.

Les forfaits post-stationnement (zone orange secteurs 1 ou 2 et zone verte secteurs 1 ou 2) passent de 25 € à 30 €, soit une hausse de 20 %.

Je précise que, dans d'autres communes, c'est +35 %.

Durée du stationnement	Zone verte Anciens tarifs	Nouveaux Tarifs et nouvelle durée de stationnement	
Limite stationnement :	8h15	8h30	
10 mn	0,20	30 mn	Gratuit
15 mn	0,30	45 mn	0,80
30 mn	0,50	1 h 00	1,10
1h	1	1h15	1,30
1h30	1,50	1h30	1,60
2h	2	1h45	1,80
3h	2,50	2h	2,20
4h	3	3h	2,80
5h	3,50	4h	3,50
6h	4	5h	4
7h	4,50	6h	4,50
8h	5	7h	5
8h15	25	8h30	30

Durée du stationnement	Zone orange Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs et nouvelle durée de stationnement	
Limite stationnement :	2h15	2h30	
10 mn	0,20	30 mn	Gratuit
15 mn	0,30	45 mn	1
30 mn	0,50	1 h 00	1,20
1h	1	1h15	1,40
1h30	1,50	1h30	1,70
2h	2	1h45	2,00
2h15 max.	25	2h00	2,40
1h45		2h15	2,80
2h00		2h30	30,00
2h15			
2h30			

M. MINETTO.- Première question, le règlement ne précise pas la gratuité pour les personnes en situation de handicap. Je sais que le macaron fait que mais il me semble important de le rappeler dans le règlement.

Deuxième question, nous sommes heureux de voir que ce qui était impossible pendant des années et que vous partagiez, c'est-à-dire l'augmentation du temps de stationnement, vous soyez de nouveau des convertis. Merci de nous avoir écoutés.

En revanche, qu'en est-il du tarif commerçant ? Nous avons tous eu ce questionnement pendant la campagne : à notre sens, les gens qui travaillent dans les commerces n'ont pas grand intérêt à se stationner devant le commerce, puisqu'ils prennent la place d'éventuels clients. L'idée était d'avoir des tarifs réduits pour les commerçants dans les zones un peu plus éloignées que l'emplacement du commerce. Il y a un petit quelque chose qui existe mais jusqu'où êtes-vous allés ?

Dernière question : qu'est-ce que le stationnement municipal a « rapporté » en somme et en amendes ? Entre autres, la quantité de dépassement. Actuellement, nous passons de 10 minutes à 30 minutes, c'est mieux pour faire ses courses mais il faut faire des petites courses. Avez-vous des statistiques indiquant de combien les gens dépassent et combien de temps les gens paient habituellement pour leur stationnement avant ce changement ?

M. CALMÉJANE.- En annexe, vous nous remettez à nouveau la liste des places de stationnement. Or, j'avais signalé à propos d'une précédente Délibération que le tableau n'était pas du tout à jour. Vous ne tenez pas compte de travaux que vous avez effectués ou autorisés et des modifications d'emplacement. Ne figurent pas du tout les places de livraison et leur statut particulier ; vous ne tenez compte ni des emplacements concédés aux VTF, ni aux véhicules utilisant les recharges électriques.

Par ailleurs, comme l'a soulevé M. MINETTO, conserve-t-on les places PMR telles qu'indiquées ou les véhicules des personnes en possession de la carte de personnes en situation de handicap peuvent-ils stationner sur l'ensemble des places sans risquer une verbalisation ? Tout cela n'est pas précisé dans la Délibération et cela pose un sérieux problème.

Pour faire bref, je prends l'exemple de la place de la Gare : quasiment 50 % des places ont été supprimées. Si nous pouvons nous satisfaire qu'enfin Ile-de-France Mobilité et la SNCF aient mis en place un système de consigne pour les vélos, cela a néanmoins supprimé toutes les places de stationnement côté droit sous le pont, il ne reste qu'une place PMR, à côté du marchand de presse, il n'y a plus que des places de recharge des véhicules électriques alors que, dans votre tableau, c'est comme si rien n'avait changé.

Avenue Saint-Charles, dans le cadre de la réalisation de la crèche, il y a eu un aménagement de voirie entre la rue Saint-Louis et la rue Guilbert mais le nombre de places figure encore dans le tableau. Sachant qu'un aménagement physique interdit le stationnement.

Je pourrais continuer avec d'autres lieux où le recensement des places n'est pas correct. Cela pose un problème vis-à-vis de l'annexe.

D'ailleurs, concernant les places de livraison, j'avais demandé communication de la Délibération, puisque leur mise en place en nécessite une, et je ne l'ai toujours pas eue.

Concernant l'augmentation du FPS, vous en profitez encore une fois, vous justifiez l'augmentation du FPF de 20 % en disant que le prestataire en charge des horodateurs demande une mise à jour logicielle, tout à fait normale. Néanmoins, il ne le fera qu'une fois, alors que l'augmentation des FPS sera pour la durée des nouveaux tarifs. Il ne faut pas non plus prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas, vous paierez une seule fois la mise à jour logicielle et l'augmentation des tarifs sera pour toute la durée du stationnement.

Quelles ont été les recettes de PV en 2021 ? Combien demande le prestataire pour la mise à jour ? J'aimerais faire un comparatif.

Puis, c'était soi-disant un des éléments phares de votre programme avec la redynamisation des commerces en centre-ville, que ce soit côté Époque ou du secteur Outrebon Raincy mais, quand nous discutons avec les commerçants, ils nous font part d'un ras-le-bol du matraquage des PV. Vous m'opposerez qu'ils avaient dépassé les 10 minutes mais qu'avec les 30 minutes ce sera formidable, ce n'est pas le cas. Parfois, des personnes ont déjà reçu leur PV à 9 h 15 alors que le stationnement payant débute à 9 h 00 parce que vos agents sont passés le matin de bonne heure. C'est simplement que les gens sont partis un peu plus tard, sont en télétravail ce jour-là ou autre.

D'abord, mettez-vous enfin à jour le tableau en annexe ? Ensuite, me donner des éléments de recettes/dépenses et les différents statuts de place que j'ai évoqués. En effet, cela pose quand même un questionnement pour les gens qui vont les utiliser et qui ne seront pas forcément sur la bonne.

Je termine par un petit complément : vous ne l'évoquez même pas dans votre Délibération mais le petit parking à côté de la crèche Saint-Charles a un statut particulier. Sur la plaque, il est écrit « *maximum 20 minutes de 7 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, sauf samedi, dimanche et jour férié. En dehors de ces périodes, c'est la règle du stationnement payant qui s'applique* ». Il faudra m'expliquer dans le détail ce que cela signifie. Si quelqu'un vient se stationner là, quel est son droit ? D'une part, il s'agit d'horaires complètement aberrants. D'autre part, cela ne figure même pas dans vos tableaux. Voulez-vous l'intégrer dans les 30 minutes, au stationnement payant ?

Une fois de plus, présentez-nous des dossiers à jour, complets et non pas un peu bricolés, comme cela nous donne le sentiment ce matin encore.

M. le Maire.- Coupez votre micro, monsieur CALMÉJANE, nous vous avons assez entendu.

M. CALMÉJANE.- Merci pour l'observation, nous vous entendons beaucoup aussi.

Mme VERBEQUE - Pour notre groupe, si nous pouvons nous réjouir de l'augmentation de la durée gratuite de stationnement de 10 minutes à 30 minutes, nous pensons néanmoins que, pour dynamiser le centre-ville, ce n'est peut-être pas encore suffisant. Toutefois, c'est déjà un début.

Mme POCHON.- Dans le programme de la Gauche, c'était une heure.

M. le Maire.- Pourquoi n'avez-vous pas été élus ?

Mme POCHON.- Cela viendra, monsieur le Maire, plus vite que vous ne le pensez.

Mme VERBEQUE - Si cela n'avait pas figuré à l'ordre du jour, nous aurions posé la question d'augmenter le nombre de minutes gratuites puisque, quand même, les Villemomblois se plaignent. Effectivement, les 10 minutes sont insuffisantes pour faire ses courses, les 30 minutes également, sachant qu'il n'y a pas forcément beaucoup de places en ville. Quand on veut faire ses courses et quand on a une voiture où mettre ses packs d'eau ou autres, c'est insuffisant.

Premier point concernant les livraisons, quand j'étais encore dans votre groupe, j'avais interrogé Mme PAOLANTONACCI et M. MAHMOUD sur les difficultés au moins pour le boucher situé Grande Rue. À l'époque de l'agence BNP Paribas, il y avait des places de livraison pour ne pas gêner la circulation de Grande Rue. Aujourd'hui, ses livraisons se font toujours sur la voie de circulation parce qu'il n'y a plus cette place. Or, il décharge plusieurs fois par semaine sa viande et autres. Il serait donc bien de remettre la place de livraison en son temps accordée avec l'agence BNP Paribas.

Deuxième point, je rejoins les propos de M. CALMÉJANE, j'ai reçu plusieurs PV, ce qui n'était pas le cas auparavant. Je suis riveraine dans une voie payante. Être verbalisé à 9 h 10 quand il me semblait que nous avions décidé de mettre la Police municipale dans notre programme plutôt pour parler avec les Villemomblois et essayer de les conseiller et non pas un matraquage tel que nous le subissons. Quand il est 9 h 10 et quand on a apposé sur sa voiture le fait que l'on habite dans la rue, qu'il n'est pas 10 h 00, je ne trouve pas cela très correct pour les Villemomblois. Je prends mon cas en exemple mais je sais que plusieurs personnes le subissent.

Il pourrait y avoir un petit délai avant de mettre des PV à cette heure-là, surtout quand le stationnement n'est pas gênant.

Dernier point sur la hausse, je comprends qu'il faille remettre à jour le logiciel, cependant, c'est une fois de plus les Villemomblois qui vont devoir payer. La situation est assez compliquée, même si ce n'est que 1 €, quand on le multiplie par 12, pour certaines familles, il est extrêmement difficile de payer ces 12 €.

Je vous donne déjà notre orientation : nous voterons contre.

Mme PAOLANTONACCI.- Pour répondre à M. MINETTO, il existe une carte de stationnement au tarif commerçant, calée sur le modèle carte résident. C'est limité à deux par commerce.

M. MINETTO.- Seulement deux ?

Mme PAOLANTONACCI.- Si une agence immobilière a dix représentants, voulez-vous voir dix voitures garées devant l'agence ?

M. MINETTO.- Non mais il y a aussi les pharmacies.

Mme PAOLANTONACCI.- Concernant ces zones de stationnement, ils n'ont l'autorisation de stationner qu'en zone verte, donc pas en centre-ville.

Les 30 minutes correspondent à une demande. Si on va plus loin, on augmente le risque d'avoir des voitures ventouses. Déjà, on se plaint de ne pas avoir de place de stationnement.

Quant au fonctionnement des places de livraison, les places matérialisées sont autorisées exclusivement à la livraison de 7 h 00 à 12 h 00 si ma mémoire est bonne, au-delà, elles reprennent le régime de stationnement payant classique horodateur.

M. CALMÉJANE.- Où est l'arrêté ?

Mme PAOLANTONACCI.- C'est le Code de la route.

Concernant la boucherie de Grande Rue, de mémoire, il y avait auparavant une place de transport de fonds et non pas de livraison. Peut-être existait-il un accord avec l'agence BNP Paribas de par son ancienne directrice. Nous regarderons mais on ne met pas une place de livraison ou un dépose minute pour un seul commerce.

Mme VERBEQUE.- Il y a le Spar à côté.

M. ROLLAND.- S'agissant du coût de l'intervention du prestataire, je le cite de mémoire mais le chiffre doit être autour de 800 € à 850 € par appareil, sachant que la commune compte un peu plus de 90 horodateurs sur l'ensemble de son territoire. Plus le forfait maintenance.

Sur la partie purement amende, nous devons être entre 110 000 € et 120 000 € par an.

Je le répète par anticipation : nous n'avons pas fait de calcul économique sur la tarification des horodateurs. Je suis persuadé que, avec l'extension de la plage horaire, le gain ne sera pas significatif, il sera plutôt marginal parce qu'il faudra le remesurer mais le temps moyen de stationnement n'est pas forcément au-delà d'une heure de façon importante.

M. MINETTO.- Une heure de stationnement, ce n'est pas du stationnement ventouse. Ce sont plutôt les gens qui prennent le train. Les gens tournent, c'est ce qu'avaient fait certaines villes.

Autre chose, pour une rentrée d'argent annuelle de 110 000 € à 120 000 € par an, on dépense 80 000 € de frais d'horodateur auxquels s'ajoute la partie maintenance. En fait, puisque nous parlons d'argent, le gain n'est pas spécialement intéressant. On peut donc à juste titre se reposer la question des zones bleues, qui ne nécessitent pas l'entretien des horodateurs, il y a seulement les rentrées d'argent, et qui laissent le temps de faire ses courses s'agissant d'un stationnement d'une heure, une heure trente ou deux heures selon les communes, en évitant de nouveau les voitures ventouses. J'ai l'impression que la zone bleue est plus rentable pour la Ville, surtout quand on cherche de l'argent comme vous.

M. le Maire.- Avant de passer aux voix et pour rétablir quelques vérités, vous m'expliquerez pourquoi la ville de Gagny qui, pendant des années, a opté pour la zone bleue, est passée à un stationnement payant, de mémoire la dernière année...

Mme POCHON.- Inaudible.

M. le Maire.- Cela nous a conduits aussi à prendre cet exemple. Nous nous sommes fondés principalement sur les tarifs de Gagny, sur la façon dont ils avaient travaillé le sujet. C'est en faisant du benchmarking (pardonnez cet anglicisme) que nous nous sommes positionnés sur les tarifs et le forfait post-stationnement, que nous avons justement souhaité réévaluer.

Connaissez-vous le montant du FPS pour la ville du Raincy ? C'est 50 €. Là aussi, c'est un parti pris, je ne critique pas, je ne commente pas. En revanche, pour éteindre toute polémique, pour une fois notre échange était plutôt de bonne facture, vous relevez des trous dans la raquette concernant le périmètre, la nécessaire révision du règlement, puis repréciser les choses. Il nous paraissait nécessaire déjà de retravailler les choses dans un temps suffisamment long pour tout mettre en œuvre en termes administratifs. Mais il nous importait donc de passer cette nouvelle tarification et son symbole (30 minutes offertes pour faire une petite course) pour -second message à entendre et à comprendre- aucun intérêt économique. Nous ne faisons que réglementer le stationnement dans nos cœurs de ville pour aider notre commerce, éviter les véhicules qui stationnent sur le long terme et polluent visuellement ou autre.

J'ai l'impression que, étonnamment, l'objectif nous est commun, c'est-à-dire qu'il faut réglementer pour aider nos cœurs de ville. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la durée. Je considère que c'est un très grand progrès de passer aux trente minutes. En revanche, merci monsieur CALMÉJANE pour les différents points que vous avez relevés, il convient de réviser le règlement de stationnement, si ce n'est pas à la prochaine séance, ce sera pour le début d'année, pour prendre en compte toutes vos excellentes remarques.

Monsieur CALMÉJANE, je veux bien vous céder la parole mais uniquement pour votre orientation de vote. En effet, dans votre dernière intervention, vous êtes reparti un peu dans votre travers de répéter quatre fois la même chose. Je vous laisserai lire le prochain compte-rendu, vous verrez les mêmes arguments mais répétés quatre fois. Nous avons compris.

Donc une orientation de vote et je mets aux voix.

M. CALMÉJANE.- Orientation de vote : nous voterons contre. En effet, comparaison n'est pas raison, pourquoi Gagny est-elle passée de la zone bleue au stationnement payant ? C'est suite à la création d'un parking devant la mairie. Sans stationnement payant, les gens seraient restés en surface, ce qui aurait planté le système.

Petite observation : des gens ont-ils des dérogations particulières à Villemomble ? Avenue Galliéni, il y a parfois 11 véhicules d'un loueur qui n'a jamais de PV.

Mme PAOLANTONACCI.- Ah si !

M. CALMÉJANE.- Il a très peu de PV.

M. le Maire.- Cela se passait bien mais vos informations sont erronées.

M. CALMÉJANE.- Concernant les sectorisations, c'est dommage que vous nous ayez présenté à peu près le même dossier il y a neuf mois, vous aviez annoncé une révision et vous refaites la même erreur maintenant. C'est du bricolage et du « Jean-Michel Apeupré », comme d'habitude.

Mme POCHON.- Vous n'avez pas répondu sur la rentabilité, la zone bleue, etc.

Puis, tant qu'à collaborer, puisque vous dites collaborer avec une ville voisine, je pense que vous auriez pu pousser jusqu'à avoir la même Appli de paiement du stationnement. Nous en parlons depuis longtemps.

Nous allons voter pour parce que tout ce qui va dans le sens du développement des commerces nous convient, même si nous ne sommes pas complètement satisfaits. Nous donnons un petit bon point.

M. le Maire.- Merci ma chère collègue. Vous avez raison sur le sujet zone bleue/rentabilité. Là encore, d'après l'expérience des voisins et par ailleurs du fait que nous avons beaucoup d'ASVP, d'agents de voirie et de contrôle du stationnement, selon les sachants, nos techniciens : il en faudrait en fait deux fois plus pour réglementer aussi efficacement qu'une zone payante. Or, en termes de masses salariales, j'en connais certains qui nous font des remarques. Économiquement, ce n'est donc pas très opérant. Les zones bleues ont tendance à disparaître de ce point de vue.

Puis, une nouvelle fois, trente minutes offertes, je pense que cela va nous permettre de réussir.

Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 25 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIĆ, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 10 voix contre (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU, Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR).

7. SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR A 23 K€ ATTRIBUÉES AUX ASSOCIATIONS, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

M. ROLLAND.- Comme annoncé au Conseil de mars, nous passons cette deuxième étape concernant des éléments intervenus juste après et les demandes plus tardives.

La Ville de Villemomble apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base de la demande de subvention reçue, accompagnée du budget prévisionnel pour l'exercice 2022.

Suite à l'approbation de la Décision Modificative 2022, il est proposé d'entériner la liste des associations et organismes bénéficiaires d'une subvention inférieure à 23 k€ au titre de l'année 2022 (selon liste et délibération jointes).

Pour l'exercice 2022, la Ville propose d'attribuer une subvention de moins de 23 000 € à 5 nouvelles associations.

Le total des octrois s'élève à 5 750 €.

Ville de Villemomble (Seine-Saint-Denis)			Etat des subventions		
DECISION MODIFICATIVE 2022					
N°	Imputations	Associations	Décision modificative 2022		
			Ordinaire	Exceptionnelle	Total DM
1	025 6574	AFM TELETHON.....	500,00	0,00	500,00
2	025 6574	Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France.....	50,00	0,00	50,00
3	40 6574	Smart&Strong Kids.....	1 200,00	0,00	1 200,00
4	520 6574	Immaginarium Life.....	3 000,00	0,00	3 000,00
5	520 6574	Votre meilleure amie.....	1 000,00	0,00	1 000,00

Pour AFM Téléthon, nous avons reçu la demande 48 heures après mais c'est une demande régulière.

S'agissant des Œuvres des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France, je tiens à préciser qu'ils demandent toujours 50 €.

Smart & Strong Kids (boîte) est une nouvelle association à laquelle nous allons octroyer une subvention. Suite à l'examen de leur dossier, pour une raison qui nous échappe et qui est étonnante, elle présentait un budget avec une demande de subvention de 8 500 € et un bénéfice de 7 470 €. La commune n'étant pas là pour permettre à des associations de dégager un bénéfice, nous avons fait la soustraction (8 500 – 7 470 = 1 030 €), j'ai ajouté une provision pour risque pour vous proposer une subvention de 1 200 €. D'ailleurs, ils avaient une trésorerie.

La demande de Imaginarium Life s'élevait à 8 000 €. Dans le budget prévisionnel, alors que l'activité est plutôt en baisse, ils inscrivent un « recours aux achats de prestataire » pour un montant de 5 000 €. Donc, 8 000 € – 5 000 € (qui me paraissent injustifiés), nous proposons 3 000 € de subvention.

Votre Meilleure Amie (VMA) demandait 3 000 € mais nous avons essayé de comprendre comment l'association pouvait passer d'une activité d'un budget de moins de 2 800 € à 18 400 €. Or, je n'ai pas complètement trouvé. Sachant que cette association, comme d'autres, bénéficie de subventions au titre de la Politique de la Ville. En regardant dans tous les sens, je propose un montant qui me paraît logique et permettant d'accompagner leur développement, c'est-à-dire 1 000 €.

Voilà de façon simple, rapide et basique mon analyse des budgets présents et qui m'amène à cette proposition.

M. le Maire.- Merci de ces explications circonstanciées, j'imagine que cela appelle peu de commentaires.

M. CALMÉJANE.- M. ROLLAND nous a expliqué que Smart & Strong Kids était de la boxe mais pouvez-vous nous rappeler l'objet des deux dernières ?

M. le Maire.- Imaginarium Life est une association villemombloise qui nous a beaucoup accompagnés dans le cadre du travail de mémoire, dans la transformation du quartier Fosse – Marnaudes, dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine de ce secteur. Elle accompagne plusieurs jeunes dans des ateliers vidéo. Ils ont notamment réalisé un court-métrage, que nous avons tous vu au théâtre récemment. C'est une association qui fait plaisir à voir dans l'entrain qu'elle peut amener vis-à-vis des jeunes qu'elle encadre.

VMA est dans le même secteur, elle avait son stand à la Saint-Fiacre. C'est une association de développement de quartier, d'animation, elle propose des sorties et réalise un travail formidable en tenant le Café des Parents au collège Jean de Beaumont. C'est une nouvelle association tout à fait méritante. Cela a été dit, elle a été repérée dans le cadre de la Politique de la Ville et nous l'accompagnons, comme de bon aloi.

Mme POCHON.- Nous avons vu que Imaginarium Life avait fait des prestations, notamment pour la réalisation du documentaire que vous évoquez et qui est plutôt sympathique. Pourquoi donnons-nous des subventions ? Pourquoi ne s'agit-il pas de prestations payantes ? C'est une association de deux personnes, qui sont plus ou moins en auto-entreprise. J'avoue avoir un peu de mal à comprendre pourquoi nous passons par une subvention et non pas par des prestations. Cela me semble particulier mais peut-être me donnerez-vous la réponse ?

M. BIYOUKAR.- Merci, monsieur ROLLAND, de votre présentation, vous avez répondu à ma première question sur les montants initiaux des demandes.

Deuxième question : l'association VMA s'est déjà vu attribuer une subvention au titre du Contrat de Ville (13 000 € de l'État et 900 € de la Ville). En janvier 2022, lorsque j'étais adjoint, j'ai souhaité appuyer une demande de subvention pour l'association EMAMV mais M. ROLLAND m'avait expliqué que, dès lors qu'une association percevait une subvention au titre du Contrat de Ville, la commune préférait ne pas lui en attribuer à son tour afin d'en faire bénéficier d'autres associations. Cette règle a-t-elle changé ou non ?

Troisième question : j'ai eu l'honneur et le privilège de participer à la création de l'association Smart & Strong Kids Boxe en tant qu'adjoint au Maire chargé des Sports. Elle avait fait une demande lors du vote du Budget. D'après M. ROLLAND, le dossier était incomplet. Pourtant, elle a envoyé exactement le même dossier pour la DM. Je compare avec l'association Haidong Gumdo, qui avait également un dossier incomplet, je prends à témoin M. MINETTO qui a consulté les dossiers. Je signale qu'actuellement la SSK Boxe dispose d'une vingtaine d'heures de créneau par semaine et plus de 120 licenciés pour la quasi-totalité des Villemomblois alors que Haidong Gumdo compte entre trois et six heures de créneau par semaine et entre 20 et 30 licenciés, dont 22 Villemomblois. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer pour l'attribution d'une subvention d'un montant

de 1 200 € pour la SSK Boxe. Déjà, notre groupe demande un vote séparé. Ensuite, nous voterons évidemment pour cette subvention. Cependant, monsieur BLUTEAU, j'aimerais connaître le sentiment qui vous a animé lorsque vous avez pris cette décision complètement éloignée de la réalité des besoins de cette association ? Étaient-ce les mêmes sentiments qui vous ont amené à accorder 22 500 € sur deux années à Haidong Gumdo ? Chacun ici connaissant vos liens privilégiés avec cette association.

M. le Maire.- Ces textes que vous lisez sont biens, c'est très clair.

M. MINETTO.- La question est claire.

M. le Maire.- En bref, c'est vraiment bien tourné.

M. PRINCE.- Vous avez fait des progrès dans l'opposition.

M. BIYOUKAR.- On apprend beaucoup dans l'opposition.

Mme POCHON.- Un peu moins de mépris s'il vous plaît.

M. BIYOUKAR.- On a plus d'informations dans l'opposition que dans la majorité.

M. le Maire.- Il serait bien de laisser M. ROLLAND s'exprimer.

M. BIYOUKAR.- Dans ce cas, dites la même chose à M. PRINCE.

M. ROLLAND.- Smart & Strong Kids a effectivement envoyé un premier dossier, qui n'était pas équilibré. Je leur ai reposé la question et ils m'ont répondu qu'ils n'avaient pas d'autres documents. C'était un peu étonnant puisque l'association présentait une demande de subvention et un bénéfice. Je leur ai donc posé la question de savoir s'il y avait un autre dossier et ils m'ont répondu qu'ils maintenaient le même. C'est la première année que nous regardons ce dossier et j'ai proposé de donner une réponse positive.

Par ailleurs, il est vrai que l'an dernier nous avons privilégié le code de conduite de donner des subventions aux associations non conventionnées et non éligibles à la Politique de la Ville. Entre-temps, nous avons de nouveau regardé en nous focalisant davantage sur les associations locales. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais, tous les ans, nous essayons d'orienter les subventions dans ce sens. Nous avons donc réduit les sollicitations d'intérêt départemental. Nous avons décidé de les intégrer. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de réexaminer les demandes de VMA et SSK Boxe, qui ont des subventions via la Politique de la Ville.

Cela signifie que nous avons simplement évolué sur le sujet pour dire que, certes, nous avons des moyens contraints, que nous avons déjà eu des arbitrages douloureux en première phase d'octroi des subventions au BP mais nous avons essayé d'aller jusqu'au bout en ayant à l'esprit de bien regarder toutes les demandes.

Nous allons passer aux voix, il a été demandé un vote séparé.

M. BIYOUKAR.- Il y a une intervention pour notre groupe.

M. MINETTO.- Et vous n'avez pas répondu à notre question.

M. le Maire.- J'essaie d'être attentif aux demandes de parole, Madame VERBEQUE, nous en sommes maintenant aux explications de vote.

Mme VERBEQUE - Sans rentrer dans l'explication de vote, j'aimerais avoir une précision : là, on attribue des fonds complémentaires à des associations villemombloises mais la politique du groupe majoritaire vise-t-elle

à n'aider que les associations villemombloises, que ce soit sur le plan financier ou autres, ou existe-t-il d'autres critères pour bénéficier d'une aide ?

M. le Maire.- Ce n'est pas que. Nous sommes là dans la logique de privilégier le tissu associatif villemomblois mais je pense que certaines causes (quelques-uns d'entre nous portent une marque distinctive aujourd'hui), certains sujets, certaines actualités nationales ou internationales requièrent que nous menions aussi des actions de solidarité.

Nous mettons aux voix.

M. MINETTO.- Vous n'avez pas répondu à notre question.

M. le Maire.- Nous votons, puis nous verrons après.

Nous votons la subvention à l'AFM Téléthon.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

Je mets aux voix la subvention aux Œuvres des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

Je mets aux voix la subvention à l'association Smart & Strong Kids.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 29 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL, Mme LECCEUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR) et 6 abstentions (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU).

Je mets aux voix l'attribution d'une subvention ordinaire de 3 000 € à l'association Imaginarium Life au titre de l'année 2022.

M. MINETTO.- Vous n'avez pas répondu à notre question : pourquoi une subvention et pas des prestations ?

M. le Maire.- Ils ont un statut associatif, ils sont Villemomblois. Je crois que nous avons tous dit et reconnu qu'ils font un bon travail. Ils nous demandent une subvention, nous la leur accordons.

M. MINETTO.- Et la Ville leur paie quand même des prestations ?

Mme POCHON.- C'est bizarre, non ?

M. le Maire.- Ce n'est pas incompatible.

M. MINETTO.- Pourquoi ne pas leur payer une prestation directement ?

M. PRINCE.- Peut-être le montant de la subvention n'a-t-il rien à voir ?

M. MINETTO.- Ce sont des gens qui se paient là-dessus, c'est donc un peu comme si on leur donnait une subvention pour se payer.

M. le Maire.- Votez en conscience.

Il est procédé au vote – Résultat : 26 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR) et 9 abstentions (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL).

Je mets aux voix la subvention ordinaire de 1 000 € à l'association Votre Meilleure Amie.

Il est procédé au vote – Résultat : 24 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme LEFEBVRE, M. LABRO, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme MÉLART, Mme POCHON, M. MINETTO, M. BANCEL) et 10 abstentions (M. CALMÉJANE, M. KALANYAN, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, M. LE MASSON, Mme LEFEVRE, Mme BERGOUGNIOU, Mme LECŒUR, Mme VERBEQUE, M. HADAD, M. BIYOUKAR); à noter que Mme CÉDÉCIAS ne prend pas part au vote.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2022 DU CONTRAT DE VILLE

M. FITAMANT.- La Politique de la Ville a été établie en 2006 d'après des critères qui concernent la concentration dans un quartier d'habitants dont le revenu est très inférieur au niveau de revenus moyens. Ainsi, la Ville bénéficie du soutien de l'État, de la Région et du Département. Elle s'appuie sur un réseau de partenaires locaux, qui a la volonté de doter de moyens financiers spécifiques en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers et le vivre ensemble.

En application de la loi, le décret du 30 décembre 2014 détermine un quartier prioritaire sur la commune de Villemomble : Les Marnaudes/Fosse aux Bergers/Sablère comprenant une population d'environ 2 900 personnes.

Le Contrat de Ville, défini par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, devient le cadre d'action unique et globale de la Politique de la Ville reposant sur trois piliers : social, urbain et économique. Pour cela, il réunit l'ensemble des actions et dispositifs de la Politique de la Ville et mobilise les moyens de droit commun nécessaires pour transformer les quartiers en pôle de développement.

Il se dote d'une nouvelle gouvernance, impliquant plus de partenaires institutionnels et les habitants des quartiers concernés.

Ce Contrat de Ville a été traduit en un protocole d'engagement renforcé réciproque, signé en Conseil de territoire le 5 novembre 2019 et en Conseil municipal le 19 décembre 2019 avec trois axes prioritaires :

- faire territoire,
- améliorer l'employabilité et l'autonomie des habitants, et des quartiers prioritaires,
- soutenir le développement économique du territoire au bénéfice des quartiers prioritaires.

L'État prévoit des moyens financiers dans le cadre des fonds de l'Agence nationale de cohésion des territoires, qu'il convient d'attribuer à différentes actions développées dans le cadre de ce Contrat de Ville.

La programmation du Contrat de Ville a retenu 15 projets lors du Comité technique dans le cadre d'un cofinancement Ville - État.

Chaque projet est évalué chaque année dans le cadre d'un bilan établi par le porteur de projet.

Il est nécessaire de faire valoir ce bilan pour demander un nouveau financement pour une subvention l'année suivante, ce qui fut le cas dans le cadre des subventions 2022.

Dans la Délibération qui vous est présentée, nous vous avons fait part des subventions attribuées aussi dans le cadre d'une action CCAS et ADEV, en dehors de celles attribuées par la Ville elle-même car elles correspondent à des dotations de la Ville à ces deux associations, qui sont donc mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville. C'est pourquoi on arrive à ce montant de 123 251 € pour les 15 actions décrites dans l'annexe.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville à hauteur de 123 251 €.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou prises de parole ?

M. CALMÉJANE.- Concernant le tableau de l'article 1, nous avons effectivement la ventilation entre ADEV, CCAS et les autres associations. À noter tout de même pour l'information de tous que, s'agissant du point n° 9 « CCAS pour tous », une bonne partie de ce montant est reversé dans l'autre sens à Villemomble-Sports pour mettre en place des activités sportives sur Mimoun. À un moment donné, Villemomble-Sports pourrait faire la demande puisqu'il y a un système de rebond entre des structures publiques comme la Ville et le CCAS et une association sportive déjà subventionnée.

Je ne reviens pas non plus sur l'association Votre Meilleure Amie dont la montée en charge est relativement importante. Au total, c'est près de 14 000 € de subvention.

Je me projette un peu plus loin dans l'avenir. Malheureusement, les nouveaux critères mis en place par un ministre (qui s'appelait M. LAMY mais qui n'était pas l'ami des communes) ont fait perdre deux quartiers de Villemomble. En effet, les secteurs centre-ville et Bénoni ont été exclus de la Politique de la Ville à partir de 2015. Puisqu'il y avait les échéances électorales, le Gouvernement refusant de trancher, il a reporté les échéances des nouveaux contrats de ville à 2022.

Mon interrogation est donc la suivante : 2023 est dans à peine trois mois, avez-vous des informations des services de l'État sur le devenir de ces contrats de ville, leur périmètre ? Devons-nous avoir une discussion en Conseil municipal sur les objectifs portés par la commune et les différents partenaires en fonction des intentions de l'État pour ces quartiers ?

Nous savons que centre-ville et Bénoni ont une sociologie un peu différente de la Sablière qui, avec le programme ANRU, va en plus évoluer dans les prochaines années. Néanmoins, pour l'année prochaine et les suivantes, j'aimerais savoir ce qu'il va se passer pour la Politique de la Ville de Villemomble et de l'ensemble des communes du Territoire puisque c'est maintenant dans les compétences de Grand Paris Grand Est.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Non. Alain FITAMANT veut-il répondre à vos remarques ?

M. FITAMANT.- C'est une très bonne remarque de M. CALMÉJANE. Nous avons effectivement le souci du classement futur en Quartier Politique de la Ville (QPV) de ces quartiers qui sont centre-ville et Bénoni Eustache.

Actuellement, il n'y a pas de démarche du Gouvernement pour solliciter les villes sur ces sujets ou au moins le Territoire. En revanche, nous avons commencé à travailler ce sujet à l'échelon territorial. D'ailleurs, il sera présenté très prochainement en Conseil de territoire.

Avec un excellent travail des services du Territoire sur cette étude, il est effectivement envisagé dans le cadre de l'examen de la nouvelle carte de la Politique de la Ville de présenter à l'État le classement en quartier prioritaire du secteur Bénoni Eustache et du quartier du centre-ville.

Une étude sociologique a donc été menée selon les critères de classement en QPV de l'État. Il semble que la décision de l'État soit de trancher non pas en 2023 mais en 2024. L'analyse du classement serait donc reportée vraisemblablement fin 2023 ou début 2024.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions. Je propose, s'il n'y a pas d'autres interventions, de le mettre aux voix.

Il est procédé au vote – Résultat : 30 voix pour (M. BLUTEAU, M. BOULON, M. PRINCE, Mme LECOEUR, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme VENACTER, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, M. LABRO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, Mme MÉLART, M. BANCEL); à noter que Mme PAOLANTONACCI, Mme SERONDE, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND et Mme LEFEBVRE étant membres de l'ADEV, ils ne prennent pas part au vote.

9. CESSIION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE 45 A 49 GRANDE RUE A VILLEMOMBLE, CADASTRÉE SECTION R NUMERO 40, D'UNE CONTENANCE DE 839 M² (ANCIEN CONSERVATOIRE)

M. le Maire.- La commune de Villemomble est propriétaire d'une parcelle de terrain située au 45 à 49 Grande Rue, cadastrée section R numéro 40, d'une contenance de 839 m².

Par Délibération du Conseil municipal, il a été voté le déclassement et la désaffectation du domaine public de ladite parcelle afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Ville.

La parcelle appartenant au domaine privé de la commune est soumise à un régime de droit privé. Elle est donc aliénable et prescriptible. Elle ne présente pas d'opportunité pour la Ville et peut donc être vendue.

Une acquisition au prix de 770 000 € (SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS), conforme à la marge d'appréciation des Domaines, a été convenue entre la commune et l'équipe de la maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) de Villemomble, au regard de l'intérêt public du projet présenté.

Les frais afférents à l'acte translatif de propriété sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal est invité à :

- décider de la cession de la parcelle de terrain dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur ;
- accepter la cession de la parcelle au profit de l'acquéreur au prix de 770 000 € ;
- de m'autoriser à signer l'acte de vente et, plus largement, à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.

Y a-t-il des interventions ?

Mme POCHON.- Je vais essayer d'être très claire afin d'éviter les mauvaises interprétations, volontaires ou non, de mes propos.

Nous sommes tous convaincus d'être dans un désert médical et que tout ce qui peut favoriser l'implantation de médecins dans notre commune est une bonne idée.

Maintenant, nous avons des réserves sur ce projet non pas concernant la qualité de la plupart des médecins, que beaucoup d'entre nous connaissent déjà en tant que tels, mais concernant déjà l'emplacement.

En 2017, nous nous étions opposés à cette Délibération qui avait déclassé cette parcelle, parce que nous, la Gauche, avons une vision à plus long terme de notre ville. Nous pensons que cette parcelle, comme a pu l'être la parcelle Renault en son temps, mérite un point de vue beaucoup plus global sur ce que devrait être non pas notre centre-ville mais notre cœur de ville.

Sur ce terrain, nous espérons que l'on imaginerait autre chose qu'encore une construction. Nous manquons de place, on nous parle de la place Émile Ducatte et autre. Cet endroit est stratégique pour notre ville et mérite un autre projet, et un projet d'intérêt public comme vous le dites si bien. Nous regrettons donc le déclassement de cette parcelle.

Cette maison médicale est bien entendu importante. Néanmoins, nous pensons qu'elle pourrait être faite ailleurs. Nous ne comprenons pas pourquoi, si elle est très importante pour vous monsieur le Maire, vous n'en avez pas porté le projet ? Pourquoi est-il porté par des particuliers, notamment le pharmacien, dont nous comprenons l'intérêt à avoir la maison médicale juste à ses abords ?

Nous ne comprenons pas pourquoi vous voulez autoriser une maison médicale quand même très proche du CMS. Dieu sait si vous nous en faites des kilos avec le centre Marcel Hanra après l'avoir délaissé pendant 15 ans. Dans votre programme électoral, que j'ai et dont je m'inspire tous les jours, à aucun moment il n'avait été envisagé de faire quelque chose de cet ordre. Vous n'avez donc pas un mandat des Villemomblois sur cette parcelle, étant donné que vous n'avez jamais parlé de son emploi.

En revanche, vous parliez du développement du Centre médico-social Marcel Hanra. Nous aurions aimé voir un travail partenarial entre les deux éventuelles maisons médicales et le centre Marcel Hanra, il peut exister des compatibilités.

En tout cas, cette maison médicale abritera des médecins libéraux ou qui ne sont pas toujours de secteur 1, et parfois un fonctionnement avec des surcoûts. Bien sûr, ils nous disent qu'ils sont en secteur 2, qu'ils réussiront à remplir et à attirer de plus en plus de médecins, même si nous ne savons pas, s'ils viendraient spécialement là, pourquoi ils ne viennent pas déjà ?

Finalement, on vend un terrain non seulement qui, à notre sens, a une place stratégique mais en faisant en plus un rabais. Imaginons que cette maison médicale ne fonctionne pas, cela signifie que l'on aura vendu une parcelle immobilière sans classement d'intérêt collectif, elle pourra donc dans cinq à dix ans être revendue comme un simple bien immobilier. Autrement dit, nous pourrions avoir un immeuble ou autre sans intérêt pour la Ville.

Nous avons eu des précédents Par exemple, je me souviens, monsieur CALMÉJANE, avant la construction de la maison de retraite, qu'il avait été question d'un immeuble. Nous, la Gauche, considérons que ce terrain devait être réservé à l'habitat collectif, c'est à cause de cela que la maison de retraite a pu être construite. Nous ne disons donc pas n'importe quoi.

J'aurais souhaité qu'également soit conservé ce classement en équipement public. C'est un endroit stratégique de notre ville. Je ne dis pas que la maison médicale est inutile mais je dis que, à mon sens, son emplacement n'est pas le meilleur.

Vous allez m'expliquer :

- Pourquoi ce rabais ?

- Qui prendra en charge la démolition ? D'après ce que j'ai compris, ce ne sont pas les acheteurs. Vous avez donc chiffré une démolition, sachant qu'au final le coût peut être supérieur, par exemple à cause de vestiges mérovingiens.

En conclusion, je veux des médecins et pour tout le monde. Je veux que le CMS fonctionne, parce que je veux la santé pour tous, c'est-à-dire ceux qui peuvent avancer l'argent et ceux qui ne le peuvent pas. Je voudrais aussi dire que cette maison médicale rapportera aux personnes qui seront dedans, ce n'est pas injuste, chacun a le droit de gagner sa vie, même bien mais, en attendant, pourquoi faisons-nous un rabais de 10 % ? Et qui va envisager la démolition ?

Si la démolition était à la charge de la Ville, vous leur feriez pour de bon un joli geste commercial. Répondez à ma question.

Vous êtes majoritaires, donc peu importe ce que je dis, vous le voterez mais, dans ce cas, pourquoi ne pas prendre la précaution de le laisser en un endroit avec un équipement public par un reclassement de cette parcelle, de manière à nous assurer que ce n'est pas une opération immobilière.

M. CALMÉJANE.- Nous abordons une série de dossiers concernant la vente de terrains de la Ville. D'ailleurs et dans le cadre de la DM1, vous n'avez pas répondu sur les intentions de la Ville s'agissant de la parcelle 75, Bernard Gante. J'aurais aimé une réponse plutôt qu'une esquivé.

Pour en revenir à cette parcelle et à l'historique établi par Mme POCHON, c'est moi-même qui, à l'époque, prenant acte d'un besoin d'une résidence médicalisée pour personnes âgées, avais poussé pour que l'ex-école Institut de Valois, les Cèdres, devienne un EHPAD. *A contrario*, le Département, déjà de Gauche, avait refusé de nous suivre, faisant valoir qu'il ne voulait pas subventionner des structures privées ; il ne subventionnait que des structures associatives. Heureusement, nous avons réussi à faire aboutir le projet.

Par la suite, avec mon équipe, nous avons travaillé sur cette parcelle. Dans le cadre de *Inventons la métropole* phase II, nous portions la réalisation d'une résidence pour personnes âgées non médicalisée avec un opérateur privé. Vous avez commencé à faire ce petit découpage, d'un côté rue Huraut avec la réalisation d'un poste de Police Municipale, dont le coût rapporté au mètre carré sera très élevé puisque l'on veut réhabiliter un bâtiment un peu à bout de ses possibilités techniques, d'un autre côté, on a perdu des opportunités. On aurait pu tout à fait au rez-de-chaussée de cette résidence pour personnes âgées trouver des locaux pour installer des médecins puisque tout le monde sait que, notamment dans ces secteurs-là, il est très difficile de loger des gens en rez-de-chaussée mais il aurait été facile d'y installer des professions libérales.

Vous avez abandonné tout cela via un découpage parcellaire et vous en êtes maintenant à vouloir porter une maison médicalisée par l'intermédiaire de personnes privées. D'ailleurs, et c'est un peu le sens de la question de Mme POCHON, nous ne comprenons pas qui est le porteur du projet. Nous avons simplement une demande de vente de gré à gré signée d'un responsable de la MSP. Nous ne savons pas qui achète, soit des personnes privées, soit une SCI ou tout autre montage juridique. Mme POCHON parle du futur mais, si c'est une SCI qui achète, elle peut très bien revendre la parcelle en faisant une plus-value ou pas dans les six mois qui viennent, sans que la commune ait un droit de regard puisque, par l'intermédiaire de la SCI, les gens se revendront des parts sociales et n'auront pas besoin d'une déclaration d'intention d'aliéner vis-à-vis de la commune.

Pour moi, il y a un réel danger à ne pas connaître qui achète et notamment si ce n'est pas une personne physique puisque, en cas de revente, cela repasserait dans les possibilités administratives de la commune de s'impliquer dans le projet. Pour moi, le dossier n'est pas clair.

Par ailleurs, il est évoqué que l'Agence régionale de santé et l'État auraient déjà envisagé des possibilités de financement pour les aider dans le montage du projet mais nous n'avons rien. Le dossier est vide. Nous ne connaissons ni le montage financier, ni le coût, ni les éventuelles aides attendues ; nous sommes dans le flou le plus complet.

Puis, la démolition pose une vraie question : à qui cette charge revient-elle ? Sachant que c'est un périmètre archéologique, cela laisse une certaine incertitude quant à l'utilisation de la parcelle. Dans les demandes ou les échanges, nous ne savons même pas si la Ville ou les acheteurs ont émis des restrictions concernant les potentialités de cette parcelle.

Au vu de toutes ces questions et des incertitudes, je suis contre la cession de cette parcelle, au montant donné et pour les motifs indiqués.

Pour en revenir à ce qui a été évoqué, nous avons effectivement une baisse de la présence médicale généraliste ou spécialiste dans nos communes mais il ne faut pas non plus faire tout et n'importe quoi. La commune s'est fortement impliquée (nous le verrons demain matin en Assemblée générale du centre médico-social) pour aider le centre médico-social et, là, cela donne l'impression de se tirer une balle dans le pied : d'un côté, on aide une structure « multi-médicale », de l'autre côté, la commune porte un projet équivalent à 200 m de là, en le subventionnant de façon régulière ou exceptionnelle. Je ne vois pas du tout la cohérence en termes de schéma médical.

J'aurais préféré, en fonction des difficultés médicales...

M. le Maire.- Concluez Monsieur.

M. CALMÉJANE.- ... rencontrées dans nos communes, que l'on mette en place un véritable schéma communal ou intercommunal de la présence médicale et que, au vu de ses conclusions et des besoins, entre le tissu associatif, privé ou d'éventuelles structures de ce type, définir le type de projet. Là, nous avons un dossier creux.

M. le Maire.- Finissez monsieur CALMÉJANE.

M. CALMÉJANE.- Ca va ! Vous êtes aussi long.

M. le Maire.- Vous nous prêtez à rire. Vous employez les mêmes arguments pour la troisième fois.

M. CALMÉJANE.- Pour les Villemomblois, je veux simplement avoir les réponses aux questions que je pose. Comme j'en ai fait la démonstration tout à l'heure, je n'ai pas eu de réponses aux questions claires que j'ai posées.

M. le Maire.- Après, on me demande pourquoi les conseils municipaux sont convoqués à 14 h 00. Mme VERBEQUE a demandé la parole.

M. CALMÉJANE.- Inaudible

Mme VERBEQUE.- Effectivement, j'ai demandé à prendre la parole sur ce dossier sur lequel j'ai assisté à une réunion de travail avant mon départ.

Il faut redire que ce dossier a été en amont préparé par Mme PAOLANTONACCI et vous-même, notamment les premières négociations avec le pharmacien de Grande Rue. Lors de cette réunion en février, nous étions

non pas dans le cadre de la cession mais dans celui du projet futur. Je ne remets absolument pas en question le fait de notre désert médical et le besoin de nouveaux médecins sur la ville, je souhaite simplement repréciser pour les Villemomblois que c'est le centre médical situé avenue du Raincy qui devrait déménager en partie sur cette parcelle et que, pour le reste, ce serait principalement des kinésithérapeutes et des ostéopathes. C'est en tout cas ce qui avait été présenté lors de cette première réunion.

Vraiment, je m'étonne. Je reprends le programme électoral RVE que nous avons porté. Nous avons discuté pendant quasiment deux années de ce que nous souhaitions faire de ce point stratégique, parce qu'il s'agit tout de même d'un axe relativement construit. Nous étions tous d'accord pour qu'une grande partie de la parcelle devienne un poumon vert, c'est-à-dire au moins arborée. Or, la présentation de cette première réunion de février ne le permettait pas. Il n'y avait aucune partie arborée puisque, pour que le projet puisse tenir, le pharmacien nous avait bien expliqué qu'un certain nombre de places de parking devait être construit entre le platane et le début du Conservatoire qui serait le prochain centre médical.

Il voulait donc mettre des places de parking à cet endroit, ce ne serait donc pas une partie arborée. D'où ma première interrogation : avant de faire la cession, qu'en est-il aujourd'hui du futur projet ? D'après tout ce que j'ai lu, je ne pense pas que ce projet réponde à ce que nous souhaitions dans notre programme électoral.

Deuxièmement et en cas de démolition, nous avons aussi envisagé de faire un endroit pour la jeunesse, la culture, un tiers lieu, de faire pas mal de choses. On aurait très bien pu demander aux conseils de quartier, éventuellement le mettre sur le site de la Ville et solliciter les Villemomblois pour savoir ce qu'ils souhaitaient faire sur cette parcelle avant de la céder. Rien n'a été fait et je trouve cela juste dommageable puisque, quand nous avons monté ce groupe *Réussir Villemomble Ensemble*, nous souhaitions justement faire participer l'opposition et surtout les Villemomblois.

Aujourd'hui, je partage ce qu'ont dit Mme POCHON et M. CALMÉJANE : nous ne connaissons absolument pas la structure de l'apporteur de projet de cette parcelle. Est-ce une SI, une SCM ? Or, c'est lourd en conséquence derrière s'ils veulent revendre à l'avenir.

Concernant le tarif, je sais un peu comment se passent les estimations avec les Domaines...

M. PRINCE.- « Je » « Je » « Je ».

Mme VERBEQUE.- Pardonnez-moi, j'étais adjointe à l'Urbanisme, je ne dis donc pas « vous », je sais comment ça se passe.

Donc 60 000 € pour les frais de démolition, quid ? Qui va démolir ?

Monsieur PRINCE, avez-vous un problème avec mon « je » ?

M. PRINCE.- Au contraire.

Mme VERBEQUE.- C'est moi qui m'exprime.

M. le Maire.- Poursuivez madame VERBEQUE.

Mme VERBEQUE.- Si on peut ne pas m'interrompre ou éviter les réflexions.

M. le Maire.- Je me permettrai de vous interrompre pour vous demander après certaines précisions.

Mme VERBEQUE.- Je reprends : 60 000 € de frais de démolition, qui va les assumer ? J'espère que ce n'est pas la mairie puisque, quand on vend de gré à gré entres particuliers, le particulier qui revend n'assume pas les frais de démolition.

Donc pourquoi cette décote ? Assume-t-on ou pas les frais de démolition ? Ce sont nos deux interrogations.

Enfin, je trouve que le prix est extrêmement intéressant pour cet apporteur de projet. Je pense qu'on lui fait un très beau cadeau.

M. le Maire.- Madame POCHON ?

Mme POCHON.- J'en ai pour une minute.

M. le Maire.- Sachant que vos questions (pourquoi le rabais, qui démolit, etc.) viennent d'être une nouvelle fois posées. Ne nous répétons pas.

Mme POCHON.- Je voudrais quand même que vous soyez tous conscients que nous sommes tous Villemomblois...

M. le Maire.- Pas tous.

Mme POCHON.- ... nous sommes tous responsables de notre Ville et ce qu'il va se passer. Je vous demande très solennellement devant le micro pour être bien entendue de surseoir à ce projet dans l'état dans lequel il est aujourd'hui pour que nous ayons toutes les informations que nous vous demandons et que nous puissions consulter les Villemomblois, qui ne vous ont pas donné le mandat de vendre une partie de leur centre-ville.

M. le Maire.- Je cède rapidement la parole à Mme PAOLANTONACCI mais, cela a été dit et reconnu, rappelé par son facteur, la personne qui a mis en œuvre le déclassement du domaine public est Patrice CALMÉJANE.

Mme POCHON.- C'est donc de sa faute ?

M. CALMÉJANE.- C'était pour une opération *Inventons la métropole* ; j'en ai parfaitement conscience.

M. le Maire.- J'aurais souhaité que Mme VERBEQUE émaille son propos de ce qu'il s'est passé sur notre décision de ne pas poursuivre *Inventons la métropole II* et ne pas faire ce qui était prévu par la majorité antérieure, avec combien de logements sociaux déjà ? C'était une bétonisation à hauteur de combien monsieur CALMÉJANE ? C'était un projet où les espaces verts, chers à Mme VERBEQUE cet après-midi, étaient totalement oubliés.

Je vais passer la parole à Mme PAOLANTONACCI mais une chose est sûre : nous ne surseoirons pas, Madame POCHON.

Mme POCHON.- Vous allez tout de même nous donner des explications sur les rappels.

Mme PAOLANTONACCI.- Sur ce projet, que la municipalité porte...

Mme POCHON.- Inaudible.

Mme PAOLANTONACCI.- ... sur cette parcelle : clairement, la maison de santé de Villemomble -que nous connaissons tous- nous fait part de son intérêt depuis notre arrivée pratiquement. Ce n'est pas un déménagement, c'est bien une extension de la maison de santé actuelle.

Mme POCHON.- Inaudible.

Mme PAOLANTONACCI.- Pourquoi sur cette parcelle ? Comme vous l'avez vu dans le dossier de présentation, c'est un certain nombre de médecins généralistes, spécialistes, un plateau de kinésithérapie (et pas

d'ostéopathie) pour la formation et la rééducation, ainsi qu'une pharmacie aux normes aux pieds de l'immeuble.

Quel est leur intérêt dans cette parcelle ? Vous connaissez le périmètre d'intervention des pharmacies, le Dr AOUIMER, puisque vous l'avez cité, est contraint par son périmètre à ne pas trop s'éloigner de son emplacement actuel. C'est le pourquoi de cette parcelle. Ils sont venus nous voir, nous en avons débattu, Mme VERBEQUE était aussi présente.

Effectivement, nous aurions pu faire tout autre chose mais notre volonté actuelle et celle de notre programme électoral qui vise à faciliter l'arrivée de nouveaux médecins dans notre ville. C'était clairement indiqué dans notre programme. C'est ce que nous faisons tous les jours pour les cœurs de ville. Il y a beaucoup de mutations de médecin, les plus âgés partent et les jeunes essaient de s'installer. Or, s'installer en profession libérale est extrêmement difficile. La volonté majoritaire des médecins ou des praticiens est de se mettre en CPTS. D'ailleurs, la maison de santé actuelle de Villemomble fait partie d'une CPTS.

Entre parenthèses, une grande CPTS se monte pour répondre aux problématiques de santé intercommunales sur Rosny-sous-Bois, Le Raincy, Villemomble (CPTS ROVIRA). Elle partage avec nous le soutien à Octobre Rose qui démarre le 17 octobre au château de Villemomble avec un président du CPTS ROVIRA.

Majoritairement, les médecins et praticiens souhaitent donc se mettre en plate-forme mutualisée par le parcours des soins, les échanges entre les uns et les autres, le patient n'est jamais livré à lui-même et les complémentarités de soins, de diagnostics et d'expertise.

Pourquoi cette parcelle ? Notre majorité l'a étudiée et en a débattu, nous sommes favorables à cet emplacement.

Quant au risque archéologique, nous avons bien évidemment un permis en cours délivré sur l'ancien conservatoire. Les fouilles archéologiques avaient été demandées par la DRAC, elles ont été faites. Nous en avons demandé l'extension sur la parcelle à côté et il n'y a aucune fouille archéologique à prévoir. Le terrain est donc libéré de ce point de vue.

La démolition estimée à 60 000 € est aussi une façon pour notre Ville de faire un geste certain envers l'installation...

Mme POCHON.- 14 % + la démolition.

M. le Maire.- Madame POCHON, ne l'interrompez pas. Nous répondons à chacune de vos questions.

Mme POCHON.- Inaudible.

M. le Maire.- Vous n'avez pas la parole.

Mme POCHON.- Mais je la prends de temps en temps.

Mme PAOLANTONACCI.- Les frais de démolition sont supportés par la commune parce que c'est aussi une façon pour elle d'apporter son soutien. Ce sont non pas 14 médecins mais 14 cabinets, certains étant partagés, cela va bien au-delà.

M. MINETTO.- Les médecins sont-ils déjà là ? Personne ne trouve de médecin.

Mme PAOLANTONACCI.- Je pense que vous avez vos entrées ou vos échanges, vous demanderez au porteur de projet mais il refuse des praticiens tous les jours.

M. MINETTO.- Nous ne les avons pas rencontrés. Vous ne nous les avez pas présentés lorsqu'ils sont venus présenter le projet.

Mme PAOLANTONACCI.- Il refuse du monde tous les jours. Des médecins souhaitent s'installer et la Ville, que ce soit propriétaire privé ou propriétaire communal, n'a aucune cellule à leur proposer pour ce genre d'activité.

Mme POCHON.- Vous n'avez pas d'autres parcelles à donner non plus ?

M. le Maire.- Madame POCHON, vous n'avez pas la parole. Vous n'êtes pas au marché pour haranguer.

M. MINETTO.- Inaudible.

Mme PAOLANTONACCI.- C'est un périmètre contraint, dû à la pharmacie.

Mme POCHON.- Pour moi, la contrainte de la pharmacie est personnelle.

M. le Maire.- Non.

M. PRINCE.- C'est législatif.

M. MINETTO.- Qu'en pensent les autres pharmaciens de Villemomblois de voir favoriser un pharmacien en particulier ?

M. PRINCE.- Peu importe ce qu'ils en pensent, c'est celui qui est à côté de la parcelle concernée. Je vous rassure, je ne touche rien.

M. MINETTO.- Qu'en est-il du pharmacien situé à côté de l'avenue Frédy ? Là aussi, il y a une parcelle disponible.

Mme PAOLANTONACCI.- Quelle parcelle ?

M. MINETTO.- Celle où vous voulez construire un parking.

M. PRINCE.- Voulez-vous le listing des parkings où vous installer pour ne pas venir au Conseil municipal afin qu'il n'y ait pas le quorum ?

M. MINETTO.- Pas de problème, nous connaissons les parkings.

Mme PAOLANTONACCI.- Vous nous avez demandé notre avis, nous vous exposons notre position.

Concernant la concurrence potentielle entre cette MST et le Centre Marcel Hanra, il n'y a absolument aucune concurrence. L'offre de services et de praticiens n'est pas du tout la même. Au centre Marcel Hanra, vous avez des médecins conventionnés secteur 1.

Mme POCHON.- Vous reconnaissez donc que ce n'est pas du secteur 1 ?

Mme PAOLANTONACCI.- Qu'est-ce que cela signifie, madame POCHON ? Vous êtes contre les médecins libéraux ?

Mme POCHON.- Pas du tout mais pour leur faire payer moins cher la parcelle sur laquelle ils vont faire des bénéfices mais pas à condition qu'on leur fasse un rabais.

Mme PAOLANTONACCI.- La « concurrence » existe déjà puisque la maison médicale se situe avenue du Raincy.

M. MINETTO.- Elle est sur un terrain privé.

Mme POCHON.- Vous vendez le patrimoine des Villemomblois.

M. le Maire.- Il est parfaitement désagréable pour chacun ici de vous entendre interrompre continuellement l'orateur. Jusqu'ici, nous vous avons écoutés jusqu'au bout, nous avons souffert mais nous l'avons fait mais laissez poursuivre. Ce sera mon dernier avertissement si vous en êtes d'accord.

Mme POCHON.- Après, que ferez-vous ? Une volée de bois vert, voulez-vous me bastonner monsieur BLUTEAU ?

M. PRINCE.- Écoutez-nous trois secondes, nous vous répondons.

Mme POCHON.- Arrêtez de parler, c'est Mme PAOLANTONACCI qui a la parole. Taisez-vous monsieur PRINCE.

Mme PAOLANTONACCI.- Madame POCHON, si vous ne voulez pas écouter mes réponses, je pense que je vais m'arrêter là.

M. le Maire.- Monsieur CALMÉJANE a demandé la parole.

M. CALMÉJANE.- Comme j'ai été mis en cause et comme les documents laissent des traces...

M. PRINCE.- Sur quoi ?

M. CALMÉJANE.- Attendez, monsieur PRINCE, ne répliquez pas. Après, vous reprochez aux gens de hurler.

Il est rappelé dans le point n° 9 « *vu la Délibération n° 22 du Conseil municipal du 21 décembre 2017, rendue exécutoire le 28 décembre 2017* », il suffit de relire le compte-rendu du mois de décembre 2017 pour constater que cette Décision de rendre au domaine privé, donc la désaffectation ou le déclassement de cette parcelle, a été votée à l'unanimité. La grande partie des gens présents cet après-midi, qui étaient élus en 2017, ont donc voté pour.

Arrêtez de vouloir renvoyer seulement à ma responsabilité, que j'assume tout à fait s'agissant du déclassement de cette parcelle parce qu'il visait un véritable objectif. Encore une fois, ceux qui faisaient partie des élus de la mandature précédente ont tous voté pour le déclassement de cette parcelle.

Cette précision doit être apportée avant de me renvoyer tous les sujets sans en partager la responsabilité. Voilà pour le côté historique.

Pour la suite, je n'ai pas tout entendu parce qu'il y avait du brouhaha à ma droite et en face mais je ne sais toujours pas qui achète, dans quelles conditions et il me manque les éléments financiers. Nous avons appris que la démolition serait à la charge de la Ville. Cela commence à faire des rabais importants, cela revient à faire une subvention à une structure privée d'une commune. Il faudra m'expliquer la teneur juridique de tout cela.

Nous attendons des réponses à ces points.

Mme VERBEQUE - Comment avez-vous estimé les 60 000 € de démolition ? S'agit-il d'une véritable estimation faite par une société de démolition par rapport au bâtiment ou pas ?

M. le Maire.- Nous avons des services techniques et ils nous ont fait ces estimations.

Mme VERBEQUE - Que faisons-nous si finalement les 60 000 € passent à 120 000 € ?

M. le Maire.- Que faisons-nous ? Nous en reparlerons.

Mme VERBEQUE - Est-ce vous qui payez ? Comment cela se passe-t-il ?

M. le Maire.- Je ne comprends pas les propos. Vous avez relevé, ma chère collègue, que des décisions et délibérations sont à la connaissance de tout le monde. À partir de là, je suis sûr que, si d'aventure un budget était mal évalué et faisait l'objet d'un surcoût, nous en parlerions ici.

Mme VERBEQUE - Au-delà du fait qu'il faut voter, nous savons très bien de quelle manière cela se passe dans un groupe lorsque la majorité décide, chacune des personnes de votre groupe doit avoir à l'esprit qu'aujourd'hui où la Ville a effectivement besoin d'argent et recherche des choses, on va faire un énorme cadeau à un porteur de projet particulier. Au départ, le terrain était estimé à 850 000 € mais nous savons très bien que nous aurions pu le vendre beaucoup plus si nous avons voulu mettre en concurrence plusieurs porteurs de projet. Avec *Inventons la métropole*, le montant était estimé à 1,2 M€ et ce sont eux qui assumaient la démolition mais c'est un projet que j'ai participé à stopper dès notre arrivée puisque cela revenait à bétonner de A à Z, sans poumon vert. Ne vous inquiétez pas, je ne me préoccupe pas de tout ce qui est poumon vert juste cet après-midi.

Encore une fois, il a été estimé à 850 000 €, vous donnez une estimation à 60 000 € en décote pour la Ville, soit 795 000 € et on le rabaisse à 770 000 €. J'aimerais juste comprendre pourquoi ce cadeau. C'est réellement un cadeau. Ce n'est pas simplement pour dire qu'ils viennent, ils avaient besoin de venir. Si cela n'avait été ce porteur de projet, nous aurions pu en trouver un autre, énormément nous avaient sollicités. C'est tout ce que je veux dire.

M. PRINCE.- Je vais être très franc, quand on m'a proposé le projet, je ne sais pas si Sandrine s'en souvient mais je n'étais pas spécialement partant. Pourquoi ? Comme Mme POCHON, pour moi, cela fait partie du patrimoine communal. Nous pouvions donc nous poser la question. Il faut savoir que l'ABF n'a fait aucune remarque sur ce bâtiment. En fait, architecturalement parlant, ce bâtiment n'a rien d'extraordinaire.

Mme POCHON.- L'idée n'est pas de garder le bâtiment.

M. CALMÉJANE.- C'est l'ABF et non pas BNF.

M. PRINCE.- Oui, *mea culpa*, donc l'ABF.

Venons-en au fond.

Dans le détail, ce projet me paraît très intéressant. Il est important d'être cohérent et d'aller au bout de la démarche. Au premier abord, avec le garage Renault, on peut se dire qu'il y aura un gros bloc à cet endroit et que ce sera l'enfer. En fait, on apporte du médical, plutôt bien fait. On parle de poumon vert. Sincèrement, il faut juste aller en forêt et se dire qu'un poumon vert au bord de la Départementale n'a aucun intérêt. Il y aura du vert et il y aura un projet intéressant.

En plus, on a la chance d'avoir bloqué ce projet et on fait du médical. Là, on associe tout de même beaucoup d'éléments.

M. le Maire.- Merci pour cette contribution qui fait avancer le sujet. Je crois que nous arrivons au terme. Je me permettrai de répondre à quelques questions.

Monsieur MINETTO, une explication de vote ?

M. MINETTO.- Nous vous demandons de suspendre ce vote, de classer la parcelle pour que le bâtiment soit d'intérêt public et de nous représenter le projet lorsque la parcelle sera classée. Actuellement, nous n'avons aucun engagement, vous n'avez aucun engagement et les Villemomblois n'ont aucune garantie sur le fait que ce bâtiment sera bien une maison médicale. Aucun engagement.

Nous vous demandons donc de le reclasser en intérêt public et de nous représenter le projet.

Dans tous les cas, nous vous demandons un vote à bulletin secret de manière que tout le monde soit bien en conscience et libre de voter, avec tout ce que chacun a entendu aujourd'hui : nous avons besoin de médecins mais assurez-nous que cela restera un terrain d'intérêt public. Actuellement, nous n'avons aucune raison, sauf peut-être de vendre les bijoux de famille mais, cela, c'est un autre problème.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CALMÉJANE.- Nous attendons des réponses.

M. MINETTO.- Non, nous n'avons pas les réponses.

M. le Maire.- Je réponds, puis nous passerons aux voix.

J'adore vos lectures madame POCHON. Très sérieusement, je vous remercie d'avoir comme livre de chevet le programme des 130 actions proposées par RVE en 2020. Je vous renvoie à la lecture de l'action n° 116 « *favoriser l'installation de nouveaux jeunes professionnels de santé* ». Nous sommes exactement dessus : des jeunes professionnels, un sujet de santé et le fait de la favoriser. Que signifie « favoriser » ? Cela implique non pas accorder des faveurs, ce serait étymologiquement lourd...

Mme POCHON.- Vous êtes typiquement dans cette situation.

M. le Maire.- ...c'est très clairement aider, permettre de, rentrer dans le champ des possibles.

Je crois que, précisément ce dossier -et Mme VERBEQUE en est témoin- est un sujet que nous travaillons de longue date, en ayant pesé le pour et le contre. Je vous le dis : nous ne surseoirons pas, nous ne suspendrons pas.

M. MINETTO.- Et vous nous le présentez au dernier moment.

M. le Maire.- Il est important pour nous, à ce moment de la fin de l'année 2022, de passer cette Délibération pour que les engagements pris non seulement par l'ARS, la Région Ile-de-France mais aussi par de jeunes professionnels de santé, qui décident de s'endetter pendant près de 25 ans pour un projet de près de 5 M€. Ce sont des éléments que nous ne pouvons pas vous donner parce qu'il s'agit pour le coup d'une affaire privée.

M. MINETTO.- Ne pouvez-vous pas le présenter en commission ?

M. le Maire.- Je pense par exemple à certaines parcelles en déshérence qui ont été récupérées au domaine public, puis cédées, notamment avenue Franklin, etc. À aucun moment pour ces délibérations vous n'avez demandé qui était l'acheteur, quel était le projet et comment cela se ferait. Ce sont des sujets auxquels nous ne pouvons pas répondre, il faut que vous le compreniez.

Un propos, madame POCHON, une nouvelle fois sur une éventuelle concurrence avec le CMS. Différents administrateurs ici même étaient avec moi mercredi dernier, dont M. BIYOUKAR, et j'ai clairement posé la question au président du CMS. Avec sa nouvelle directrice, Marc MASURE nous a répondu « *absolument pas*,

ce n'est pas la même patientèle, ce n'est pas du tout la même vocation, au contraire, c'est une bonne idée, une très belle initiative parce que ce sera complémentaire ».

M. MINETTO.- Vous refaites l'histoire.

M. le Maire.- Je partage un échange que nous avons eu au sein du Conseil d'administration. J'ai l'impression que je vous retrouverai nombreux lors de l'Assemblée générale, où nous poserons la même question. Ainsi, nous verrons si je travestis les propos.

Pourquoi un « rabais » ? Je ne suis pas un boutiquier, nous sommes dans l'application stricte de la règle. Lorsque vous avez une estimation de France Domaines, vous pouvez augmenter de 10 % ou baisser de 10 %. Cela reste à la libre décision du vendeur, donc la Ville. Pour quelle raison ? Justement pour leur permettre d'avoir une maquette financière qui tienne.

Là encore, j'ai plusieurs témoins de réunions de travail particulièrement conséquentes, c'était nécessaire pour qu'ils aient l'équilibre, parce qu'ils s'engagent pour Villemomble et pour que nous puissions avoir, excusez du peu, pas moins de 14 cabinets médicaux supplémentaires. Et j'ai bien dit « supplémentaires » parce que ce n'est pas le remplacement de la maison de santé du 25, avenue du Raincy. Ce n'est pas le simple déplacement de l'officine du Dr AOUIIMER dans ce nouveau lieu. On est véritablement sur une offre supérieure et complémentaire.

M. MINETTO.- Les autres cabinets ne disent pas la même chose.

M. le Maire.- Je pense que je vous ai expliqué le sujet du projet. M. CALMÉJANE s'interroge à savoir qui achète, le statut SCI ou autre, etc. C'est un sujet que nous pourrions suivre par la suite mais, là, nous sommes simplement sur la cession d'une parcelle...

M. MINETTO.- Inaudible

M. le Maire.- ...de l'ancien conservatoire.

Nous avons mené cette réflexion de la réadaptation du lieu, c'est-à-dire des travaux d'adaptation pour le mettre en conformité d'un établissement recevant du public, quitte même à ce que ce soit un tiers lieu. Nous avons pesé le pour et le contre. Mes voisins en sont témoins : gardons-nous ou pas ? Pouvons-nous en faire quelque chose ? Nous avons pris le temps de la réflexion et il n'est pas envisageable de destiner ce bâtiment à autre chose, à moins que l'on me dise une nouvelle fois « vous dépensez 57 000 € pour un pavillon, vous pourriez aussi dépenser de l'argent ici » mais, non, ce ne seraient pas du tout les mêmes sommes.

M. MINETTO.- En fait, vous vendez les bâtiments municipaux comme s'ils vous appartenaient.

M. le Maire.- Quant à la dernière remarque sur la logique intercommunale que nous devrions avoir, Mme PAOLANTONACCI l'a très bien dit : nous sommes justement dans l'intercommunalité avec les Villes du Raincy, de Villemomble et de Rosny.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir vous pencher sur vos tablettes.

M. MINETTO.- Nous avons demandé un vote à bulletin secret.

M. le Maire.- Cela requiert le vote d'un tiers des membres présents.

Qui est pour le vote à bulletin secret ? 7 voix pour sur 22 présents. C'est insuffisant.

M. MINETTO.- Mesdames et Messieurs, vous êtes bien d'accord chers collègues que vous acceptez...

Mme PAOLANTONACCI.- Nous assumerons pleinement.

M. PRINCE.- Souvenez-vous du 22, Soissons.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 22 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. LABRO, Mme MÉLART) et 13 voix contre (Mme LECŒUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEBVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL)

10. APPROBATION DE LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE SISE 29 RUE DE LA CARRIERE A VILLEMOMBLE, CADASTRÉE SECTION AD NUMERO 306 D'UNE CONTENANCE DE 04A28CA

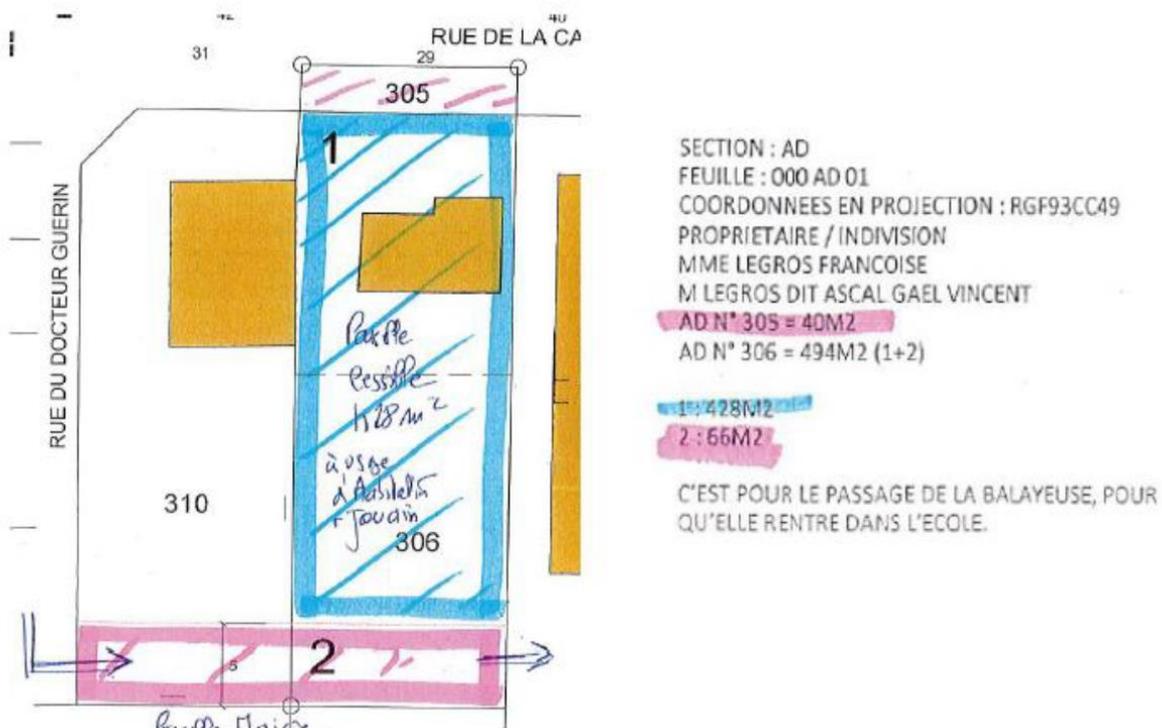
M. le Maire.- La commune de Villemomble a acquis, par exercice du droit de préemption urbain en date du 28 septembre 2021, les parcelles cadastrées section AD n°305 et 306 sises 29 rue Carrière au prix de 307 000 €.

Cette décision était motivée par la réalisation d'un accès aux engins des services techniques pour l'entretien de la cour de l'école Anne Frank voisine des parcelles préemptées et d'intégrer la parcelle cadastrée section AD n° 305 au domaine public routier communal.

L'acte de vente a été conclu le 1^{er} décembre 2021 avec les vendeurs.

Toutefois, le projet de la commune ne nécessite pas de disposer de l'intégralité des deux parcelles préemptées, seule la bande de terrain située au fond de la parcelle nous est utile.

C'est en cet état que la commune de Villemomble a souhaité céder la partie de la parcelle cadastrée section AD n° 306 d'une contenance de 04a28ca excédant les besoins de son projet.



(partie en bleue à céder)

La commune a ainsi saisi le service du Domaine qui a estimé le bien à une valeur vénale de 287 000 €.

Conformément au Code de l'urbanisme pour la revente d'un bien acquis en exerçant le droit de préemption urbain, la commune a proposé aux anciens propriétaires, qui disposent d'un droit de rachat préférentiel, la fraction de la parcelle cadastrée section AD n°306 au prix de 300 000 €.

Ceux-ci ont renoncé tacitement à l'acquisition de leur ancien bien en conservant le silence pendant deux mois.

En cet état, et toujours conformément au Code de l'urbanisme, le bien précité a été proposé aux mêmes conditions aux anciens acquéreurs évincés. Ils ont indiqué souhaiter acquérir le bien au prix proposé par la Ville.

En cet état, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions et les modalités de la vente projetée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et, plus largement, à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet.

Mme VERBEQUE - Dans ce dossier, j'étais partie prenante au départ pour recéder la parcelle et la maison aux acquéreurs. Depuis, il y a eu quand même pas mal d'interventions sur la ZAC de Guérin et des propos ont été tenus sur une future extension de l'école Anne Frank avec l'arrivée des nouveaux Villemomblois dans les différentes constructions.

Je m'interroge donc à savoir pourquoi on ne garde pas cette parcelle d'intérêt public en vue d'une extension de l'école Anne Frank.

M. MINETTO.- En septembre 2021, soit il y a un peu plus d'un an, vous avez demandé l'autorisation de préempter ce terrain. On nous a expliqué que l'école était trop petite, mal conçue, que l'on ne pouvait pas accéder à la cour, etc. M. PRINCE nous avait expliqué que c'était une honte.

M. PRINCE.- Cela l'est toujours.

M. MINETTO.- Et vous expliquiez que l'on ne pouvait pas l'agrandir. Il y a un an, vous nous demandiez de préempter des terrains pour justement faire passer des engins et éventuellement agrandir cette école. Un peu plus d'un an après, vous nous demandez maintenant l'autorisation de revendre ces terrains. Quelle est votre ligne de conduite ? Est-ce au petit bonheur la chance, au jour le jour ? Est-ce qu'une nouvelle fois vous avez réellement besoin d'argent et vous cherchez à vendre ce que l'on appelle les bijoux de famille ? D'autant que c'est un territoire sur lequel vous avez lancé une ZAC, que, si la ZAC arrive au bout, il y aura des logements supplémentaires, vous-même aviez dit que ce qu'avait fait votre prédécesseur (vous faisiez partie de la majorité et vous l'avez voté), c'est-à-dire les agrandissements, amenait des enfants supplémentaires mais, aujourd'hui, vous allez à l'inverse de ce que vous annonciez il y a un an.

Avez-vous une ligne de conduite ? Je ne comprends pas votre fonctionnement.

M. CALMÉJANE.- J'ai déjà une intervention sur la forme. D'ailleurs, nous aurions pu faire la même réflexion pour le dossier précédent parce que, présenter un croquis en Conseil municipal plutôt qu'un plan de géomètre, cela fait un peu honte au travail qui peut être effectué pour présenter en Conseil municipal une division parcellaire. Cela me choque en termes de travail, des coups de Stabilo dans un coin, des flèches, on dirait un travail d'enfant. Ce n'est pas du niveau d'une présentation en Conseil municipal. C'est pour la forme de présentation du dossier.

Ensuite, nous recherchons effectivement la cohérence. À la demande des oppositions, nous avons obtenu une réunion spéciale du Conseil municipal le 23 juin, à ce moment-là, il a été évoqué la possibilité pour la commune de faire des réserves foncières dans le quartier pour tenir compte de l'évolution des constructions de ce quartier et d'autres aussi. Vous l'aviez affirmé en faisant valoir que vous aviez déjà acheté des parcelles et qu'il était intéressant de mener une réflexion sur leur utilisation. D'ailleurs, vous engagez à grands frais 250 000 €, partagés avec Grand Paris Grand Est, pour mener cette étude de la ZAC alors que les riverains restent tout à fait opposés à la réalisation d'une ZAC dans leur quartier...

M. le Maire. - Faux !

M. CALMÉJANE. - Ce n'est pas ce que dit le dernier courriel du Président.

Quelle est la cohérence avec le débat que nous avons eu (M. MINETTO parle de l'année dernière, pour ma part, je parle de juin dernier concernant ce secteur de Villemomble à proximité d'une école) de garder la potentialité de parcelles achetées pour des sommes relativement correctes ? Que vous fassiez un aménagement pour accéder à l'arrière de la cour faisait partie des possibilités et des réflexions mais, pour en revenir à notre précédent débat concernant le périmètre du collège Pasteur, j'ai toujours essayé de porter l'efficacité. Si on en reste à des cahiers des charges bruts présentés par le Département, X ou Y, on ne fait rien dans ce pays. Effectivement, le collège Pasteur n'est que sur 8 500 m². Effectivement, quand nous avons démarré l'école Anne Frank, le terrain était un peu exigu mais nous avons créé avec ce que nous avions à disposition. Après, le temps nous aide à faire évoluer et parfois à agrandir les parcelles. Vous faites le contraire, vous renvoyez le sujet sur d'autres communes, *confer* le collège tout à l'heure. Pour l'école Anne Frank, si vous aviez été à ma place, nous n'aurions pas eu la première pierre et nous aurions eu de véritables difficultés.

D'ailleurs, j'attends toujours la réponse sur la rue Bernard Gante pour une future extension de l'école Foch.

Pour en revenir à ces ventes de parcelles, c'est aberrant. Gardons ces réserves foncières dans ce secteur. Je le dis directement : que ce soit sur le dossier précédent ou sur celui-là, attendez-vous à un déferé au Tribunal administratif. Ne leur dites pas qu'ils pourront rentrer demain matin parce qu'il y a plus que matière à contester la façon dont les dossiers sont présentés et les buts recherchés par la commune.

M. BIYOUKAR. - Que deviendra la parcelle n° 310 ?

M. le Maire. - Rapidement, la question répétée par les uns et les autres est de savoir pourquoi ne pas conserver cette parcelle ? En ce moment, nous menons un travail, que nous allons poursuivre, justement sur l'optimisation de notre patrimoine des équipements scolaires pour prévenir les erreurs du passé, c'est-à-dire accueillir nos futurs petits Villemomblois dans des conditions décentes. Et nous ne nous arrêtons pas uniquement à ce secteur.

J'évacue immédiatement la question récurrente du 75, Bernard Gante attenante à l'école Foch : ce n'est pas un secteur qui requiert d'envisager une extension quelconque. Aujourd'hui, nos réflexions se portent plutôt sur du patrimoine scolaire existant, dont nous optimiserons un peu la propriété foncière. Dans nos équipements existants, nous menons de grosses réflexions sur les maternelles Mauriac et Prévert. La maternelle Pasteur n'aurait jamais dû être une maternelle tellement c'est grand, mal conçu, trop chaud en été, trop froid en hiver avec les dortoirs pour les tout-petits au dernier étage. C'est un sujet complètement inepte qu'il faudra corriger. Nous pensons qu'il y aura peut-être 18 classes à créer, mais pas dans ce secteur.

Pour répondre à l'envers de l'ordre de vos questions :

Monsieur BIYOUKAR, pour le pavillon d'à côté, il est plus envisageable d'avoir un aménagement routier à cet endroit. En effet, pour rentrer dans la rue de la Carrière depuis la rue du Dr Guérin ou par le côté Dr Roux/allée

Courbet, il semble préférable d'aménager un peu le carrefour, ce à quoi pourrait servir la parcelle du pavillon mis à disposition au constructeur Colas.

En revanche, il nous faut un accès technique pour la cour parce que je n'ai pas d'hélicoptère : il y aurait un vrai problème sur les cours à l'arrière du groupe scolaire Anne Frank, nous ne saurions pas comment intervenir. S'il fallait un gros camion, aspirer un écoulement ou un effondrement quelconque, je vous rappelle que nous sommes dans le secteur du plateau d'Avron et que je n'ai pas d'hélicoptère à ma disposition. Il nous faut donc absolument un accès.

Puis, parce que nous avons pris des engagements moraux vis-à-vis de certaines personnes que nous avons évincées pour préempter, il convient moralement de respecter les projets de vie, et que les gens qui, au départ, avaient l'intention d'acheter cette maison au premier propriétaire puissent y accéder.

Enfin, la configuration même de Anne Frank ne permet pas d'envisager une extension quelconque. Sa configuration même en termes de toiture ne permet ni de monter ni de mettre sur le côté.

Madame POCHON, je réponds à vos questions, notamment à vos écarts de langage. M. MINETTO parlait d'un « *lancement de ZAC* ». Or, il n'y a pas de lancement de ZAC. Nous entrons dans une phase de concertation. D'ailleurs, mes chers collègues, vous avez tous été lecteurs des échanges de courriels avec l'association des riverains. Nous nous retrouvons le 22 octobre prochain avec le groupement désigné, non pas pour 250 000 € mais pour moins, monsieur CALMÉJANE, vérifiez vos sources, de manière à avoir un échange avec les personnes directement concernées et l'ensemble des élus du Conseil municipal, opposition incluse.

Vous ne mériterez toujours pas votre écharpe, monsieur MINETTO, mais vous serez intégré au processus de réflexion.

Quant aux éventuels revirements, il n'y en a pas. Là, nous nous retrouvons à prendre une décision qui nous semble juste, que j'appelle la majorité et l'ensemble des groupes à soutenir parce que nous réglons un problème, c'est-à-dire la bétonisation d'un secteur qui rend tout sujet épidermique. Nous le sentons bien dès qu'un élément urbanistique touche ce secteur. Ne dites pas que c'est la faute de la nouvelle municipalité, c'est bien celle de l'ensemble des permis de construire qui ont été signés en plein été et qui ont définitivement défiguré ce quartier.

M. CALMÉJANE.- Vous n'avez pas fait votre travail d'opposant.

M. le Maire.- Qui veut reprendre la parole ? Nous allons passer au vote.

M. BIYOUKAR.- Concernant votre engagement, il me semble que, lorsque M. FITAMANT était conseiller délégué en la Prévention de la délinquance, M. FITAMANT, l'ancienne directrice du CCAS et vous-mêmes vouliez que cela devienne une maison de la jeunesse. Maintenant que M. FITAMANT a une écharpe d'adjoint, j'espère que sa parole pèsera dans cette décision.

M. MINETTO.- Pourquoi nous avoir fait préempter il y a un an et demi quand, aujourd'hui, vous nous demandez de les revendre ?

Pour terminer, parce qu'il faudrait que vous arriviez à comprendre...

M. le Maire.- Avez-vous lu le début du texte ? C'est pour démembrer la parcelle et créer la bande de cinq mètres.

Nous mettons aux voix.

M. MINETTO.- Vous ne pouvez pas me l'expliquer ?

M. le Maire.- Je viens de le dire : c'est pour démembrer la parcelle.

M. MINETTO.- Pourquoi voulez-vous démembrer la parcelle que vous nous demandiez de préempter il y a un an ? Vous n'avez toujours pas répondu. Si je n'ai pas compris, expliquez-le moi.

M. FITAMANT.- C'est pour créer le passage. Sinon, ce n'était pas possible.

M. le Maire.- Vous pouvez voter monsieur MINETTO, c'est le vote qui est important ici.

M. MINETTO.- Vous êtes d'un mépris Monsieur le maire.

M. le Maire.- C'est tout le contraire.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 22 voix pour (M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme HECK, M. MALLET, M. GERBAUD, Mme FITAMANT, M. ZARLOWSKI, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. LABRO, Mme MÉLART) et 13 voix contre (celles de Mme LECCEUR, M. HADAD, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, Mme POCHON, M. MINETTO, M. KALANYAN, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. BANCEL).

11. DÉNOMINATION DU GYMNASÉ DE L'EST SITUÉ 47 BIS AVENUE DES ROSES A VILLEMOMBLE EN « GYMNASÉ THOMAS BOUHAIL »

M. le Maire.- Dans le cadre de la réouverture du Gymnase de l'Est intervenue en septembre 2021, la Municipalité propose de modifier son nom afin que la plus récente structure sportive de Villemomble soit incarnée par un champion natif de la commune.

Les Conseils de quartier ont été sollicités pour établir une liste de candidats susceptibles d'incarner au mieux ce site sportif pour symboliser le renouveau de ce gymnase.

Chaque Conseils de quartier a ainsi proposé trois noms auxquels la Municipalité en a également ajouté trois. Les critères retenus pour chaque candidat sont variés : parcours sportif, figure locale, figure nationale de cohésion.

Une consultation digitale a été lancée en février dernier pour choisir le lauréat. À cette occasion, plus de 1 600 réponses ont été reçues et le nom de Thomas Bouhail a été plébiscité par 69,14 % des votants.

Thomas BOUHAIL, né à Villemomble, a été champion du monde en 2010, champion d'Europe en 2009 et 2010 ainsi que vice-champion olympique aux Jeux Olympiques de Pékin en 2008 de gymnastique.

Fort de cette participation et de ce résultat, il est donc proposé de modifier le nom du Gymnase de l'Est en « Gymnase Thomas Bouhail ».

Mme POCHON.- Justement, cela va rejoindre mes propos parce qu'il me semble qu'il n'y a pas très longtemps nous notions un certain déficit de noms de femme, que ce soit dans les rues ou dans les bâtiments. Nonobstant les talents incontestables de M. BOUHAIL, je regrette que l'on n'ait pas accordé un nom de femme à ce bâtiment.

De façon plus générale, je crois que M. CALMÉJANE avait fait de la même chose avec Audrey TCHEUMÉO, je trouve que nommer des bâtiments du nom de jeunes qui sont encore en pleine force de vie est un peu particulier. D'abord, ils sont vraiment de passage. Je n'ai pas l'impression que Audrey TCHEUMÉO honore très

souvent la commune de sa présence compte tenu de ce qui lui a été fait comme honneur. M. Thomas BOUHAIL ne semble pas vivre ici non plus. Je trouve cela un peu dommage mais sans doute avez-vous derrière ces dénominations d'autres points de vue.

Je rappelle aussi que j'ai assisté à deux sur trois conseils de quartier et que ce nom n'était jamais sorti. Sans doute est-il sorti à celui auquel je n'assistais pas. Pas de chance pour moi.

M. CALMÉJANE.- À l'époque de la réalisation du gymnase et pour éviter d'ouvrir un long débat sur les dénominations, dont nous en verrons peut-être encore les conséquences cet après-midi, j'avais proposé de l'appeler Gymnase de l'Est puisqu'il est situé à l'est de la commune. Au moins, les gens savaient quand ils cherchaient le bâtiment...

M. le Maire.- Ils allaient au stade de l'Est pavillonnais.

M. CALMÉJANE.- Ne dites pas n'importe quoi, il a tout de même une adresse. Veuillez respecter les gens qui viennent régulièrement dans les installations sportives et ne les faites pas passer pour des idiots.

J'avais donc laissé la porte ouverte. Parce que vous aimez bien faire des inaugurations, des baptêmes d'arbres, j'en passe et des meilleurs, vous avez souhaité lui donner un autre nom. Effectivement, j'aurais aussi penché pour une dénomination féminine. Je connais bien M. Thomas BOUHAIL, et encore mieux sa maman puisqu'elle était sur ma liste. Un choix a été fait par les Villemomblois, j'en suis satisfait. Nous verrons comment tout cela se mettra en place mais il aurait été possible d'opter pour un nom féminin, de sportives ou autres, mais nous voterons pour cette dénomination du Gymnase de l'Est.

M. BIYOUKAR.- Tout simplement, je suis très content que les Villemomblois aient voté pour Thomas BOUHAIL. Durant toute sa jeunesse, il a fréquenté l'association Villemomble-Sports gym. Je préside actuellement Villemomble-Sports et j'ai une pensée pour Marine BOYER qui est fier de son fils. Néanmoins, monsieur le Maire, je regrette que les associations sportives n'aient pas été incluses dans ce processus de réflexion, contrairement à ce qui était initialement prévu. Vous avez donné cette mission aux conseillers de quartier certainement pour leur faire croire qu'ils pèsent dans les décisions de la commune, vous auriez pu impliquer comme prévu les associations sportives.

Toutefois, je reste très content que l'on dénomme le gymnase du nom d'un ancien licencié de Villemomble-Sports.

M. ZARLOWSKI.- Je suis très heureux de vivre ce moment. C'est assez formidable. Coup sur coup, nous sommes frappés de manque de démocratie, juste après, on nous explique que nous en faisons trop parce que nous avons demandé l'avis des Villemomblois qui ont voté « *finalement, ce n'est pas cela que l'on veut* ». Je trouve cela extraordinaire.

Oui, les conseils de quartier ont été sollicités. Ils ont proposé un grand nombre de noms masculins, féminins, sportifs, non sportifs, villemomblois, non villemomblois. Il y avait tout un panel. La liste a été raccourcie par eux. À titre personnel, dans toute la liste proposée, j'étais peut-être plus attaché à un nom parce qu'il illustrait une femme et le handisport, je pense qu'il y avait une promotion intéressante mais je respecte complètement le choix.

Je suis très heureux que ce soit un multimédaillé villemomblois de naissance, sachant en plus que sa carrière est terminée, pour revenir sur les propos de Mme POCHON.

Premièrement, les associations sportives étaient libres de faire des propositions puisqu'elles avaient forcément des relais dans les conseils de quartier, donc leurs voix pouvaient être portées. Deuxièmement, elles ont eu toute liberté de voter comme les autres Villemomblois.

M. le Maire.- Je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

12. HEURES SUPPLÉMENTAIRES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

M. le Maire.- Le personnel d'enseignement artistique de la filière culturelle bénéficie d'un régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires. Ce personnel ne relève pas du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (article 5 dudit décret : les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, sont exclusives des indemnités perçues par les personnels enseignants soumis à un régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires et de toute autre indemnité de même nature.)

CHAMP D'APPLICATION

Bénéficiaires :

- Agents titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Les professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Les assistants territoriaux d'enseignement artistique.

- Agents contractuels si la délibération le prévoit.

Formes d'indemnisation :

La circulaire du 17 novembre 1950 du ministère de l'Éducation nationale précise qu'un fonctionnaire effectue un service supplémentaire lorsque, au cours d'une semaine, le nombre d'heures effectuées est supérieur à celui dont sont redevables les fonctionnaires de son grade. Elle distingue en outre le dépassement exceptionnel dû à une cause passagère, telle que l'absence d'un collègue, qui constitue une suppléance, du dépassement régulier pendant la durée de l'année scolaire, alors qualifié d'heure supplémentaire.

Dans la fonction publique territoriale, le personnel d'enseignement artistique est également soumis à un régime d'obligation de service spécifique. Ainsi, le statut particulier des assistants d'enseignement artistique prévoit que les membres du cadre d'emplois sont astreints à un service hebdomadaire de 20 heures. Pour les professeurs, leur statut particulier précise qu'ils assurent un enseignement hebdomadaire de 16 heures. Ne sont donc indemnisés aux taux fixés par le décret du 6 octobre 1950 que les heures supplémentaires d'enseignement effectuées au-delà des maxima de service hebdomadaire fixés pour leurs cadres d'emplois (soit au-delà de 16 ou 20 heures selon le cas).

On notera en revanche que les heures consacrées à la préparation d'activités d'enseignement et d'assistance, laquelle constitue l'accessoire nécessaire des obligations de service hebdomadaire incombant aux assistants d'enseignement artistique, ne peuvent être qualifiées d'heures supplémentaires.

Deux formes d'indemnisation doivent être distinguées :

- La compensation du service supplémentaire régulier, réalisée au moyen d'une indemnité forfaitaire annuelle,
- La compensation du service supplémentaire irrégulier, ces dépassements exceptionnels étant rétribués à l'heure.

INDEMNITÉ FORFAITAIRE ANNUELLE

Principe :

Lorsque l'enseignant doit effectuer pendant la totalité de l'année scolaire un service hebdomadaire supérieur au maximum de service fixé par le statut particulier de son cadre d'emplois, il perçoit une indemnité forfaitaire annuelle au titre de chaque heure supplémentaire qu'il devra accomplir de manière régulière. La réglementation prévoit qu'elle est versée par neuvièmes : le paiement de l'indemnité forfaitaire est donc échelonné sur neuf mois pour les fonctionnaires de l'État.

À titre indicatif, on mentionnera que la circulaire du 17 novembre 1950 prévoit une période de versement s'étalant du mois d'octobre au mois de juin, qui correspond globalement à l'année scolaire. Le montant à verser à l'agent varie selon le nombre d'heures hebdomadaires supplémentaires prévu. Le taux de la première heure supplémentaire bénéficie en outre d'une majoration de 20 %.

Mode de calcul :

Le taux annuel de cette indemnité varie en fonction du grade de l'agent. Il est en effet établi en divisant le traitement brut moyen du grade (TBMG) par le maximum de service réglementaire applicable (16 h ou 20 h selon le cas). Le résultat est ensuite multiplié par la fraction de 9/13ème.

Formule de calcul : (TBMG/ 20 h ou 16 h) x 9/13ème

Le traitement brut moyen du grade (TBMG) correspond en principe à la moyenne arithmétique des traitements afférents à l'indice majoré de début et à l'indice majoré terminal du grade.

Versement :

La réglementation prévoit qu'elle est versée par neuvièmes (article 4 du décret n° 50-1253 du 06 octobre 1950) : le paiement de l'indemnité forfaitaire est donc échelonné sur neuf mois. La circulaire du 17 novembre 1950 prévoit une période de versement s'étalant du mois d'octobre au mois de juin, qui correspond globalement à l'année scolaire.

INDEMNITÉ HORAIRE

Principe :

Dans le cas d'un dépassement exceptionnel de ses horaires de service, l'agent peut percevoir une indemnité destinée à compenser ce service supplémentaire. Il s'agit alors d'heures rémunérées de manière individualisée : chaque heure supplémentaire est rétribuée selon un taux horaire.

Chaque heure supplémentaire effectivement réalisée est rémunérée à raison de 1/36ème de l'indemnité annuelle. Le taux ainsi déterminé est en outre majoré de 25 %.

Mode de calcul

Formule : (Montant de l'indemnité forfaitaire annuelle) / 36 + 25 %

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la création de l'indemnité pour heures supplémentaires d'enseignement et d'approuver les modalités de mise en œuvre telles qu'énoncées.

M. MINETTO.- Première question : quel a été l'avis du Comité technique ?

Deuxième question : pourrions-nous avoir la ventilation par services, de manière très générale, des heures supplémentaires de la Ville ? Des villes voient le nombre d'heures supplémentaires augmenter de manière importante, par exemple pour la Police municipale, qu'en est-il à Villemomble ? Quels services bénéficient-ils des heures supplémentaires ? Vous pouvez ne pas répondre aujourd'hui, ce sera la prochaine fois.

M. le Maire.- Effectivement, lors d'un précédent CT, cela a été approuvé. À la vérité, aucune Délibération spécifique à la Culture n'était prévue pour ce genre de chose. Ce sera maintenant fait.

Quant à vous donner la ventilation des heures supplémentaires par services, c'est envisageable. Nous le notons. Cela nécessitera sans doute un petit travail de compilation mais, à l'emporte-pièce, je pense que nous avons principalement les gardiens des équipements sportifs. Pour la Police municipale, c'est forfaitaire. Nous connaissons le volume, il est iso mois après mois. Il y a notamment aussi les astreintes des Services techniques.

Néanmoins, nous le notons et préparons un tableau.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je soumetts aux voix la Délibération.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

13. STATUT DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL DE SERVICE

M. le Maire.- Il est nécessaire de statuer sur ce sujet d'autant que le Conseil d'État s'est penché sur le sujet.

Lorsqu'une personne privée accomplit une mission qui, normalement, incombe à une personne publique, on peut considérer qu'elle collabore au fonctionnement du service public. À partir de là, elle peut revêtir la qualité de collaborateur occasionnel, autrement appelé bénévole.

Une convention d'accueil est signée par moi-même, une fois que j'aurai eu votre accord, et doit prévoir notamment les modalités de réalisation des missions confiées, etc.

Nous nous prémunissons juridiquement de potentiels contentieux. Puis, cela cadre un peu les choses. Je suis assez satisfait de marquer le coup sur les bénévoles parce qu'ils sont encore nombreux. Nous constatons année après année que le bénévolat est un sujet compliqué parce qu'il y a de moins en moins de volontaire. Nous nous dotons d'une convention et d'un principe qui me paraissent vertueux.

M. MINETTO.- Nous avons bien compris la demande mais à quel type de bénévolat pensez-vous ? Nous connaissons les parents bénévoles qui accompagnent les sorties scolaires et qui sont couverts par l'Éducation nationale mais, là, à quoi pensez-vous ? À quels domaines ? Et pourrions-nous avoir un bilan dans six mois du nombre de bénévoles inscrits ?

M. le Maire.- Des chiffres, pourquoi pas. En tout cas, à retenir des choses assez évidentes. Vous l'avez évoqué, dans le monde de l'éducation, nous avons par exemple les parents d'élèves qui accompagnent les sorties.

M. MINETTO.- L'Éducation nationale les couvre déjà.

M. le Maire.- Certes mais on trouve aussi potentiellement des bénévoles à la frontière du scolaire et du périscolaire. J'ai un exemple récent avec la Villemomblaise avec un peu moins de 70 bénévoles, certes d'associations mais pas seulement. En tout cas, tous ayant concouru bénévolement, cela permettra de cadrer un peu.

Monsieur ZARLOWSKI, peut-être pour un complément d'information ?

M. ZARLOWSKI.- Cela peut être une intervention spécifique dans le cadre des centres de loisirs ou d'une activité courte. Nous n'avons pas un plan volontaire de développement important autour de cela. Si nous avons des statistiques, nous le ferons mais l'idée est d'avoir l'outil et de se couvrir en cas de nécessité.

M. MINETTO.- C'était juste pour comprendre le cadre et vous avez répondu.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, je mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

14. CRÉATION DE POSTES ENTRAÎNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS FIXÉ AU 24 MARS 2022

M. le Maire.- Désormais, nous nous ingéions à être le plus précis possible et détaillant en termes de motifs.

Nombre de création	Grade	Dont création nette	Nombre de suppression	Grade à supprimer en fin d'année après avis du Comité technique	Motif
1	Ingénieur		2	Technicien	Modification 2 postes techniciens bâtiments en 1 poste ingénieur chargé d'opération de travaux et de maintenance
1	Educateur de Jeunes Enfants		1	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1 poste d'éducateur de jeunes enfants suite à réussite à concours
1	Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe		1	Chef de service de police municipale	1 poste de Directeur de la tranquillité publique, de la sécurité et de la politique de la ville – avancement de grade
2	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe		1	Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	Modification poste de 5h en 2 postes
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste d'agent d'accueil/gardiennne – modification de l'intitulé du poste suite à changement de filière
2	Adjoint technique	2	0		Agent des marchés + agent d'entretien restauration
8		2	6		

M. CALMÉJANE.- Quelle est la motivation de la création des postes nets ? Pour les autres, nous avons ventilation en plus et en moins mais qu'en est-il pour l'agent des marchés et l'agent d'entretien de restauration ?

M. le Maire.- Pour les marchés, il ne vous a pas échappé que nous étions désormais en régie, en conséquence, nous devons créer des postes. Là, c'est sur les temps de travail puisque, jusqu'ici, nous avons un poste à temps partiel et nous le passons à temps plein.

Pour l'agent d'entretien en restauration, c'est une adaptation aux effectifs qui a été particulièrement pléthorique en cette rentrée. Je puis vous dire par exemple que, dans certains équipements scolaires, pour ne pas le citer, le groupe Anne Frank, 86 % des enfants déjeunent à la cantine. Forcément, cela requiert des adaptations.

Nous mettons aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

15. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION RELATIF A LA MISE EN PLACE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET D'UN PLAN MERCREDI

M. ZARLOWSKI.- Suite au bilan triennal du PEDT 2, la Ville a souhaité maintenir son engagement pour garantir un parcours éducatif de qualité aux enfants, en tenant compte de la Charte qualité Plan mercredi.

La Ville est dépositaire d'un nouveau PEDT labellisé Plan mercredi qui a pris effet à la rentrée 2022-2023.

Par conséquent, il appartient au Conseil municipal d'approuver le projet de convention relatif à la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un Plan mercredi.

Ce plan triennal est pour les trois rentrées 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Mme PAOLANTONACCI.- Avez-vous des questions ?

M. MINETTO.- Vous reconduisez le PEDT pour quatre ans, ce qui est une bonne chose puisque cela ouvrira aussi des financements pour la Ville, entre autres de la C.A.F. et de l'État mais, avant de voter celui-ci, nous aurions aimé avoir un bilan du précédent que nous n'avons pas eu mais que l'on peut encore faire.

Mme PAOLANTONACCI.- C'est noté.

M. ZARLOWSKI.- Nous ferons suivre le bilan. C'est une autoévaluation à partir d'un certain nombre de critères ; c'est assez léger. En plus, cela a été un peu tronqué parce que cela montre une fréquentation normale jusqu'à la période Covid-19, puis des fluctuations qui n'ont pas permis un déroulé suffisant au vu de ce qui était prévu.

Néanmoins, cela a permis à 70 % des enfants inscrits de participer à des ateliers. Il y avait 260 ateliers originaux. Cela a bénéficié à 711 enfants par mercredi.

Sur les thèmes, le bilan est assez simple mais les thématiques sont assez semblables. Pour le plan mercredi qui est vraiment une spécificité, nous sommes sur des enjeux autour du langage, de la motricité, de la découverte du monde, imaginer, sentir et faire, et ce, selon les niveaux.

Cela a été travaillé par les services, je tiens à remercier la responsable du service Animation qui a rédigé le document, qui a beaucoup travaillé dessus et fait travailler sa coordinatrice et l'ensemble des directeurs. Ils ont remonté notamment un point d'activité focalisée exclusivement sur le matin, nous laisserons donc un peu de souplesse pour que les ateliers puissent avoir lieu l'après-midi en fonction des agendas.

M. MINETTO.- Vous nous envoyez donc le bilan ?

M. ZARLOWSKI.- Pas de souci.

M. le Maire.- Monsieur CALMÉJANE ?

M. CALMÉJANE.- M. ZARLOWSKI a répondu rapidement à M. MINETTO et ma question allait dans le même sens, c'est-à-dire avoir un bilan du PEDT précédent.

M. le Maire.- Nous mettons aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

M. le Maire.- Merci beaucoup pour le travail fourni par les services et suivi de main de maître par notre adjoint au Périscolaire.

Je passe la parole à Mme Françoise POLONI qui est désormais auprès de moi en charge de la délégation des Affaires générales.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES

Mme POLONI.- Avec M. AVRAMOVIC, nous sommes délégués au SIFUREP. Nous vous avons préparé une synthèse de ce nouveau règlement intérieur :

Les cimetières font partie intégrante du paysage urbain. Le règlement municipal qui est soumis à votre vote s'applique à l'ancien cimetière de la rue de la Carrière ainsi qu'au nouveau cimetière situé 99, avenue de Rosny.

Il s'appuie sur différents textes, comprenant le CGCT, le Code civil, le Code pénal et la Loi funéraire de 2008.

Sont notamment mentionnées :

- les conditions d'inhumation, d'octroi de concession,
- la description des espaces cinéraires,
- les mesures d'ordre intérieur et de surveillance,
- les normes de plantation.

Ce règlement municipal sera porté à la connaissance des Villemomboises et Villemomblois par tous moyens (site Internet de la mairie, mise à disposition du public en mairie, affichage dans les deux cimetières).

Pour mémoire, notre commune est adhérente au SIFUREP qui est une centrale d'achat de services funéraires.

M. le Maire.- Avez-vous des interventions ou des questions ?

M. CALMÉJANE.- J'ai lu avec attention ce nouveau règlement. Je trouve dommage que l'on ne profite pas de cette occasion pour prendre en compte les textes récents, notamment la Loi 3DS votée l'an dernier et qui apportent des modifications dans les règlements funéraires et un décret sorti début août. C'est un peu comme tout à l'heure vis-à-vis du stationnement payant, il est dommage de remettre à niveau un règlement si on ne prend pas à compte les nouveaux textes sortis depuis, les derniers que vous citez datant de 2008, 2011 et 2012. En l'occurrence, cela concerne les reprises de concession, par exemple une réduction de trois ans à un an en cas d'abandon. C'est pour le côté général.

Je ne vous mets pas en cause, madame POLONI, le site Internet du SIFUREP n'en parle pas, ils ont aussi un train de retard, si je peux me permettre cette expression.

Mme POLONI.- C'est exact. Ils nous en ont parlé lors de la dernière réunion.

M. CALMÉJANE.- Pourquoi ne le retrouvons-nous pas dans ce nouveau règlement ? Quitte à balayer un texte, autant le mettre à jour de la réglementation. C'est une remarque de fond.

Concernant le cimetière, je profite de ce dossier, qui vient heureusement très rarement, cela devrait d'ailleurs se faire en correspondance avec Grand Paris Grand Est, pour regretter que l'on n'ait pas installé un tri des déchets végétaux au cimetière. Actuellement, tout va dans la même poubelle alors qu'une grande partie est constituée de végétaux. Il y a certes quelques emballages et des pots mais la Ville a intérêt à séparer. Sachant que l'on n'imposera l'an prochain aux citoyens de faire un tri du compostable, il est dommage de constater un manque d'initiative sur ce sujet dans nos cimetières.

Concernant plus particulièrement le fonctionnement du cimetière, il est indiqué par exemple que la commune entretient les espaces du columbarium alors que, pendant presque trois mois cet été, ils n'ont pas été entretenus ; les herbes étaient plus hautes qu'une table. C'est dommageable pour les gens qui ont pris des concessions où il est spécifié que l'entretien relève de la commune, contrairement aux tombes. Si c'est à la charge de la Ville, ce serait bien que ce soit fait.

De la même façon, j'y suis allé plusieurs fois dans l'été et j'ai constaté que des points d'eau fuyaient. Ce n'est pas grand-chose à réparer. Tout à l'heure, je n'ai pas eu de réponse quant à la sobriété énergétique mais il serait bien qu'un tour soit fait pour éviter les fuites d'eau.

Pour terminer, par hasard dimanche soir je suis passé devant le cimetière et la loge du gardien ou du conservateur était allumée. Il faudrait donc rappeler un certain nombre de mesures au personnel.

Donc un volet environnemental, un volet réglementaire et je pense que cela ira mieux vis-à-vis du cimetière, surtout que nous arrivons à une période de grande fréquentation à l'occasion du 1^{er} novembre.

Nous voterons pour ce règlement mais il faudra à nouveau revenir en Conseil municipal pour l'adapter vis-à-vis des nouveaux textes que je viens d'évoquer. Encore une fois « Jean-Michel Apeupré ».

M. BIYOUKAR. - Je profite de cette Délibération pour ouvrir le débat portant sur la mise en place d'un carré musulman dans nos cimetières. En France, sur près de 40 000 cimetières, seuls 600 d'entre eux possèdent un carré musulman. Monsieur le Maire, de nombreux Villemomblois vous ont sollicité pendant la campagne et continuent à le faire, puisqu'ils préfèrent enterrer leurs proches en France mais surtout dans la commune où ils ont vécu de très nombreuses années.

Qu'en est-il de cette demande ?

Mme POCHON. - Monsieur BIYOUKAR, je suis contente de vous voir relayer quelque chose que je demande depuis longtemps au nom d'une certaine équité, en allant même jusqu'à parler de carré confessionnel, au-delà de carré musulman. Je pense qu'il est temps que la commune se mette aussi à envisager que, sur son territoire, il puisse y avoir des demandes de cet ordre qui n'ont rien à faire contre un sentiment de laïcité ou quoi que ce soit. C'est la demande des familles d'enterrer de leurs morts dans des cimetières. C'est une demande absolument normale. Avec le Covid-19, nous avons vu la difficulté de certains à enterrer leur mort comme ils le souhaitaient, je pense que la commune de Villemomble s'honorerait de tenir compte de ces demandes de confessions différentes pour que le cimetière villemomblois représente tous les Villemomblois.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres remarques ?

Nous en avons entendu plusieurs, qui sont plutôt constructives.

M. CALMÉJANE. - Pour compléter les propos de M. BIYOUKAR, j'ai assisté à une cérémonie avec vous, monsieur BLUTEAU, la semaine dernière où, apparemment, vous avez pris des engagements devant une autre communauté de régler des problèmes concernant les carrés confessionnels. Je rappelle que des lois en France interdisent formellement d'avoir des carrés confessionnels. Il existe une jurisprudence, il suffit de la relire. Il existe des possibilités de regroupement de tombes par rapport à des demandes familiales et confessionnelles

mais pas de créations de carré confessionnel. C'est précisé non seulement par la loi de 1905 mais également par les lois suivantes.

La Meurthe-et-Moselle est une exception avec les statuts hérités de l'occupation mais, dans la majorité du territoire français, des règles doivent s'appliquer. Donc attention aux promesses faites en public à différentes communautés et la réalité des textes, qui explique la situation actuelle de Villemomble. En effet, chacun, croyant ou non croyant, sera attentif dans le cimetière de Villemomble au respect des textes de loi qui régissent le fonctionnement des cimetières. C'est simplement appliquer la loi.

M. le Maire. - Différentes propositions ont été faites autour de l'adoption du nouveau Règlement Intérieur des cimetières, dont des propositions d'amélioration, de modification, d'engagement à respecter mais aussi un cadre législatif et réglementaire qui va nous amener à nous pencher sur ce sujet. Mais j'en suis d'accord.

Il m'importe que ce règlement intérieur soit approuvé tel quel puisqu'il apporte tout de même une grande amélioration. C'est une activité que, avec Françoise POLONI, nous avons pratiquement au quotidien, ce nouveau règlement intérieur n'obligera plus les familles à renouveler les concessions sur une durée égale. Auparavant, lorsque l'on avait une concession trentenaire, il fallait repartir sur 30 ans. Or, nous le constatons avec l'entretien des tombes ou plus généralement dans le fait de conserver ou pas une concession, certaines se retrouvent en déshérence. C'est une bonne décision, c'est pourquoi je vous propose d'avoir une action forte en approuvant tous ce règlement intérieur.

En revanche, je me répète par rapport à ce qui a été dit et proposé, je propose de nous appuyer sur une commission pour voir les améliorations à faire. Nous nous appuyerons aussi sur les travaux du SIFUREP en la matière. Nous attendrons que tout le cadre législatif dernièrement né soit purgé de toute contestation ou autre pour le mettre en œuvre dans l'application de ses décrets.

Quant aux propos que j'ai tenus ici ou ailleurs, ils ne concernent pas tant un carré ou un secteur réservé que la possibilité d'inhumer plus rapidement qu'en temps normal. Il y a parfois des demandes pour des inhumations dans les 24 ou 48 heures mais, quand on tombait sur un week-end de pont, la ville de Villemomble ne pouvait pas répondre présente à cause de la prise en charge. C'est cet engagement que j'ai pris pour répondre à des considérations que je respecte totalement et qui, par ailleurs, semblent correspondre à nos missions de service public, que nous allons adapter pour répondre à la demande.

Véritablement, sur vos demandes éparses et propos complémentaires, je vous propose de nous rencontrer assez rapidement, en co-construction puisque, depuis quelques points à l'ordre du jour, nous sommes plutôt bienveillants entre nous, pour faire avancer le sujet.

Mme POCHON. - Puisque vous évoquez le SIRUREP, madame POLONI, je rappelle simplement le point qui m'avait choqué et j'aimerais reparler : les conditions d'application des tarifs où les personnes devaient mourir à certains endroits et pas à d'autres. À l'heure où vous ne choisissez pas les conditions d'hospitalisation, comme nous avons vu avec le Covid-19 des gens transférés à 500 km, j'aimerais que dans votre travail au SIFUREP vous fassiez avancer ce genre de chose pour dire que ce n'est plus adapté à la réalité des conditions de la santé et malheureusement du décès sur le territoire. C'était simplement pour ne pas oublier cela.

M. le Maire. - C'est dit et ce sera porté au compte-rendu. Je sou mets aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

17. MISE À LA RÉFORME ET CESSION DE VÉHICULES APPARTENANT A LA VILLE VIA LA PLATE-FORME DE VENTE AUX ENCHÈRES PAR INTERNET DENOMMÉE « AGORASTORE.FR »

M. le Maire.- Nous avons passé une Délibération nous permettant de passer par cet intermédiaire, nous entrons là dans la pratique.

Deux véhicules sont proposés à la cession :

Véhicule 9 places :

Caractéristiques du véhicule :

- Immatriculation DM-703-BK
- Première mise en circulation : 26 novembre 2014
- État esthétique du véhicule : intérieur en bon état, extérieur : toit pavillon casquette enfoncée
- Kilométrage : 99 240 km
- Estimation des réparations : 8 500 €

Le véhicule a fait l'objet d'un accident cette année, entraînant des coûts de réparation de carrosserie important. Il a donc été décidé de ne pas faire procéder aux réparations et de le mettre en vente en l'état.

Navette municipale :

Caractéristiques du véhicule :

- Immatriculation 824 ANB 93
- Première mise en circulation : 2 octobre 2008
- État esthétique du véhicule : bon état général
- Kilométrage : 218 929 km
- Réparations à prévoir : changement du moteur (fuite au niveau de la boîte de vitesses)

La Ville dispose de trois véhicules Mercedes 13 places aménagés pour le transport des personnes à mobilité réduite. Une seule tournée de navette est organisée sur la Ville 6 jours sur 7. La Ville propose donc de garder deux véhicules en état et de vendre le troisième.

Nous passerons donc par la plate-forme AGORASTORE pour une vente aux enchères, souhaitant que la conclusion de ces ventes au plus offrant soit la plus fructueuse possible pour la commune.

M. CALMÉJANE.- Pouvez-vous rappeler le montant de l'adhésion à la société AGORASTORE ?

M. le Maire.- Nous cherchons l'information. Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Cela conditionne-t-il votre vote ou non ?

M. CALMÉJANE.- Non.

M. le Maire.- C'est 300 €.

Nous mettons aux voix.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

Les Délibérations n° 18 et 19 concernant la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Lahoussaine BIYOUKAR et Mme PRIEUR-GUICHAOUA. Ne pouvant participer au débat ni au vote, sont invités M. le Maire, Mme PAOLANTONACCI et M. BIYOUKAR à sortir de la salle.

M. PRINCE reprend la présidence.

DÉLIBÉRATIONS 18 ET 19 : PROTECTION FONCTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR LAHOUSSAINE BIYOUKAR ET MADAME PRIEUR-GUICHAOUA

M. ZARLOWSKI.- Nous traitons des Délibérations 18 et 19 qui seront votées indépendamment.

M. Lahoussaine BIYOUKAR et Mme Sandrine PRIEUR-GUICHAOUA ont sollicité dans l'exercice de leurs anciennes fonctions, le bénéfice de la protection fonctionnelle de la commune au titre des articles L.2123-34 et L.2123-35 du CGCT. Cette protection consiste principalement à prendre en charge l'ensemble des frais de procédure occasionnés (honoraires d'avocat, frais de justice ...).

La décision octroyant la protection fonctionnelle à un élu relève de la compétence exclusive du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- Délibérer sur la demande de protection fonctionnelle au bénéfice de M. Lahoussaine BIYOUKAR, objet de la Délibération n° 18,
- Délibérer sur la demande de protection fonctionnelle au bénéfice de Mme Sandrine PRIEUR-GUICHAOUA, objet de la Délibération n° 19.

M. PRINCE.- Nous ouvrons le débat. Qui souhaite s'exprimer ?

Mme VERBEQUE.- Je lis un texte qu'avait écrit M. BIYOUKAR pensant pouvoir participer au débat.

Monsieur BLUTEAU,

Le Conseil municipal est amené à voter pour ou contre la protection fonctionnelle qu'il avait demandée.

Tout d'abord, il est surpris que ce point apparaisse à cet ordre du jour puisque, par un mail adressé le vendredi 4 juillet à 13 h 56, il a demandé que soit inscrite sa demande au Conseil municipal du 7 juillet. Le délai était respecté puisque l'ordre du jour n'avait pas été envoyé aux élus et sa demande était motivée puisqu'il a fait la même demande pour le présent Conseil municipal et qu'elle a été acceptée.

D'autre part, lors de sa démission du 23 juin dernier, il a dénoncé un certain nombre de faits graves réalisés à son encontre ou encore à l'encontre des agents de notre commune, travaillant dans des conditions bien déplorables. Il a pris de gros risques, il assume ses propos.

Il s'adresse à vous, équipe municipale au pouvoir : « *les faits que j'ai dénoncés publiquement le 23 juin étaient connus de tous* ». Il avait déjà tiré le signal d'alarme lors des réunions hebdomadaires depuis maintenant plus d'un an. Vous aviez tous témoigné de votre soutien de manière officieuse lorsque vous aviez appris le guet-apens qui lui avait été tendu, durant lequel il a dû justifier de ses relations privées mais vous aviez appris qu'on l'avait accusé aussi d'usurper l'identité de M. le Maire, qu'on l'accuse de harcèlement auprès de la directrice de la Communication, qui avait réfuté toutes ces accusations auprès de son adjointe en son temps, Mme PRIEUR-GUICHAOUA.

« Bien entendu, vous aviez tous appris que ce n'était que mensonges et excuses pour me retirer cette écharpe pour laquelle j'avais tant travaillé dans l'intérêt des Villemomblois. »

Vous aviez su que, dans le cadre de ses délégations, plus aucun parapheur ne lui était adressé, le secrétariat du cabinet et le directeur des Sports avaient reçu l'ordre de ne plus s'adresser à lui. Sa photo avait été retirée du guide des sports sans raison.

Vous lui aviez tous dit de garder patience. Et pourtant, au-delà du préjudice moral qu'il a pu subir, ce sont nos agents qui souffrent, parfois même au sein de votre propre délégation.

Toujours lors de cette intervention du 23 juin, il a dénoncé leur qualité de travail délétères et les pressions qui leur sont faites, en mettant en cause le management et le fonctionnement de la Direction générale avec, à sa tête, le Directeur général que vous connaissez tous et qui est ici présent. Quelques jours plus tard, vous avez vous-même dénoncé les pratiques abusives de ce Directeur en réunion avec M. le Maire, « *je pense à certains élus qui réclament même sa démission* ».

Il sait que vous avez tous reçu l'ordre de voter contre l'attribution de cette protection fonctionnelle, qu'une pression vous est mise en continu depuis sa démission, « *je pense à Mme POLONI qui a reçu des remarques quand elle m'a salué à Villemomble Plage cet été* ».

Sachez qu'il va demander un vote à bulletins secrets, chacun a le droit de s'exprimer comme il le souhaite et, pour ne pas citer M. GERBAUD, il s'agit de la démocratie. L'heure est grave, en deux ans, voici où nous en sommes : voter la protection fonctionnelle d'un élu qui a eu le courage de dire haut et fort ce que tout le monde pense tout bas. Sans doute était-ce son erreur de ne pas s'être laissé faire, de défendre les agents. Il pensait qu'il était élu pour cela, pour les Villemomblois et dans l'intérêt général. Pourtant, il est considéré comme « *dangereux* » pour ne pas reprendre la tribune de la majorité rédigée par M. le Maire.

Pensez-vous vraiment qu'il soit dangereux ? Est-ce dangereux de vouloir travailler pour sa délégation ? Est-ce dangereux de défendre les conditions de travail des agents ? Est-ce dangereux de vouloir répondre aux demandes des habitants sous-représentés ? S'il y a danger ici, et vous le savez, ce n'est pas de son côté. Vous en parlez régulièrement toutes et tous, vous êtes témoins et complices des agissements malhonnêtes et nocifs de M. BLUTEAU et de sa direction.

Il s'adresse aux élus avec lesquels il entretient toujours de très bons rapports, il vous demande, au même titre que pour Mme Pascale PAOLANTONACCI et M. BLUTEAU, de voter en faveur de leur protection fonctionnelle à Mme PRIEUR-GUICHAOUA et à lui-même, ne serait-ce que par souci d'égalité et de justice entre tous.

M. MINETTO.- Sur le fond, nous regrettons que l'argent des Villemomblois serve à régler des problèmes privés entre vous. Nous ne sommes pas dans le cadre d'élus agressés par des personnes extérieures ou qui auraient à supporter une responsabilité liée à leur charge d'élu. C'est d'une grande stupidité.

En revanche et par équité, parce que l'autre jour s'agissant de la protection de M. le Maire et Mme PAOLANTONACCI, quand bien même nous avons voté contre, par équité aujourd'hui nous voterons pour. Quand bien même ce serait vous, M. PRINCE, ou vous, M. ZARLOWSKI qui la demanderiez, par équité, nous la voterions.

Simplement, nous demandons un vote à bulletins secrets pour deux raisons : d'abord, nous le pouvons, nous sommes 6 et vous êtes une douzaine. Ensuite, il s'agit d'un vote pour une personne. Enfin, comme l'a dit notre collègue, c'est trop important, il faut que chacun puisse s'exprimer sans aucune pression.

M. PRINCE.- C'est noté, nous procéderons donc à un vote à bulletins secrets.

M. CALMÉJANE.- Effectivement, cela fait deux séances que nous voyons arriver en délibération des protections fonctionnelles d'élus et cela commence à poser problème par rapport au fonctionnement normal d'un Conseil municipal, surtout quand il apparaît -en fonction des différentes discussions ou messages que l'on peut trouver sur certains réseaux- que cela relève plus du quasi-ordre privé ou de l'intérieur du fonctionnement auquel appartenaient les personnes plutôt que des affaires purement publiques où, comme cela a été dit, malheureusement une agression d'un élu par un tiers ou tout autre sujet.

Soit, c'est prévu par les textes, donc cette Délibération vient. Je pose la question de savoir, parce qu'apparemment Mme VERBEQUE a aussi demandé cette protection, *a priori* dans les délais par rapport à l'organisation de notre Conseil mais je ne trouve pas cette Délibération qui aurait pu être la n° 20.

Puis, autre question par rapport à la mise en œuvre -si elle est votée- de la protection fonctionnelle de Mme PRIEUR-GUICHAOUA ou de M. BIYOUKAR, qui choisit les avocats ? Il faut que cela reste dans un cadre financier un peu bordé. Est-ce la commune, mais cela peut poser question quand les deux binômes risquent de se retrouver en opposition, ou est-ce laissé au libre choix de chaque personne intéressée dans un plafond horaire ou une enveloppe globale permettant à chacun d'assurer sa défense ?

Voilà les questions que je souhaite soulever avant de passer au vote. Effectivement, un peu dans le même sens que la demande de M. MINETTO, nous demandons à procéder au vote à bulletin secret pour ces deux délibérations, voire la troisième en fonction de vos réponses.

M. PRINCE.- Avant de laisser la parole à M. ZARLOWSKI concernant Mme VERBEQUE, je laisse M. le Maire au retour expliquer.

M. MINETTO.- J'avais juste redemandé la parole rapidement. De la même manière que je viens de le dire, si l'un d'entre vous demandait la protection fonctionnelle, il me semble évident que nous devons accepter le fait de voter la protection fonctionnelle de Mme VERBEQUE, ne serait-ce qu'au cas où. Si Mme VERBEQUE devait être attaquée pour x ou y raison dans le cadre de son mandat, pourquoi aller de nouveau devant les Villemomblois en disant au prochain Conseil municipal « *nous allons encore demander une protection fonctionnelle* » ? Sincèrement, on va passer pour des clowns.

M. PRINCE.- Tout à fait.

M. MINETTO.- Il serait donc intéressant de mettre cette protection fonctionnelle aujourd'hui, au cas où, si elle est applicable légalement, elle le sera, si non, elle ne le sera pas mais on ne va pas recommencer dans un an. C'était ma première remarque.

Deuxième remarque, on ouvre là cette protection fonctionnelle à l'élus mais sans budget. Il n'y a pas un budget cadré. C'est interpellant à partir du moment où, aujourd'hui, on augmente les tarifs des cantines, si demain il y avait un premier tribunal, puis un appel, ensuite une cassation comme la loi le permet, imaginez un peu les montants éventuels. Sincèrement, cela ne fait pas sérieux.

En revanche, je pense que nous devons passer aujourd'hui le vote de la protection fonctionnelle de Mme VERBEQUE, simplement pour ne pas recommencer chaque fois et le voir apparaître dans chaque compte-rendu. Imaginez-vous l'image que l'on donne ?

M. PRINCE.- Je comprends très bien.

Mme VERBEQUE - Effectivement, à aujourd'hui, y a-t-il eu un dépôt de plainte contre M. BIYOUKAR et contre Mme PRIEUR-GUICHAOUA ? Nous sommes bien d'accord que ces demandes de protection sont faites dans le cadre s'il y avait eu un dépôt de plainte pour diffamation de la part de Mme PAOLANTONACCI et de

M. BLUTEAU ? S'il n'y avait pas eu cela dès le départ, sans ces intentions ou ces annonces, peut-être n'y aurait-il pas eu ces demandes de protection.

M. ZARLOWSKI.- Tour à tour, pour répondre aux différents points, sachant que nous reviendrons en partie sur le sujet en fin de Conseil puisqu'il y a une question orale.

Comme j'avais eu l'occasion de l'expliquer la dernière fois, la protection fonctionnelle est un droit. Comme précisé dans la note, le Conseil municipal est souverain pour décider de l'attribution ou non.

C'est un droit qui ne peut fonctionner que sur un événement. Il ne fonctionne pas sur le « au cas où »...

M. MINETTO.- Votons-le.

M. ZARLOWSKI.- ...en partie pour la raison que vous avez donnée, c'est-à-dire que cela ne peut pas être pour la totalité des demandes, sinon, on ouvrirait notamment pour le Maire qui est le plus exposé de nous tous, même si avec les délégations on a un certain nombre d'expositions, certains plus que d'autres, en fonction des risques, cela reviendrait à accorder une protection fonctionnelle pour tous les sujets, permanente pour le Maire, pour le protéger de tout, ce qui n'est pas le but. Cela ne fonctionne pas comme cela.

C'est un fait, c'est comme cela. Malheureusement, à chaque événement de ce type ou d'autres, il faudra repasser en Conseil municipal. Nous n'avons pas le choix.

Sur la demande d'un dépôt de plainte, ce n'est pas à notre niveau que c'est géré. S'il y a un dépôt de plainte, qui peut être individuel, la procédure suit son cours. C'est une procédure après judiciaire, qui est poursuivie ou pas si suite était donnée par un procureur. À ma connaissance, ce n'est pas à notre niveau de répondre.

Mme VERBEQUE - Vous devez savoir s'il y a eu ou non un dépôt de plainte.

M. ZARLOWSKI.- Je n'ai pas de position officielle sur le sujet.

Sur le choix des avocats qui rejoint la notion de budget, naturellement, il y a un principe déontologique, cela ne pourrait donc pas être les mêmes avocats. *De facto* il peut y avoir une proposition d'avocat par la personne qui se protège et qui doit rester dans des coûts maîtrisés. Si les tarifs sont quatre fois supérieurs, la Collectivité a un droit de regard sur ce qu'il peut se passer.

Nous avons traité les points, cela vous répond-il ?

M. PRINCE.- Nous allons passer au vote à bulletins secrets.

M. MINETTO.- Voulez-vous voter les deux en même temps.

M. PRINCE.- Non, je vous propose de passer l'un, puis l'autre.

J'invite M. LABRO à venir et je demande humblement à Mme BERGOUGNIOU de le seconder.

M. MINETTO.- Pouvez-vous expliquer le vote pour ou contre sur le papier ?

M. PRINCE.- À propos de la protection fonctionnelle au bénéfice de M. BIYOUKAR, si vous estimez qu'il a le droit à la protection fonctionnelle, vous mettez « pour », si vous estimez qu'il n'a pas le droit à la protection fonctionnelle, vous votez contre.

Mme VERBEQUE - Qu'en est-il de ceux qui avaient pouvoir et qui ne sont pas là ? Comment fait-on ?

M. ZARLOWSKI.- Ils ne sont pas là.

À la demande de M. MINETTO, M. PRINCE précise que M. BLUTEAU portait le pouvoir de M. MAHMOUD et Mme PAOLANTONACCI celui de M. ROLLAND.

Il est procédé au vote à bulletins secrets et à son dépouillement par Mme BERGOUGNIOU et M. LABRO.

M. PRINCE.- Pour la protection fonctionnelle de M. BIYOUKAR, nous avons 11 votes pour et 18 votes contre.

M. MINETTO.- Incroyable !

Mme POCHON.- Vous allez faire payer les frais de justice du Maire et de sa Première adjointe mais un de vos anciens adjoints devra payer pour se défendre ? N'avez-vous pas honte ?

M. PRINCE.- Nous allons passer au vote de la protection fonctionnelle de Mme PRIEUR-GUICHAOUA.

M. MINETTO.- Qui sont les prochains ?

Mme POCHON.- C'est incroyable d'être des toutous à ce point-là !

M. FITAMANT.- Restez polis.

M. MINETTO.- « Toutous » c'est très gentil.

Mme POCHON.- Vous êtes de vrais toutous, je vous le dis clairement ; c'est incroyable.

M. GERBAUD.- Nous sommes suffisamment cons pour ne pas penser par nous-mêmes. Vous insultez notre intelligence, nous sommes suffisamment stupides pour ne pas avoir d'avis, que croyez-vous ?

(Interventions multiples. Inaudible.)

M. GERBAUD.- Je vote comme j'ai envie de le faire.

Mme POCHON.- Justement, vous votez quelque chose d'injuste monsieur GERBAUD ?

M. MINETTO.- Quand on est élu, on croit à la justice de son pays. Donc on laisse le juge décider, on ne décide pas à sa place.

M. PRINCE.- C'est le résultat du vote du Conseil municipal.

M. MINETTO.- Vous rendez-vous compte qu'aujourd'hui vous vous transformez en juge ?

M. PRINCE.- S'il vous plaît, il n'y a pas de débat, on acte.

Il est procédé au vote à bulletins secrets et à son dépouillement par Mme BERGOUGNIOU et M. LABRO.

Mme POCHON.- Les Villemomblois vont savoir comment vous fonctionnez. Vous venez de vous offrir un week-end à Corrençon pour je ne sais pas quoi faire et vous ne votez même pas la protection fonctionnelle de quelqu'un qui a été votre partenaire mais c'est n'importe quoi ! C'est simplement injuste.

M. GERBAUD.- Inaudible.

M. MINETTO.- Inaudible.

M. PRINCE.- On a bien compris.

Mme POCHON.- C'est une honte, monsieur PRINCE, allez-vous raconter cela dans les écoles ? Expliquerez-vous aux enfants le sens de la justice monsieur PRINCE ?

M. PRINCE.- Je parle d'autres choses dans les écoles.

Mme VERBEQUE - J'aimerais intervenir pour compléter un point parce que je ne sais pas comment la demande de protection fonctionnelle de Mme PRIEUR-GUICHAOUA aura en termes de votes. Il ne faut quand même pas oublier que le 23 juin M. BIYOUKAR est intervenu après l'intervention de Mme PRIEUR-GUICHAOUA pour laquelle il a dû donner des informations. Je ne sais pas ce qui va être l'objet de ce résultat mais, sincèrement, je trouve cela inadmissible parce que tout le monde dans ce Conseil, au moins tous les adjoints étaient au courant. Sincèrement, ce que vous faites n'est pas correct.

M. MINETTO.- Et c'est vous qui nous avez vendu « *une autre politique* » « *on va faire autrement par rapport au précédent qui n'était pas démocratique* », alors Patricia, vous participez à cela ?

M. FITAMANT.- Pas de pression psychologique s'il vous plaît, calmez-vous.

M. MINETTO.- Je suis très calme.

Mme POCHON.- C'est une honte totale.

M. PRINCE.- Le vote n'est pas fini, taisez-vous maintenant.

M. MINETTO.- Annulez le vote, appelez la Police municipale. Je dis que c'est un scandale. Coupez la lumière ! Ah non, Mme PAOLANTONACCI est partie.

M. PRINCE.- Gardons la ligne.

M. MINETTO.- J'espère que vous réussissez à vous regarder dans la glace. Sur votre écharpe, il y a bleu, blanc, rouge, ce sont les couleurs de la République. Si on a du bleu, blanc, rouge, c'est que certains se sont battus contre l'arbitraire et ce que vous faites en ce moment, c'est de l'arbitraire.

Vous pouvez le noter au PV : je vous emmerde, c'est de l'arbitraire et vous allez oser continuer à porter votre écharpe bleu, blanc, rouge ?

M. PRINCE.- Oui, il n'y a pas de souci.

M. MINETTO.- Futur maire de Villemomble, cela promet ! Ayez au moins le courage à un moment donné de défendre des valeurs. Inaudible.

Mme POCHON.- Vous pouvez nous en faire du devoir de mémoire, l'Arbre de la laïcité. C'est une honte.

M. MINETTO.- Vous avez bien compris que ce n'est pas pour nous, les gens qui ont une protection fonctionnelle se sont opposés à nous. C'est une question d'équité.

M. PRINCE.- Nous le savons.

M. MINETTO.- Nous le raconterons dans les mairies environnantes, ne vous inquiétez pas, ils vont comprendre ce que sont l'arbitraire à Villemomble et votre manière de porter l'écharpe, mais mince un peu d'honneur ! Nous n'avons rien à y gagner, juste un peu d'honneur.

Mme POCHON.- C'est super désolant, je ne sais pas même pas comment vous pouvez imaginer un truc comme cela.

M. PRINCE.- Ne vous inquiétez pas, je dors sans problème.

Mme POCHON.- Vous entachez vraiment votre écharpe.

M. PRINCE.- Je n'entache rien du tout.

M. MINETTO.- Quand certains d'entre vous verront leurs enfants ce soir, vous leur expliquerez : maman et papa ont défendu l'honneur de la République. C'est incroyable.

Nous n'attendons qu'une chose : que vous soyez les prochains. Si vous êtes les prochains, nous voterons votre protection fonctionnelle juste par équité.

Il y a des gens qui dévoient la fonction d' élu...

M. PRINCE.- Ne mélangez pas tout.

M. MINETTO.- Il y a des gens qui sont morts pour cela.

M. PRINCE.- *Inaudible.*

Mme POCHON.- Allez au bout, je veux me retrouver avec vous devant un tribunal pour parler de ce que vous venez de faire. Allez-y, portez plainte contre nous.

M. PRINCE.- J'étais même au pôle financier grâce à l'opposition, jamais je ne demanderai la protection fonctionnelle.

M. MINETTO.- Des gens sont morts avec cette écharpe autour du cou, vous la déshonorez.

M. PRINCE.- Pour la protection fonctionnelle de Mme PRIEUR-GUICHAOUA : 18 votes contre et 11 votes pour.

Nous demandons à M. le Maire, Mme PAOLANTONACCI, M. BIYOUKAR de revenir en séance.

M. MINETTO.- Ils sont trop cons. Vous pouvez le noter.

Mme POCHON.- Bravo monsieur AQUAVIVA ! Vous êtes un élu irréprochable.

Je vous applaudis tous.

M. PRINCE.- Ne mélangez pas tout.

M. MINETTO.- Au 11 novembre, vous penserez aux gens qui sont morts avec une écharpe autour du cou. Vous n'oubliez pas monsieur PRINCE.

M. PRINCE.- Par respect, ne mélangez pas tout.

Mme POCHON.- La différence entre vous et nous est que nous....

M. PRINCE.- Inaudible.

Mme POCHON.- Liberté et égalité, oui.

M. MINETTO.- Il y a des gens qui, devant un mur, devant les fusils, chantaient la Marseillaise.

M. PRINCE.- Quelle honte de dire cela et de mettre sur le même plan.

Les associations d'anciens combattants jugeront vos propos.

M. MINETTO.- Inaudible.

Mme POCHON.- Ne faites pas des leçons d'histoire, monsieur PRINCE, vous n'y connaissez rien.

20. ADHÉSION AUX MISSIONS DE MÉDIATION A L'INITIATIVE DU JUGE OU DES PARTIES MISES EN ŒUVRE PAR LE CIG (CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION) PETITE COURONNE

M. le MAIRE.- Cela concerne une proposition faite par le CIG d'assurer une mission de médiation pour une somme modique puisque cela évoque des montants forfaitaires de 375 €, auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 85 € pour les fameuses réunions qui permettent de trouver des solutions à l'amiable.

M. CALMÉJANE.- Pour détendre un peu l'atmosphère, je ne peux m'empêcher de poser la question : est-ce valable pour les élus ?

Vu ce que nous venons de vivre, il est complètement dommageable de ne pas accorder la protection fonctionnelle à deux de vos anciens collègues, auront-ils le droit à l'adhésion à une mission de médiation ?

M. le Maire.- Ils ne sont pas fonctionnaires territoriaux.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets aux voix.

Mme POCHON.- Quelle équipe ! Franchement, vous aurez été mauvais du début jusqu'à la fin.

M. CALMÉJANE.- Et ce n'est pas fini.

Mme POCHON.- C'est vrai. Monsieur LABRO, à votre place, je me ferais petit.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

21. ADHÉSION A LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) MISE EN ŒUVRE PAR LE CIG (CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION) PETITE COURONNE

M. le Maire.- Nous passons au sujet suivant qui est son corollaire. Au-delà de ce que nous venons de voter pour les médiations à la demande des juridictions, il vous est proposé un service du CIG pour les phases préalables à une quelconque judiciarisation lors d'un litige concernant notre collectivité et un agent territorial. Nous sommes sur les mêmes montants.

Avez-vous des commentaires ou des sujets à éclaircir ? Nous passons au vote.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : Unanimité.

22. ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS (95) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

23. ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS AU TITRE DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

M. le Maire.- Il s'agit de l'adhésion au SIGEIF tour à tour de la communauté d'agglomération Val Parisis (95) et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, au titre de la compétence « *infrastructures de recharge pour véhicules électriques* ».

Il convient d'approuver leur adhésion.

Il est procédé au vote électronique de la Délibération n° 22 : Unanimité.

Il est procédé au vote électronique de la Délibération n° 23 : Unanimité.

🔗 Liste des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

M. BIYOUKAR.- Je suis assez surpris puisque notre groupe, *Alliance démocratique à Villemomble*, vous a envoyé un vœu qui n'a pas été mis à l'ordre du jour. Nous l'avons pourtant envoyé suffisamment tôt pour ce faire.

Pourquoi n'a-t-il pas été inscrit ?

Nous insistons pour que ce vœu soit soumis aux voix des collègues. Je peux vous le lire pour le passer aux voix.

M. le Maire.- Pas du tout. L'ordre du jour s'occupe des Décisions, marchés et contrats. Nous en parlerons au moment d'aborder les vœux mais il est entendu que la demande de protection fonctionnelle de Mme VERBEQUE n'était pas inscrite à l'ordre du jour de notre séance.

Sur les Décisions, marchés et contrats, avez-vous des questions ?

M. CALMÉJANE.- J'ai d'abord une remarque de fond générale qui concerne l'ensemble de nos concitoyens : vous nous avez imposé un nouveau règlement intérieur qui précisait que, grâce à la dématérialisation, un certain nombre de documents émanant du Conseil municipal ou des Décisions du Maire devait maintenant être accessible en version numérique. Cela devait prendre effet au 1^{er} juillet. Je n'ai rien dit à l'occasion de notre séance du 7 juillet mais, là, je constate que nous avons les éléments du Conseil municipal mais que le site Internet de la Ville n'expose rien concernant les Décisions prises par le Maire, les marchés ou les contrats.

L'objectif est non seulement la dématérialisation mais aussi éviter que les citoyens, comme cela leur est permis, sollicitent les services en mairie pour se tenir informés de la vie de la commune. En dehors du budget général, de nombreuses décisions sont prises dans le cadre de vos délégations, ce qui est tout à fait normal mais il est important que ce soit accessible à tout le monde. Or, ce n'est pas le cas.

Ma première question est donc la suivante : quand le système sera-t-il mis en place ? Vous avez parlé de dématérialisation par l'achat de logiciels, etc. Je constate, sauf à ce que ce soit arrivé ce matin, que l'on ne trouve pas tous ces documents.

Je continue sur les Décisions ou répondez-vous sur cet élément technique ?

M. le Maire.- Ce sera mis en ligne prochainement.

M. CALMÉJANE.- Alors que vous avez parlé du 1^{er} juillet dans le règlement intérieur, c'est vraiment du « Jean-Michel Apeupré ».

2022/42 - OBJET - Demande de subvention au titre de l'aide à l'implantation des forces de sécurité auprès de la Région Ile-de-France pour la construction du poste de la Police Municipale de la ville de Villemomble (montant de la demande : 621 885,12 €, soit 40% du montant des dépenses)

2022/52 - OBJET - Demande de subvention au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics auprès de la Région Ile-de-France pour la construction du poste de la Police Municipale de la ville de Villemomble (montant de la demande : 390 090 €, soit 30% du montant des dépenses)

Cela a été évoqué par M. ROLLAND dans le cadre des demandes de subvention, que s'est-il passé entre ces deux décisions ? Apparemment, ces demandes de subvention relèvent du même poste, c'est-à-dire la construction d'un poste de police, mais on est passé à 39 000 € et pour 30 % ? Qu'est-ce qui a changé dans la nature de la demande de subvention ?

M. le Maire.- Les deux sont à 621 885 €, soit 40 %.

M. CALMÉJANE.- Le montant affiché dans la note est différent.

M. le Maire.- Nous allons vérifier tout de suite quel est le bon chiffre. Nous reviendrons vers vous.

M. CALMÉJANE.- Il n'y a pas la réponse.

M. le Maire.- Mais c'est toujours une demande de subvention. Je me souviens de quelqu'un disait régulièrement « *on souhaite qu'elle soit la plus élevée possible* ».

M. CALMÉJANE.- C'est la règle générale dans toutes les collectivités.

2022/54 - OBJET - Marché n° 2022/008 - Lot n° 1 " Droit public ", passé en procédure adaptée ouverte avec les sociétés SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS & Associés, SELARL GOUTAL ALIBERT & Associés et au cabinet COUDRAY, relatif aux prestations juridiques pour les besoins de la ville de Villemomble - Année 2022 renouvelable éventuellement jusqu'en 2025 (Montant de la dépense : 30 000 € HT/an, soit 120 000 € HT pour les 4 ans)

2022/55 - OBJET - Marché n° 2022/008 - Lot n° 2 " Droit de l'urbanisme ", passé en procédure adaptée ouverte avec les sociétés SELARL GOUTAL ALIBERT & Associés, SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS & Associés et le cabinet LANDOT & Associés, relatif aux prestations juridiques pour les besoins de la ville de Villemomble - Année 2022 renouvelable éventuellement jusqu'en 2025 (Montant de la dépense : 40 000 € HT/an, soit 160 000 € HT pour les 4 ans)

- 2022/56 - OBJET - Marché n° 2022/008 - Lot n° 3 " Droit des contrats publics ", passé en procédure adaptée ouverte avec les SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS & Associés, SELARL GOUTAL ALIBERT & Associés et le cabinet COUDRAY, relatif aux prestations juridiques pour les besoins de la ville de Villemomble - Année 2022 renouvelable éventuellement jusqu'en 2025 (Montant de la dépense : 20 000 € HT/an, soit 80 000 € HT pour les 4 ans)
- 2022/57 - OBJET - Marché n° 2022/008 - Lot n° 4 " Droit des ressources humaines ", passé en procédure adaptée ouverte avec les SELARL GOUTAL ALIBERT & Associés, SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS & Associés, et le cabinet COUDRAY, relatif aux prestations juridiques pour les besoins de la ville de Villemomble – Année 2022 renouvelable éventuellement jusqu'en 2025
(Montant de la dépense : 20 000 € HT/an, soit 80 000 € HT pour les 4 ans)
- 2022/58 - OBJET - Marché n° 2022/008 - Lot n° 5 " Droit privé, droit de la presse, droit de la propriété intellectuelle, droit pénal ", passé en procédure adaptée ouverte avec les SCP LONQUEUE SAGALOVITSCH EGLIE-RICHTERS & Associés, SELAS SEBAN & Associés et SELARL CENTAURE Avocats, relatif aux prestations juridiques pour les besoins de la ville de Villemomble - Année 2022 renouvelable éventuellement jusqu'en 2025
(montant de la dépense : 20 000 € HT/an soit 80 000 € HT pour les 4 ans)

Toutes ces décisions concernent des marchés passés avec des cabinets d'avocats. J'aimerais connaître le contenu de l'appel d'offres et sa rédaction. En effet, quand on totalise les montants minimums, on dépasse le seuil des marchés publics, cela donne donc l'impression de se rapprocher plutôt, si vous me permettez l'expression, d'un saucissonnage plutôt qu'un marché global avec des lots, il y a là cinq marchés différents. Cela pose un problème de respect du Code de la commande publique. Je rappelle que, en ce moment, notre voisin du Raincy se débat sur le même sujet suite à un contrôle de la Chambre régionale des comptes, je n'aimerais pas qu'il se passe la même chose sur la commune de Villemomble.

M. le Maire.- C'est gentil.

M. CALMÉJANE.- C'est un constat, non pas fait par moi-même mais par la Chambre régionale des comptes.

M. le Maire.- Pour la ville du Raincy, ici, nous sommes à Villemomble.

M. CALMÉJANE.- En permanence, vous comparez les tarifs de stationnement et de cantine. Votre soi-disant comparatif ne fonctionne que dans un sens.

Je veux les éléments de l'appel d'offres lancé sur ces marchés parce que cela me pose un problème. Comment les pièces de marché étaient-elles rédigées par rapport à tout cela ?

M. le Maire.- Vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs d'entre vous désormais demandent des éléments sous format papier pour préparer le Conseil municipal. Tandis que nous souhaitons faire enfin rentrer cette Collectivité dans le XXI^{ème} siècle, j'ai de plus en plus de demandes de version papier. Cette fois, cela a tout de même représenté 250 pages imprimées recto-verso.

M. CALMÉJANE.- Elles n'étaient même pas agrafées.

M. le Maire.- Vous souffrez ma réponse ?

M. CALMÉJANE.- Oui, je souffre.

M. le Maire.- Je ne parle même pas des gens qui n'habitent plus Villemomble et à qui il faut tout de même porter les documents.

M. CALMÉJANE.- Et alors ? C'est la loi.

M. le Maire.- Certes, c'est la loi mais, moralement, je trouve cela...

(Interventions multiples – inaudible.)

Mme POCHON.- Nous venons d'assister à un haut fait moral de votre liste.

M. le Maire.- Désormais, nous vous produisons tous les documents.

M. CALMÉJANE.- C'est normal.

M. le Maire.- Cette seule partie des pièces qui vous sont fournies représente un document conséquent...

M. CALMÉJANE.- Inaudible

M. le MAIRE.- ... à multiplier par autant de collègues qui souhaitent la version papier. Et là, vous souhaiteriez avoir en plus les appels d'offres ? Nous vous fournissons déjà les marchés.

M. CALMÉJANE.- Oui.

M. le Maire.- Par souci d'économie et au moins parce que le coût du papier a été multiplié par deux (+100 %)...

M. CALMÉJANE.- Et alors ?

M. le Maire.- Cessez avec vos « *et alors ?* », c'est particulièrement pénible.

M. CALMÉJANE.- Pour un Conseil tous les trimestres, ce n'est pas violent.

M. le Maire.- Ce n'est pas violent mais c'est un coût. Vous réclamez des documents administratifs ? Adressez-vous à la CADA, ce sont eux qui vous les fourniront.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme VERBEQUE - En début de séance, vous avez juste demandé que l'on soit un peu respectueux quand on a souligné que nombre d'élus du groupe de la majorité étaient absents la semaine dernière, faisant valoir que des personnes avaient eu des décès dans leur famille ou étaient malades. Ecoutez, je vais vous donner l'exemple de mon cas personnel : cela fait quatre mois que je n'ai plus la fibre à mon domicile car Orange ne veut pas réparer. Apparemment, énormément de Villemomblois sont impactés et la commune ne fait absolument rien. Je me passerai donc des documents sous format papier à partir du moment où la fibre sera réparée par Orange. Pour le coup, c'est de votre responsabilité et je pense que, sur les réseaux sociaux, il y a suffisamment de réclamations de Villemomblois pour que vous puissiez agir vis-à-vis de Orange.

M. CALMÉJANE.- Je n'avais pas terminé.

2022/60 - OBJET - Constitution de partie civile

D'après les éléments que nous avons, il s'agit d'un ancien gardien. Les faits éventuellement reprochés à la personne sont-ils constitutifs de son action professionnelle ou est-ce à titre privé ? Dans ce dernier cas, je ne vois pas pourquoi la commune se porterait partie civile, si c'est à titre communal, je souhaite des détails sur ce qui a pu générer cela.

M. le Maire.- Pour les personnes qui nous écoutent, la Décision considère : afin de prévenir les intérêts de la commune, il est proposé de se constituer en partie civile dans le cadre de l'information judiciaire ouverte auprès du tribunal de Bobigny dans l'affaire impliquant -eu égard à la présomption d'innocence- à l'ancien gardien de la commune.

Tout est dit : dans le cadre de la « présomption d'innocence », nous ne commenterons pas plus avant. Maintenant, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, je suis à votre disposition pour vous en dire un peu plus.

M. MINETTO.- J'avais une question concernant les marchés.

Je ne vous demande pas de me donner sous format papier les appels d'offres des différentes sommes du cabinet Goutal, qui montent quand même à 520 000 € sur quatre ans, je demande simplement la possibilité de les consulter en mairie. Ainsi, je n'ai pas besoin d'écrire à la CADA, tout le monde va gagner du temps et vous nous les mettez à disposition.

M. le Maire.- D'accord.

M. CALMÉJANE.- Je passe aux contrats.

2022/C103	URBADS	85 espace Neptune 62110 HENIN-BEAUMONT	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'application du droit des sols jusqu'à fin 2022	10 000,00
-----------	--------	---	---	-----------

Pouvons-nous avoir des explications ? Nous avons constaté que le service Urbanisme était fermé tout le mois d'août et que, désormais, c'était uniquement sur rendez-vous. Comment le citoyen villemomblois ou extérieur, puisque l'on peut avoir des porteurs de projet extérieurs à la commune, arrive à travailler avec une société dont le siège est à Hénin-Beaumont et qui, apparemment, s'occupe de l'instruction des dossiers d'urbanisme sur notre commune ?

2022/C111	K'DANCE ANIMATION	9 boulevard Pierre Mendès 77500 CHELLES	Animation Saint Fiacre - animation le petit train et vol captif en montgolfière le dimanche 11 septembre de 11h à 18h	11 280,00
2022/C112	K'DANCE ANIMATION	9 boulevard Pierre Mendès 77500 CHELLES	Animation Saint Fiacre - spectacle 10 et 11 septembre Les Samourais à 9 artistes	22 900,00
2022/C114	K'DANCE ANIMATION	9 boulevard Pierre Mendès 77500 CHELLES	Animation Saint Fiacre - spectacle "Danses pour tous" avec l'orchestre Zenith composé de 6 artistes le 10 septembre 2022	3 692,50
2022/C122	K'DANCE ANIMATION	9 boulevard Pierre Mendès 77500 CHELLES	Animation Saint Fiacre – spectacle « Les copains d'abord » avec 30/35 intervenants	3 481,50

Le cumul de K'DANCE ANIMATION me pose question. Il semble aussi avoir été découpé en morceaux mais totalise plus de 41 000 € pour les animations de la Saint-Fiacre. Cela m'interpelle vis-à-vis d'une animation qui correspondait à un seul objet, c'est-à-dire la Saint-Fiacre, mais qui est découpée de manière à arriver à des montants ne nécessitant pas des procédures formalisées alors que le total l'aurait sans doute exigé.

2022/C116	CREDIPAR	2-10 boulevard de l'Europe 78300 POISSY	Contrat de location de longue durée pour véhicule AMI bleu/noir	1 loyer : 937,19€ 23 loyers : 132,64€ soit 3 987,91 €
2022/C117	CREDIPAR	2-10 boulevard de l'Europe 78300 POISSY	Contrat de location de longue durée pour véhicule AMI bleu/noir	1 loyer : 937,19€ 23 loyers : 132,64€ soit 3 987,91 €
2022/C118	CREDIPAR	2-10 boulevard de l'Europe 78300 POISSY	Contrat de location de longue durée pour véhicule AMI bleu/noir	1 loyer : 937,19€ 23 loyers : 132,64€ soit 3 987,91 €

À quel type de services ces trois véhicules sont-ils destinés ?

2022/C131	CITEA CONSULTANTS	1 cours du Havre CS 50101 75008 PARIS	Contrat pour la recherche d'un Directeur du service Urbanisme et Habitat et de son Adjoint (H/F)	22 080,00
-----------	-------------------	---	--	-----------

D'un côté, nous avons quelqu'un qui fait les prestations, de l'autre côté, nous avons 22 000 € pour un « chasseur de têtes ». D'abord, avez-vous trouvé ? À quel prix ? Pouvons-nous avoir quelques détails.

M. le Maire.- URBADS est la société extérieure par laquelle nous passons pour l'instruction des permis, déclarations préalables et tout ce que nous ne pouvons malheureusement pas réaliser en régie pour la simple et bonne raison que nous n'avons qu'un seul agent instructeur des sols.

Nous sommes passés par cette société, de mémoire, cela a démarré avant la période estivale, pour un travail plutôt pas mal pour des gens qui sont en dehors de la région parisienne. Entre les technologies et le télétravail à 100 %, cela fonctionne à plein. Nous avons dû nous rencontrer une fois pour échanger tous les dossiers en cours qui n'avaient pas été numérisés et autres. Désormais, nous travaillons de cette façon au fil de l'eau. Nous leur envoyons, ils font les instructions et cela fonctionne plutôt pas mal.

M. CALMÉJANE.- Est-ce le seul contrat passé avec ce prestataire pour 10 000 € ou avons-nous passé d'autres contrats de montants différents depuis le 1^{er} janvier 2022 ?

M. le Maire.- Je pense que nous en avons eu deux consécutifs ou quelque chose comme cela.

M. CALMÉJANE.- Pouvons-nous avoir les éléments ? Vous semblez hésiter.

M. le Maire.- Quels éléments supplémentaires voulez-vous ?

M. CALMÉJANE.- Le total confié par petites tranches au prestataire URBADS.

M. le Maire.- D'accord, nous regardons à vous envoyer cela.

Concernant K'DANSE, ce sont plusieurs prestations différentes. À partir de là, que ce soit la montgolfière d'un côté et les danseurs de l'autre, et autre, cela pouvait non pas être découpé en rondelles mais justement être présenté en plusieurs fois. De ce point de vue, il n'y a pas tellement de sujets.

Vous nous interrogez sur CITEA qui est effectivement un cabinet de recrutement. Nous étions passés par un premier l'an dernier mais, aujourd'hui, je pense qu'il a épuisé son carnet d'adresses. Nous faisons tous la même analyse du montant conséquent de ce marché. Pour le coup, c'est plutôt efficace, nous en serions déjà à deux procédures de recrutement qui pourraient devenir fructueuses. Les premiers entretiens ont eu lieu quand ces derniers mois cela semblait être un peu asséché. Les choses se débloquent.

Quant à CREDIPAR, il s'agit des véhicules distribués par Fnac Darty. Ils sont totalement électriques et vont rentrer dans le parc de véhicules de service proposés aux différents agents ayant à se déplacer sur la commune.

Nous aurons donc trois véhicules électriques supplémentaires de petite taille, avec de nombreux avantages. Cela nous permettra non pas en charge d'investissement mais en fonctionnement de les avoir en location.

Tout cela vise à optimiser notre budget et le parc automobile de la Ville.

Mme VERBEQUE - J'ai bien compris que CITEA était le nouveau cabinet auquel vous faisiez appel. Le premier n'ayant pas trouvé de directeur de service Urbanisme, nous sommes bien d'accord qu'il vous a remboursé ? En règle générale, quand on fait appel à un cabinet de chasseurs de têtes, s'il ne trouve pas de candidat, on n'est pas censé payer, hormis un montant forfaitaire.

M. le Maire.- Complètement. Il y a même des cas où, si on trouve chaussure à notre pied mais s'il ne reste pas pendant un temps minimum, et décide de partir de la Collectivité, il y a un phénomène de remboursement

Mme VERBEQUE.- Donc le cabinet précédent vous rembourse ?

M. le Maire.- Oui.

M. MINETTO.- Même question, vous avez donc répondu.

Est-ce un choix de passer les voitures en leasing plutôt qu'en achat ?

M. le Maire.- Oui.

M. MINETTO.- S'agissant de l'Urbanisme, en ce moment, vous avez expliqué les difficultés pour étudier les dossiers, encore en réunion des présidents vous avez même dit que, en ce moment, on ne savait pas faire d'étude d'urbanisme. Nous pouvons aussi l'entendre. Ce cabinet étant éloigné, que se passe-t-il si les demandeurs ont besoin d'échanger avec ou s'il est nécessaire de venir voir sur place ? Comment se passe l'étude du dossier ?

M. le Maire.- Le service Urbanisme n'est pas totalement fermé. Aujourd'hui, nous avons quatre collaborateurs. Certes au mois d'août le service était fermé au public mais les agents continuaient à travailler. Avec leurs missions de secrétariat, d'accueil et de traitement des courriels, le sujet est suivi.

Je tiens aussi à saluer le fait que notre directeur général des Services chapeaute la direction de l'Urbanisme pour les décisions et son bon fonctionnement.

M. MINETTO.- Dernière question : concernant les décisions rendues aux demandeurs, comment nous situons-nous ? À la limite des quatre mois, à moins ?

M. le Maire.- Nous avons souffert et subi. Certaines décisions ont malheureusement été rendues tacites parce que, justement, nous n'étions pas dans les temps. Là, nous y arrivons à peu près mais il faut être en cuisine tous les jours pour veiller à ce que le lait ne s'échappe pas. Les quatre mois sont quand on est sous ABF ou autre, parfois c'est plus court.

Cet été, deux ou trois sont passés tacitement. Après, nous sommes saisis dans le cadre du recours des tiers par certains habitants, à partir de là, qui dit recours gracieux, qui dit recours ensuite administratif qui est un droit ouvert, nous tendons le dos.

M. MINETTO.- Nous pouvons imaginer que cela nous impacte en frais d'avocat derrière parce qu'il y aura du recours.

M. le Maire.- C'est exact. C'est d'ailleurs ce que vous avez vu dans les marchés, l'Urbanisme est intégré.

🗣️ Questions orales

M. BIYOUKAR.- Monsieur le Maire,

Le 4 juillet dernier, un véritable incident s'est produit sous vos yeux.

Un agent s'est fait attaquer et mordre par le chien de votre Police municipale, un berger malinois, sans aucune raison. Je vous laisse imaginer toutes et tous l'ampleur des dégâts et l'état de choc dans lequel s'est retrouvé cet agent.

Aux alentours de 18 h 00, cet agent sort au niveau du fumoir. Le Maître-chien sort à cet instant, avec son chien, qui saute sur il. L'agent a été mordu juste en dessous de la poitrine. Elle gardera une cicatrice à vie. Je tiens à signaler que l'agent en question n'a pas porté plainte pour une seule et unique raison : il avait peur que le chien se fasse piquer et ne voulait pas être tenu pour responsable de la mort d'un chien, qui peut être prévue par la loi dans certaines circonstances en cas de dépôt de plainte. Savez-vous que cet agent a désormais peur des chiens ? Savez-vous que cet agent ne peut évoquer cet incident sans se retenir de pleurer ? Savez-vous que cet agent ne descend plus au fumoir par peur et traumatisme ?

Le matin même du 4 juillet, une de vos secrétaires, Monsieur le Maire, a également esquivé ce chien au fumoir qui allait lui sauter dessus, sous les yeux de votre ancien chef de cabinet. Elle en avait par ailleurs tenu informé son supérieur hiérarchique, votre directeur de Cabinet. Aucune disposition n'a été prise et, le soir même, un autre agent s'est fait mordre. Voici les conséquences de votre inaction.

La gardienne de la mairie avait déjà interpellé votre élu à la Sécurité, M. MAHMOUD, sur le fait que le chien se baladait la nuit dans tout le parking de la mairie, sans muselière. Elle a peur pour ses enfants qui rentrent le soir et d'autant plus depuis l'incident du 4 juillet.

Autre chose, le chien étant parfois enfermé toute la nuit dans cet espace aménagé au sous-sol de la mairie, a déjà tellement aboyé, et sans doute par souffrance, au point de déranger les voisins, qui ont interpellé la gardienne et votre Première adjointe, Mme Pascale PAOLANTONACCI, présente sur place à ce moment.

Qu'en est-il de la cause animale ? L'écharpe donnée à Concetta LEFEBVRE pour cette délégation n'est-elle que symbolique ou vous souciez-vous vraiment du bien-être des animaux ?

Voyez dans quel contexte travaillent nos agents du service public. Vous rendez-vous compte de la gravité de cet événement ayant eu lieu dans un espace qui reçoit du public ?

Monsieur le Maire, cet incident est entièrement de votre faute, à vous et votre Directeur général dont le service de la Police municipale dépend directement.

Monsieur le Maire, quelles mesures d'urgence ont été prises contre cet incident ? Un responsable a-t-il été identifié et blâmé ? Quand est-ce que le poste de Police municipale sera livré ?

Merci à vous.

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller municipal d'opposition,

Si je peux comprendre les sentiments intimes qui peuvent se faire jour par rapport à cette situation, je pense qu'il faut tout de même savoir raison garder.

En l'occurrence, sur vos questions et de manière générale sur votre positionnement depuis votre sortie de la majorité, je peine à comprendre quels éléments de fond structurent votre pensée.

En effet, nous avons été élus sur le même programme et les actions que nous mettons en place, vous les auriez votés si vous aviez été dans la majorité aujourd'hui et, à la réflexion, vous ne vous y opposez pas sur le fond.

À cette question, qui n'est pas de fond mais qui est relative à un fait marquant, je vous réponds ceci :

L'animal est resté au sein du poste de Police au quotidien avec les autres agents et n'a jamais manifesté de signe d'agressivité. Autrement, ce chien réside au domicile de son maître et dispose ici d'un box et d'une zone de débat.

En outre, le chien ne dort pas au poste, comme vous le prétendez sans savoir, mais y est présent en même temps que les agents.

Surtout, nous sommes allés plus loin que la procédure puisque, après l'incident, le chien a été envoyé en pension.

En outre, le chien n'est jamais, je dis bien jamais seul sur le parking puisque son maître ou un agent de la PM est toujours présent avec lui.

Les chiens pouvant être entendus parfois dans le voisinage de la mairie sont les chiens capturés en attente de départ pour la SPA

Les chiens pouvant être entendus sont les chiens capturés en attente de départ pour la SPA, et certainement pas, comme vous le prétendez, le chien de la PM.

Plus largement, je rappelle simplement que nous sommes ici dans le cadre d'un accident de travail et que nous n'avons pas vocation à communiquer sur l'ensemble des accidents de travail qui surviennent, car cela a trait à la situation RH des agents, qui reste, avant tout, confidentielle.

Pour autant, je suis ravi que vous vous souciez du bien-être des agents et que vous posiez la question de l'arrivée du poste de police municipale qui, je le rappelle, est un élément stratégique du programme politique sur lequel vous avez été élu il y a deux ans. C'est désormais sans vous que la majorité défend ce dossier.

Cet équipement sera inauguré à l'issue de ses travaux qui commenceront dans quelques semaines maintenant, aux alentours de 2024.

Voulez-vous débattre du sujet ?

M. BIYOUKAR.- Les agents qui nous écoutent, monsieur le Maire, regarderont votre réponse qui, en soi, n'est pas du tout une réponse. Rien n'a été communiqué sur la sécurité des agents ou sur la prise en charge de cet agent qui s'est fait mordre.

Merci monsieur le Maire pour cette réponse.

M. CALMÉJANE.- Monsieur le Maire,

La création de votre Police municipale a fortement déséquilibré le budget de fonctionnement de la Ville.

Depuis, vous cherchez des économies et des recettes dans toutes les directions, quitte à augmenter fortement les tarifs scolaires.

Si des résultats réels et concrets étaient à la hauteur des coûts, les Villemomblois comprendraient cette nouvelle charge.

Mais par exemple, annoncer dans votre bilan des 2 ans que, durant l'été, « 94 habitations ont été suivies » dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », cela signifie que seulement moins de 1 % des logements ont demandé une surveillance.

Heureusement que la précédente municipalité a mis en place un financement des alarmes, ainsi plus de locaux sont surveillés durant toute l'année et non pas seulement pendant l'été.

Pire la délinquance routière augmente, les incivilités aussi.

Monsieur le Maire, quand allez-vous dresser et communiquer un vrai bilan de la sécurité à Villemomble, pas seulement avec vos éléments, mais aussi avec les chiffres de l'État ?

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller municipal d'opposition,

Je rappelle simplement que, à la base, vous ne vouliez pas de police municipale. La simple considération d'aider à équiper les logements d'alarme n'est pas suffisante en matière de sécurité et tout le monde le sait.

Lorsque vous parlez des opérations « tranquillité vacances », le chiffre de cette année est supérieur de moitié à celui de l'an passé, ce qui signifie que les Villemomblois s'approprient ce service progressivement.

Je vous rappelle également que c'est un service à la demande car la Police municipale n'est pas une entreprise de sécurité et n'a pas vocation, comme les forces de police nationale, à être derrière chaque citoyen.

Sur la sécurité routière, nous avons donné une impulsion forte en travaillant avec les services de l'État sur la mise en place d'un radar chantier Grande rue, notamment à l'endroit le plus accidentogène de la commune (angle Montagne Savard - Grande rue), ce qui a permis de pacifier véritablement ce lieu.

Je veux croire également que la mise en sens unique de l'avenue L'Espinasse a aussi grandement pacifié ce carrefour.

Aussi, nous avons travaillé, en concertation avec les riverains et surtout en partenariat avec les services du Département, sur la rue de Neuilly. Depuis plusieurs années, les habitants attendaient une pacification de la rue sans qu'elle n'arrive. Aujourd'hui, ce sont deux plateaux de ralentissement sur les passages piétons et un revêtement anti-bruit qui ont été posés. Ces travaux ne représentent que la première tranche, puisque, l'été prochain, le Département procédera à la pacification du reste de la rue.

Nous avons également posé des radars pédagogiques et avons mené une opération d'alternative à la sanction cette année.

Nous sommes donc pleinement engagés sur ce sujet qui vous intéresse subitement aujourd'hui.

Depuis que la Police municipale est présente, il y a, en concertation avec les conseils de quartier, des contrôles de vitesse réguliers.

Vous parlez d'incivilités mais sachez bien que les dépôts sauvages, d'urine, consommation d'alcool et autres incivilités sont verbalisés quotidiennement (avec un suivi régulier de l'officier du ministère public afin de s'assurer du bon aboutissement).

Vous connaissez bien l'adage « *on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut* ». Ces chiffres sont difficilement exploitables et je vous dis très clairement que je ne souhaite pas les communiquer à votre attention.

Pour autant, connaissant votre sagacité dans les écrits au Préfet, je vous invite à le saisir si vous souhaitez des informations.

Quoi qu'il en soit, je reste à votre disposition si vous souhaitez véritablement vous impliquer pour la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

La Police municipale est une mesure phare du programme municipal que nous avons et nous assumons l'ensemble des choix que nous faisons à ce sujet : budgétaires notamment.

M. CALMÉJANE.- Premier élément, je considère que vous ne répondez pas du tout à la question.

Deuxième élément concernant le radar de chantier, je rappelle que son positionnement actuel fait qu'il ne respecte pas la règle handicapée, les gens sont gênés pour circuler sur le trottoir.

Je vous rappelle aussi, en tant que conseiller départemental, que le radar pédagogique posé par le Département à la hauteur du collège Pasteur est en panne depuis un an.

J'arrête ma liste ici, balayez déjà devant chez vous, donnez tous les chiffres de délinquance de l'État, qui sont tout à fait anonymes, de manière que nous ayons un vrai débat sur ce qu'a apporté ou pas la Police municipale. Je ne demande qu'à être convaincu mais jouez la transparence, ce qui n'est pas du tout le cas de votre réponse aujourd'hui.

M. MINETTO.- Monsieur le Maire et ses adjoints,

La protection fonctionnelle des élus a occupé largement du temps de nos derniers conseils municipaux que vous trouvez souvent trop longs.

Qui plus est, elle ne servira qu'à protéger les élus de votre majorité les uns contre les autres, un comble !

RVE, ce n'est plus *Réussir Villemomble ensemble* mais *Rater Villemomble ensemble* !

Je vous laisse imaginer l'image désastreuse que vous donnez à voir aux Villemomblois, alors que vous devez agir dans l'intérêt général et montrer que vous tenez les commandes dans un contexte national et mondial difficile.

Vous disiez vouloir aller plus loin (p.46 du compte-rendu du Conseil municipal extraordinaire du 23 juin 2022) sur les attaques qui ont été portées contre vous et votre équipe.

À ce jour, il n'en est rien. Nous en concluons que vous craignez de répondre devant la justice aux accusations portées contre vous et votre équipe par vos propres colistiers.

Nous ne sommes pas adeptes des procédures qui coûtent cher à la collectivité.

Répondez plutôt aux Villemomblois face caméra.

Madame PAOLANTONACCI, avez-vous donné des informations confidentielles à des agences immobilières ?

Monsieur le Maire, avez-vous empêché M. BIYOUKAR d'exercer son mandat d'élus en le privant d'accès aux documents concernant sa délégation ?

M. ZARLOWSKI.- Cher collègue,

Il convient de rappeler que l'article L.2123-34 du CGCT applicable à certaines catégories d'élus dispose en son alinéa 2 que :

« La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élus municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions. »

Ainsi, la protection fonctionnelle est un droit pour les élus locaux qui sont exposés ; par définition donc, il s'agit en l'espèce de recourir à une aide juridique en défense.

À ce jour, soucieux d'apaiser la situation et ne souhaitant pas recourir à un financement par la Ville, les élus concernés par votre question n'ont entamé aucune démarche, et ce malgré les graves accusations publiques

portées. Chaque élu de la majorité exerce son mandat sans privation et aucune information confidentielle n'a été transmise.

Il est enfin curieux d'évoquer l'intérêt des Villemomblois, pour lesquels nous œuvrons chaque jour sans relâche, en plus de nos activités professionnelles, et de revenir systématiquement à des sujets politiques et polémiques ayant uniquement pour but de retarder la réalisation du programme pour lequel nous avons été élus.

M. MINETTO.- Vous n'avez pas répondu à nos questions.

M. le Maire.- Qui pose une nouvelle question ?

Mme VERBEQUE - Monsieur le Maire,

Le samedi 20 novembre 2021, lors de la soirée des 100 ans de l'association Villemomble-Sports, vous vous êtes engagé devant 700 participants à renommer le dojo du gymnase Robert Herbert, au nom de Jean-Jacques Pietraszewski. Monsieur le Maire, vous avez-vous-même financé une plaque, que vous lui avez offerte et remise en main propre.

En effet, Jean-Jacques PIETRASZEWSKI est une figure éminente de Villemomble-Sports. Président de la section judo pendant plus de 15 ans et président de l'association VS de 2006 à 2021, il est parvenu avec succès à faire connaître et reconnaître l'association et la Ville, au niveau mondial par notamment les médailles gagnées par Audrey TCHEUMÉO et d'autres judokates villemombloises.

Tandis que Villemomble-Sports s'occupera et prendra à sa charge l'ensemble de la cérémonie, l'association attendait simplement une autorisation de votre part pour la pose de la plaque.

Le président actuel de la section vous a interpellé à de multiples reprises, vous et votre directeur de Cabinet. Sans aucune réponse de votre part.

Voici ma question : pourquoi tardez-vous autant à donner votre accord ?

Pouvez-vous vous engager aujourd'hui à donner votre autorisation pour la pose de cette plaque et ce, avant la fin de l'année 2022 ?

Je vous pose cette question, monsieur le Maire, puisque la semaine suivant votre proposition des élus de votre majorité s'y étaient clairement opposés en disant que, si une Délibération à ce sujet était inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal, ils voteraient contre, sous prétexte que M. PIETRASWESKI était adjoint dans l'ancienne équipe de M. CALMÉJANE. J'ose espérer que cela ne constitue pas la raison de votre silence et inaction.

Nous vous en remercions par avance.

M. le Maire.- Madame la Conseillère municipale d'opposition,

Il convient, dans un premier temps, que je rétablisse certains éléments faux que vous énoncez.

En effet, je ne suis pas le financeur de la plaque mais bien la ville à la demande de certains adhérents de Villemomble-Sport Judo.

Cette plaque a été remise à notre ancien collègue, sur leur insistance, je m'y suis plié de bonne grâce.

S'il y avait effectivement un débat au sein de la majorité, vous pourriez croire qu'il n'est pas encore tranché à l'heure où je vous parle mais, plus que tout, si M. PIETRAZEWZKI a des états de services indéniables pour la

commune, il ne peut être considéré, vous en conviendrez, au même titre qu'un sportif de haut niveau comme Thomas BOUHAIL ou encore Audrey TCHEUMEO, qui ont réalisé des performances et ramené des titres de niveaux national, international et olympique concourant au prestige de la Ville.

Il a exercé des fonctions d'adjoint au Maire et de président d'association. Le résultat de son travail s'effectue donc dans le cadre desdites fonctions.

La question philosophique en filigrane est donc celle de donner, ou non, le nom d'un responsable associatif et politique ayant œuvré dans le cadre de ses attributs.

C'est bien entendu envisageable mais, si je puis me permettre, notre ancien collègue est jeune, il a un attachement de cœur à notre bonne commune de Villemomble et, disons-le, il n'est jamais loin de nous. Aussi, nous pouvons nous permettre de prendre encore un peu de temps.

Je vais vous dire enfin pourquoi : la majorité municipale a en tête d'autres figures prestigieuses qui ont, elles aussi, toutes les qualités pour être à leur tour mises à l'honneur. Je vous sais assidue à votre travail d'élue pour ne rien manquer de nos projets et de nos réussites, vous en serez avertie dès que possible et au temps que faire se peut.

Mme VERBEQUE - Si nous comprenons bien, l'engagement que vous avez pris devant plus de 700 personnes était faux ?

Mme POCHON.- Caduc.

M. le Maire.- Pas du tout.

Mme VERBEQUE - À partir du moment où on prend un engagement en tant que maire, on s'y tient.

M. le Maire.- Tout à fait.

Mme VERBEQUE - Donc quand cette plaque pourra-t-elle être posée ?

M. le Maire.- Je ne le sais pas encore.

Mme VERBEQUE.- Faudra-t-il attendre encore longtemps ?

M. le Maire.- Je n'en sais rien.

Mme VERBEQUE - Je vous souhaite une bonne nuit monsieur le Maire.

M. le Maire.- Il apparaît un manque de respect depuis une heure ou une heure et demie dans cette Assemblée. Convoquer le Conseil municipal à une telle heure n'est peut-être pas judicieux, j'imagine qu'il faudra le faire encore plus tôt.

M. CALMÉJANE.- Monsieur le Maire,

De nombreux Villemomblois prennent contact avec les membres de notre groupe pour nous signaler qu'ils sont régulièrement privés de la fibre et donc de tous les services qui y sont liés (téléphonie, Internet, télévision, etc.).

Comme dans de nombreuses communes, beaucoup d'intervenants « *tripotent les armoires* ».

La police nationale sollicitée sur le sujet dit « *cela ne nous regarde pas* ».

Vous avez pris comme un certain nombre de Maire un arrêté n° 2021/216 DG le 8 juin 2021 dont l'article 1 précise : « *L'accès aux points de mutualisation par les opérateurs de télécommunication de la fibre optique implantés sur le territoire de la commune de Villemomble doit systématiquement avoir fait l'objet d'une information auprès du Maire de Villemomble, et ce, quel qu'en soit le motif.* »

Seize mois après votre arrêté, qui ne semble par être respecté, pouvez-vous nous faire un bilan de celui-ci. À savoir combien de demandes ont été faites auprès de vous et, si des interventions ont été réalisées sans l'accord de la commune, combien d'amendes de classe 1 ont été dressées afin que ces dégradations de la fibre à Villemomble cessent ?

M. le Maire.- Monsieur le Conseiller,

C'est effectivement un sujet particulier, pour lequel Villemomble ne fait pas exception.

J'ai effectivement pris un arrêté mais l'application est relativement complexe puisque les entreprises sous-traitent en cascade et la question de la responsabilité se dilue dans cette sous-traitance.

Je reçois prochainement plusieurs habitants afin de discuter de l'ensemble de leurs problématiques et je recevrai à l'issue l'ensemble des opérateurs afin que nous puissions trouver des solutions.

Plusieurs interventions se réalisent régulièrement sur la commune sans forcément que nous soyons au courant. C'est un fait répandu que l'on peut regretter mais qui se constate partout.

De plus, je vous rappelle que nous devons faire attention en termes de responsabilités puisque les armoires n'appartiennent pas à la Ville.

Soyez-en sûr, je suis mobilisé sur ce sujet comme sur bien d'autres.

M. CALMÉJANE.- Le constat est que votre arrêté n'est pas respecté, que la Police municipale n'est pas capable de faire le travail et que, malheureusement, les Villemomblois subissent des problèmes de fibre sans que vous puissiez rapidement régler le problème.

M. le Maire.- C'est pour cette raison qu'il convient que je m'occupe moi-même du sujet. Tour à tour, si je dis que nous allons voir des riverains et qu'à la suite nous allons ensemble voir les opérateurs, c'est pour faire avancer le sujet. Un de vos amis en dehors du Département mène ce type d'initiative et cela fonctionne, je vous serais gré de ne pas me faire de procès avant l'heure.

Mme POCHON.- Monsieur le Maire,

Au Conseil extraordinaire du 23 juin 2022 que nous vous avons demandé de réunir pour débattre de la ZAC Guérin, nous vous avons interpellé sur vos déclarations à propos du bassin de rétention.

Je cite vos écrits dans le journal municipal : « *Une faiblesse structurelle du bassin de rétention qui a été touché lors des constructions d'immeubles et qui protège le plateau d'Avron et sa zone commerciale en amont ...* »

Au cours de nos échanges, nous réclamions des expertises et c'est bien légitime compte tenu de la menace sur le quartier et ses habitants. Mme PAOLANTONACCI (page 36 du compte-rendu du CM que nous venons seulement d'approuver) a déclaré finalement : « *C'est juste une vigilance à avoir, et nous l'avons. Le maire est vigilant, on va missionner un cabinet.* »

Où en êtes-vous de cet engagement ?

Mme PAOLANTONACCI.- Les services techniques sont dessus. Dès que nous serons informés, nous serons tous informés.

Mme POCHON.- Vous aviez parlé de missionner un cabinet, les services techniques, ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. LE MASSON.- Monsieur le Maire,

Dans la Décision Modificative n° 1 de notre Conseil et sur le terrain, nous constatons comme en 2021 le décalage de nombreux travaux présentés au budget.

Vous annulez ou reportez les crédits présentés au DOB et au BP 2022.

C'est la démonstration de votre incapacité à tenir vos engagements annuels et pluriannuels.

Alors que, comme dans toutes les communes, la voirie, les bâtiments, les installations sportives et culturelles ont besoin d'un entretien régulier, ainsi que de constructions nouvelles, vous, chaque année, vous perdez une année d'investissement.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous présenter un PPI réactualisé et fiable ?

M. ZARLOWSKI.- Je me fais le messager de M. MALLET qui vous a préparé la réponse.

Monsieur LE MASSON,

Il me semble important de vous rappeler le contexte que vous oubliez et dans lequel nous sommes depuis plus deux ans : crise Covid, crise énergétique, crise sur les matières premières, tension sur les entreprises de bâtiment et hausse des prix. Cela a effectivement des répercussions sur nos vies, notre quotidien et nos projets.

Vous indiquez notre incapacité à respecter nos engagements, c'est absolument faux. Nous gérons au mieux nos projets, en bon père de famille, en bon gestionnaire.

Je vous donne deux exemples :

Le poste de police municipale a fait l'objet d'un décalage résultant notamment du diagnostic archéologique. Celui-ci a été réalisé en septembre 2022, il vient de se terminer et rien n'a été trouvé sur ce terrain. Pour votre information, le précédent permis de 2016 octroyé par l'ancienne majorité n'avait pas pris le soin de consulter le service archéologique alors que c'était une obligation. Nous avons eu à relancer certains lots d'entreprises qui étaient infructueux. La consultation est en cours et le chantier devrait démarrer dans les prochaines semaines.

Deuxième exemple l'église Saint-Louis.

Cet édifice était délaissé depuis de nombreuses années alors que le sujet était connu de tous. Des filets avaient été posés par l'ancienne majorité pour sécuriser et protéger les piétons des chutes de béton. En dehors de cela, rien. Nous avons pris ce dossier avec sérieux, missionné une maîtrise d'œuvre, réalisé les études, lancé les consultations pour les entreprises mais aussi recherché des subventions pour le financement des travaux. Là aussi, nous allons démarrer le chantier prochainement avec un financement assuré à 80 %.

Enfin, concernant l'entretien de nos bâtiments, je suis d'accord avec vous sur le manque d'investissement et d'entretien régulier de notre patrimoine et ce, depuis de nombreuses années. La dette de Villemomble est là, l'absence totale d'investissement par l'ancienne majorité.

Nous maintenons notre cap, même si nous découvrons chaque jour des nouveaux sujets : ligne de vie HS, absence de maintenance sur les postes de transformation, non-levée des réserves suite aux commissions de sécurité.

Nous n'avons pas à rougir de nos réalisations, nous prenons les sujets non traités comme l'ascenseur de l'école maternelle Pasteur et nous répondons aux demandes sur les entretiens courants avec un Plan Pluriannuel d'Investissements réaliste et sincère.

M. CALMÉJANE.- Sur l'église, c'est nous qui avons fait les travaux d'investigation et de diagnostic. Donc dire que rien n'a été fait. Certes, c'était un début de processus mais vous êtes simplement dans la continuité de ce qui avait été préparé.

Après, vous voulez polémiquer, nous vous connaissons maintenant, dont acte.

M. le Maire.- Non, nous avons tout votre soutien, c'est l'essentiel.

Mme POCHON.- Monsieur le Maire,

Pouvez-vous détailler le plan de sobriété qui est mis en place pour notre ville ?

Sachez que notre demande ne se limite pas à la sobriété énergétique.

Nous ne demandons pas seulement un bilan des économies réalisées mais vraiment un plan de réduction des consommations que vous envisagez dans tous les domaines de l'action municipale ?

M. le Maire.- C'était M. ROLLAND qui aurait dû vous répondre ceci :

Cher collègue,

Dès la mi-septembre 2022, la commune de Villemomble a engagé plusieurs actions visant à maîtriser nos consommations d'énergie, aussi bien au niveau du gaz que de l'électricité.

Les actions déjà réalisées sont les suivantes :

- Réduction de 1 degré des consignes de température à la piscine pour tous les bassins,
- Réduction de 1 degré des consignes de température des gymnases, salles polyvalentes et sportives,
- Mise en place de robinets thermostatiques dans les salles de classes de 3 groupes scolaires (terminé à la Toussaint),
- Passage aux LEDS pour l'éclairage de la quasi-totalité des parkings de la commune,
- Réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public la nuit dans certaines artères de la commune (en cours après diagnostic de faisabilité rue par rue),

Au-delà des actions engagées, la commune dans le cadre des travaux budgétaires 2023 vise à réduire ses consommations énergétiques en 2023 par rapport à 2022.

Ce plan d'action ambitieux va se dérouler en plusieurs phases :

1. Identification par la direction des Services techniques par type d'énergie et par site, les enjeux en termes de consommation (en KWH et en €), phase terminée depuis le 30/09

2. Proposition de leviers à activer en fonction de leur efficacité et de la moindre pénalité possible sur le service dû aux administrés. Les propositions sont en cours d'analyse pour prise de décision à la fin du mois
3. Mise en place d'un suivi mensuel de la mise en route effective des actions décidées à la phase 2 pour avoir au 01/01/2023 la majorité des dispositifs en place

Au-delà de ce plan d'action en matière de consommation énergétique, la commune engage les premiers travaux de cadrage du Budget Primitif 2023, avec une ambition forte de réduction de certains frais de fonctionnement, avec une première phase d'arbitrage début décembre 2023.

Naturellement, nous pourrions documenter si nécessaire certains points spécifiques avant la présentation des propositions budgétaires 2023.

Mme POCHON.- J'avais demandé d'aller au-delà des propositions concernant la sobriété énergétique. J'aurais donc aimé entendre parler des réductions de consommation d'eau, de plantation, etc. Cela me paraît important quand je vois que l'on arrache encore la totalité des massifs, on n'est pas vraiment encore dans cette idée.

Par exemple, pouvez-vous nous dire quelles dispositions vous avez prises par rapport à Noël, aux guirlandes, aux illuminations ? Peut-être avez-vous déjà prévu quelque chose ?

M. le Maire.- S'agissant des fêtes de fin d'année, nous maintenons le Marché de Noël, qui aura sa consommation énergétique mais il convient que ce marché soit éclairé et qu'il ait un esprit festif.

Concernant les illuminations de Noël, j'ai déjà indiqué mon souhait qu'elles soient allumées, peut-être plus tardivement qu'à l'habitude et sans doute couperons-nous plutôt pour rester dans les tarifs 2022. Nous les couperons donc peut-être le 1^{er} janvier.

Puis, nous savons maintenant que ce n'est pas tant la consommation énergétique des illuminations de Noël dans les rues que la pose et la dépose qui sont coûteuses à hauteur de 170 000 €. C'est là que nous portons notre réflexion pour les éclairages en particulier, au-delà de la bonne pratique d'usage de nos agents et de nos utilisateurs.

Les 30 minutes sont terminées, mes chers collègues, nous passons au dernier sujet.

🔗 Vœux

Mme POCHON.- Considérant l'augmentation importante des tarifs de cantine et des centres de loisirs votée par la seule majorité municipale dans le Conseil municipal du 7 juillet 2022 ;

Considérant son impact important sur le pouvoir d'achat des familles déjà touchées par le contexte économique général des hausses des produits de première nécessité, gaz, électricité...

Considérant le maintien du paiement au forfait centres de loisirs, ruineux pour les familles et de plus en plus inadapté aux modalités du travail, télétravail, temps partiel....

Nous considérons que ces sujets n'ont pas été suffisamment débattus pour trouver d'autres alternatives plus acceptables pour les familles.

Nous demandons que les Délibérations d'augmentation et du maintien du forfait soient suspendues.

Nous demandons que ses questions soient remises à l'ordre du jour du prochain Conseil de décembre 2022 et qu'un nouveau débat municipal ait lieu.

M. le Maire.- Y a-t-il un commentaire supplémentaire à apporter sur la proposition de ce vœu ?

Nous en avons longuement débattu. Je sais que, en dehors de notre hémicycle, le sujet peut concerner certaines personnes et que, en revanche, c'est un véritable sujet dont l'opposition dans sa globalité s'est saisie. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit plus tôt. En toute transparence, nous avons indiqué il n'y aurait qu'une seule augmentation. Dans ces conditions, nous n'y reviendrons pas.

Personnellement, je voterai contre ce vœu.

Vous avez la possibilité de faire un vote électronique. J'ouvre le scrutin.

Mme POCHON.- Vous ne vous exprimez pas sur le paiement au forfait.

M. le Maire.- En effet, ce sujet sera ouvert. Nous allons nous reposer sur l'expertise de nos services, comme interlocuteur privilégié, il y aura notamment M. Serge ZARLOWSKI, et nous dirons la réalité des choses. C'est-à-dire que facturer au réel, pourquoi pas, garantir -du fait du risque de la facturation au réel qui va obliger la Collectivité à prévoir au cas où qu'il y ait plus ou moins d'enfants, plus d'agents (animateurs, encadrants), nous devons quantifier ce risque et le reporter sur le coût de facturation. Je ne sais pas si la proportionnalité dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire un tiers pour les familles et deux tiers pour la Collectivité que nous avons continué à respecter, aura la même application mathématique avec la facturation au réel. Mais cela se fera en concertation.

Mme POCHON.- Donc vous auriez pu approuver ce vœu.

M. PRINCE.- Nous attendions le vote des élections des représentants des parents d'élèves pour l'enclencher avec les nouveaux représentants.

Mme POCHON.- Vous auriez donc pu voter ce vœu puisque vous devez rediscuter le paiement au forfait. Simplement, vous prenez toujours le contre-pied systématiquement. Nous aurions pu rediscuter du maintien du paiement au forfait, c'est exactement ce que nous demandions.

Il est procédé au vote électronique – Résultat : 16 voix pour (celles de M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme CEDECAS, Mme POCHON, M. BANCEL, M. MINETTO, Mme LECOEUR, M. BIYOUKAR, M. HADAD, Mme VERBEQUE, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN) et 18 voix contre (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme HECK, Mme FITAMANT, M. LABRO, M. AVRAMOVIC, Mme POLONI, Mme GALEY, Mme LEFEBVRE, Mme MÉLART, M. PRINCE, M. MAHMOUD, Mme VENACTER, Mme SERONDE, M. ROLLAND, M. FITAMANT, M. ACQUAVIVA).

Le vœu n'est pas approuvé.

M. MINETTO.- Nous ne connaissons pas les votants quand vous annoncez les votes, c'est très embêtant. Nous ne voyons pas qui a voté pour et qui a voté contre.

M. le Maire.- Vous l'aurez dans le compte-rendu.

Mme POCHON.- C'est public, vous devriez donc l'annoncer.

M. le Maire.- Tout comme le compte-rendu.

Mme POCHON.- On le dit : c'est la majorité qui vote contre ce vœu.

M. CALMÉJANE.- Vu le dernier alinéa de l'article L.2121-29 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu les nombreux mouvements de personnel constatés depuis juillet 2020,

Vu les nombreuses questions posées par les Villemomblois sur le fonctionnement des services communaux,

Vu les retraits de délégations à des adjoints, les démissions d'élus et les nombreux départs du groupe majoritaire,

Vu les nombreux dysfonctionnements constatés dans l'organisation des services communaux,

Nous demandons par ce vœu l'organisation d'un débat sur le fonctionnement des services de la Ville depuis juillet 2020.

Je signale que, si ce vœu n'était pas accepté, nous demanderions, conformément à l'article L.2121-19 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales que ce débat soit organisé à l'occasion du prochain Conseil municipal ; il suffit de réunir un certain nombre de signatures.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce vœu ?

Une nouvelle fois me concernant, je considère que c'est totalement de droit, c'est même dans notre règlement intérieur. C'est très gentil de nous avoir demandé de nous prononcer par un vœu. J'appelle tous à voter favorablement et, à partir de là, nous aurons ce débat le 8 décembre. C'est gentil de nous avoir prévenus.

J'ouvre le vote.

M. CALMÉJANE.- Si nous ne l'avions pas demandé, il n'aurait pas lieu. Ce n'est pas grave, nous avons l'habitude de ce genre de réflexion.

Il est procédé au vote – Résultat : 27 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. MAHMOUD, Mme HECK, Mme FITAMANT, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA, M. ROLLAND, Mme CEDECIAS, Mme LEFEBVRE, M. FITAMANT, M. AVRAMOVIC, Mme GALEY, M. LABRO, Mme BERGOUGNIOU, M. LE MASSON, M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE, M. KALANYAN, Mme POCHON, M. BANCEL, M. MINETTO, Mme VERBEQUE, M. BIYOUKAR, M. HADAD, Mme LECOEUR) 5 voix contre (celles de M. BOULON, M. GERBAUD, M. ZARLOWSKI, Mme SERONDE, Mme VENACTER) et 2 abstentions (M. PRINCE, Mme MELART).

M. BIYOUKAR.- Monsieur le Maire, par le biais de notre présidente de groupe, Mme LECOEUR, nous vous avons envoyé un premier vœu le 3 octobre, pour la séance du 6 octobre, et un second vœu le 10 octobre.

Ce vœu a été envoyé en bonne et due forme, en temps et en heure, je vais donc me permettre de le lire.

M. le Maire.- Non, vous n'avez plus la parole, monsieur BIYOUKAR, pour la simple raison que Mme VERBEQUE a reçu un courrier recommandé à son domicile...

M. BIYOUKAR.- Cela ne me coûte rien, je vais quand même le lire. Ensuite, vous pourrez le commenter.

Mme POCHON.- Vous n'allez pas refuser un vœu quand même ?

Lecture concomitante et inaudible, l'une par M. le Maire d'un courrier envoyé à Mme VERBEQUE, la seconde par M. BIYOUKAR du vœu en question.

M. MINETTO.- Si nous présentions un vœu affirmant que le ciel était vert, vous ne pourriez pas le refuser, vous voteriez contre et c'est tout.



M. le Maire.- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, je clos la séance.

(La séance est levée 17 h 21.)

Le secrétaire de séance,

Lahoussaine BIYOUKAR